



COMPTE FINANCIER & ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

**Compte financier arrêté par le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne
lors de sa séance du 10/03/2023**

Le Président

L'Agent comptable

Lionel LARRÉ

Fatima AMMAR-KHODJA

Table des matières

Préambule	4
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
1.1. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027	5
1.2. La direction de la scolarité et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2022-2027	6
1.3. La direction de la recherche	7
1.4. Une Université engagée	10
1.5. Les ressources humaines.....	11
1.6. La direction du patrimoine immobilier et logistique	12
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES	15
2.1. Le cadre réglementaire	15
2.2. Les modalités de la gestion financière.....	15
2.3. Les référentiels budgétaire et comptable	16
2.4. Le régime fiscal	17
2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire.....	18
2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable	21
2.7. Le contrôle hiérarchisé de la paye	22
2.8. Les systèmes d'information financière et comptable.....	23
2.9. Les évaluations et les méthodes.....	24
2.10. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations.....	30
3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALES ET LES EVOLUTIONS.....	31
3.1. Le compte de résultat.....	31
3.1.1. Les charges.....	33
3.1.2. Les produits	46
3.2. Le bilan.....	59
3.2.1. L'actif.....	60

3.2.1.1.	L'actif immobilisé	60
3.2.1.2.	Les amortissements & les dépréciations des immobilisations	62
3.2.1.3.	Les stocks	63
3.2.1.4.	Les créances	65
3.2.2.	Le passif	66
3.2.2.1.	Les capitaux propres	66
3.2.2.2.	Les provisions pour risques et charges	67
3.2.2.3.	Les dettes	68
4.	LES AGREGATS FINANCIERS	70
4.1.	Le compte de résultat	71
4.2.	La trésorerie	72
4.3.	La capacité d'autofinancement	76
4.4.	Le fonds de roulement	76
4.5.	Le montant des restes à payer au 31/12/2022	78
4.6.	Les différents ratios	82
5.	LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	83
6.	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	83
7.	LES EFFECTIFS	84
8.	VISA DU COMPTE FINANCIER 2022	85

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune du 22/12/2016 référencée BOFIP-GCP-17-0003 mise à jour le 14/12/2020 : BOFIP-GCP-n° 20-0010.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022**.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne qui comprennent les comptes de l'Université et les comptes de ses services à comptabilité distincte : le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le Service Inter Universitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU).

L'Université est dotée de trois ordonnateurs secondaires de droit, c'est-à-dire que la délégation de pouvoir en matière d'exécution budgétaire leur a été conférée par la loi. Ils disposent de l'ensemble des compétences liées aux dépenses et aux recettes. Ce sont :

- ☞ Le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire - SIGDU - UB 920 ;
- ☞ L'Institut Universitaire de Technologie – IUT Bordeaux Montaigne - UB 904 ;
- ☞ L'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine – IJBA - UB 906.

Les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place sont définis par :

- ☞ La convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements, signée le 27/04/2015 ;
- ☞ La convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements, renouvelée le 10/09/2021 pour la période 2021-2026 ;
- ☞ Arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale : cet arrêté permet aux universités de Bordeaux, de Bordeaux-III, de la Rochelle, de Pau, à l'institut d'études politiques de Bordeaux, à l'institut polytechnique de Bordeaux et à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert dans le cadre expérimental d'une convention de coordination territoriale prise en application de l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée et dénommée « Convention de coordination en Nouvelle-Aquitaine ».

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10% du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015).

Cette société a en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières menées dans le cadre du plan campus.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2022, l'Université Bordeaux Montaigne a connu différents évènements marquants :

1.1. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027

Le contrat d'établissement est un document dans lequel l'université Bordeaux Montaigne énonce la stratégie qu'elle mettra en œuvre et où elle expose les axes de développement prioritaires qu'elle souhaiterait atteindre d'ici la fin de la période contractuelle. Le contrat signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (MESR) présente les axes stratégiques définis, déclinés en objectifs opérationnels dont le suivi est effectué au moyen d'un nombre réduit d'indicateurs et de jalons.

Le contrat d'établissement est complété d'un **contrat de site** (Convention de Coordination Territoriale - CCT pour les établissements de Bordeaux, de Pau et de La Rochelle).

C'est l'aboutissement d'un processus long avec **deux grandes phases** :

☞ **Phase 1** : Prise en compte de l'évaluation conduite par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Hcéres) et l'ensemble des documents produits par l'université Bordeaux Montaigne. L'auto-évaluation et l'évaluation réalisées par le Hcéres sont organisées via **3 volets distincts** :

- La recherche ;
- La formation ;
- L'établissement.

☞ **Phase 2** : La rédaction et la signature du contrat

- **Etape 1** : Réunion de lancement en début d'année ;
- **Etape 2 : Accréditation** auprès du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) de la nouvelle offre de formation ;
- **Etape 3** : Rédaction par l'Université et présentation au MESR d'un **bilan des jalons et des indicateurs du précédent contrat** portant sur les cinq dernières années et dégageant ainsi la trajectoire de l'établissement sur cette période et d'une **proposition de plan de contrat non rédigé** contenant des axes stratégiques déclinés en objectifs, accompagnée d'une note de présentation expliquant la stratégie développée dans le projet de plan de contrat ;
 - ☞ Mise en place de différentes séquences d'échanges en juin et en juillet avec les différentes instances de l'université
 - ☞ Transmission du bilan et de la proposition de plan avant la coupure estivale
- **Etape 4 : Réunions de dialogue contractuel** permettant d'ajuster les axes et objectifs stratégiques proposés dans le plan transmis par l'université. A l'issue de ces réunions, un projet de contrat prenant en compte les conclusions des trois séquences de dialogue contractuel, et incluant des jalons et indicateurs permettant de suivre les actions mises en œuvre dans les meilleurs délais et au plus tard deux mois après les réunions.
 - ☞ Le 29 septembre 2022 avec la DGSIP pour les volets « Gouvernance », « Formation » et « Vie étudiante et de Campus » et le 7 octobre 2022 avec la DGRI pour le volet « recherche »
 - ☞ Deux réunions publiques de concertation se sont tenues le 29 novembre 2022 pour le volet « Recherche » et le 13 décembre pour les volets « Formation » et « Vie étudiante et de Campus »

- **Etape 5 : Itérations et échanges entre l'université et le MESR sur la base du projet de contrat.** Le département du dialogue stratégique contractuel échangera, notamment sur des ajustements textuels, et en particulier, sur le choix de jalons et d'indicateurs, jusqu'à la finalisation d'une version arrêtée conjointement entre le MESR et l'université, celle-ci fera l'objet d'une **approbation formelle par la DGESIP**.

☞ En attente de retour du MESR

- **Etape 6 : Présentation devant les instances de l'université Bordeaux Montaigne** de cette dernière version. Les résultats du vote du CA seront transmis au département du dialogue stratégique contractuel de la DGESIP et les éventuelles modifications demandées afin de stabiliser définitivement le texte du contrat.
- **Etape 7 : La signature du contrat** devait se dérouler en décembre 2022 mais le calendrier annoncé par le MESR **est reporté sur l'année 2023**.

1.2. La direction de la scolarité et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2022-2027

La direction de la scolarité réalise ses missions de soutien dans le domaine de la formation. Elle a été restructurée en 2013 pour mieux prendre en compte la diversification des applications de gestion du domaine de la scolarité et opérer une montée en compétences de ses agents.

Elle est structurée en 2 pôles de gestion :

- ☞ Le pôle coordination des études (PCE) organisé en 4 bureaux ;
- ☞ Le pôle procédures et accompagnement des formations (PPAF).

La direction de la scolarité a vu ses missions renforcées en fin d'année 2021 avec le recrutement d'un ingénieur d'études en tant que chef de projets scolarité mais surtout afin de **développer le pilotage pédagogique des formations**.

Elle est garante de la mise en œuvre de la réglementation nationale relative à l'enseignement supérieur et de celle édictée par les conseils centraux de l'Université et elle assure en outre des missions de gestion administrative et fonctionnelle. Elle coordonne chaque année les campagnes d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} et de 2nd cycle ainsi que celle des étudiants étrangers primo-entrants (Etudes en France). Elle réalise les opérations d'inscriptions des étudiants dans les formations dispensées par l'établissement (admission, inscription, annulation, remboursement...) et supervise les demandes de modification de parcours des étudiants (réorientations, césure...). Elle organise les sessions d'examens de l'ensemble des évaluations écrites (1000 épreuves /an réparties sur 3 sessions). D'un point de vue fonctionnel, la direction de la scolarité assure l'administration des applications de scolarité et des applications environnantes. Elle réalise en complément dans la cadre d'une démarche qualité, la création de procédures, la formation des utilisateurs et la conduite au changement.

L'une des principales missions de la direction de la scolarité consiste à **participer à la construction de l'offre de formation de l'établissement** et à son **auto évaluation**.

Au cours de l'exécution de l'offre, elle contribue activement à **son pilotage au moyen des outils qu'elle déploie**, notamment en matière de **suivi des effectifs et des charges d'enseignement**. Elle participe à l'amélioration continue des formations en **accompagnant les conseils de perfectionnement**.

Depuis la fin de l'année 2020, la direction de la scolarité a participé activement à :

- La construction de la nouvelle offre de formation 2022-2027 qui a été mise en œuvre depuis septembre 2022. Elle a été élaborée au moyen d'une **nouvelle application centralisée** (Actul) pilotée par la direction de la scolarité. Cette application, se substituant à l'utilisation de tableurs, a permis de fiabiliser les données produites et a surtout conforté l'équipe de direction quant à la **réelle soutenabilité de l'offre proposée**.
- L'élaboration des lettres de cadrage relatives à l'organisation des enseignements et **aux nouvelles modalités d'évaluation 2022-2023**. Parmi les dispositions les plus significatives, nous pouvons citer **le rééquilibrage entre les temps dédiés à l'apprentissage et à l'évaluation. La durée des semestres est ainsi passée de 12 à 14 semaines et le nombre d'évaluations a été réduit d'environ 30%**.

La direction de la scolarité intervient au premier chef dans la mise en œuvre de la nouvelle plateforme nationale d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle (Mon master). Les candidats pourront déposer leurs candidatures du 22 mars au 18 avril 2023.

Parmi les réalisations en cours, la direction de la scolarité travaille sur **l'introduction de blocs de connaissances et de compétences dans l'offre de formation** et également **au renforcement du pilotage pédagogique des formations en lien avec la cellule d'aide au pilotage**. Cela se traduit par la mise à disposition accrue de données mais également par un accompagnement des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des objectifs nationaux ainsi que des engagements pris dans le cadre du contrat d'établissement.

1.3. La direction de la recherche

La direction de la recherche de l'université Bordeaux Montaigne a pour mission de **mettre en œuvre la politique scientifique** de l'établissement dans les **domaines de la recherche et de la valorisation**. Elle a aussi pour mission d'**organiser et de mettre en œuvre les opérations d'appui et de soutien liées aux activités de recherche des unités de recherche**. Elle est placée sous la direction administrative de la directrice générale des services adjointe et sous la responsabilité politique de la vice-présidente recherche.

La direction est organisée autour de trois pôles :

- ☞ Le pôle gestion financière et accompagnement administratif (PFG2A) ;
- ☞ Le pôle projets et partenariats ;
- ☞ Le pôle promotion et valorisation et d'un bureau d'appui aux politiques scientifiques.

La spécificité de la direction de la recherche est d'une part qu'elle **assure les missions d'une composante et d'une direction centrale** et d'autre part qu'elle exerce à la fois **des missions de service soutien et de service support**. Sur la partie financière, elle assure le suivi du budget dédié à la recherche auprès des 17 composantes de recherche, des structures éditoriales et des financements dédiés à la politique scientifique et sur la partie gestion, elle accompagne les 12 unités de recherche sur les opérations courantes de dépenses et de recettes.

Le périmètre d'activités de la direction de la recherche concerne 16 unités de recherche, dont 6 Unités Mixte de Recherche (UMR) et **1 Unité d'Appui à la Recherche (UAR)** et les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB).

Au 01/01/2022, des créations de nouvelles unités ont été réalisées :

- ☞ **Création de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx) sous forme d'Unité d'Appui et de Recherche (UAR)** avec, comme tutelles, le CNRS, l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Bordeaux. Bien que son projet scientifique ait été validé par ses trois tutelles en juillet 2020, sa mise en œuvre est récente. La MSHBx a en effet été formellement **créée en janvier 2021 par le CNRS**, et sa création **confirmée par décision du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en janvier 2022**. Après l'affectation du secrétaire général par le CNRS au 1^{er} septembre 2021, le dernier trimestre de cette même année aura été consacré au recrutement des membres de l'équipe support de la MSH (sur postes UBM). L'année s'est achevée sur le processus de sélection du Directeur de l'UAR, **Monsieur**

Sandro Landi et sa nomination à ce poste au 1^{er} janvier 2022. L'UAR repose sur une organisation institutionnelle définie par sa convention de création (en cours de validation par les tutelles).

La **feuille de route** de la MSHBx est la suivante :

- Rassembler et articuler toutes les SHS du site bordelais ;
- Créer une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale ;
- Constituer une interface avec les Sciences du vivant (ex. neurosciences, sciences cognitives) ou les autres disciplines (sciences de l'environnement, sciences et technologies de l'information...) autour du Projet scientifique : « Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives » ;
- Inciter les chercheurs à déposer des projets auprès de l'ANR.

Le premier semestre de cette année aura été consacré à poser les bases institutionnelles et organisationnelles de cette toute nouvelle structure : mise en place d'un comité de pilotage fonctionnel, recrutement des animateurs d'axes, clarification des missions de la MSH et de son contexte de déploiement, tant en interne qu'auprès de la communauté académique, et discussions dans ces instances de choix stratégiques en matière d'animation scientifique, de soutien à la recherche, de politique éditoriale, etc.

Le Directeur de la MSH a pu constituer une équipe dynamique et très pluridisciplinaire d'animation scientifique pour les 3 axes thématiques de la MSH : « **territoires plurilingues, sociétés inclusives et humanités évolutives** ». Ce sont ainsi **13 enseignants chercheurs et chercheurs issus du CNRS, de l'UBM et de l'UB** qui s'organisent pour conduire toute action utile à la promotion et à la mise en œuvre du projet scientifique de la MSHBx (propositions de séminaires ou colloques, de thèmes pour les appels à projets, de développement de nouveaux partenariats académiques ou socio-économiques...).

L'équipe de direction a concomitamment poursuivi la mise en place de l'équipe opérationnelle de la MSH avec l'affectation transitoire sur mission d'une assistante-ingénieure CNRS pour la réalisation des actes de gestion et d'une référente **PROGEDO pour porter la Plateforme Universitaire de Données (PUD)**.

Ce premier semestre a vu aussi le lancement d'un premier appel à projets expérimental dont l'agenda était extrêmement contraint faute d'avoir pu disposer de la composition du Conseil Scientifique avant le mois de juin.

Cette dynamique de recherche est en parallèle confortée par les actions d'animation scientifique portées par les axes de la MSH, axes qui ont été en mesure de proposer pour le premier semestre de l'année universitaire qui démarre **trois cycles de conférences** (Horizon MSH), **trois ateliers**, **six workshops** et **un cycle de formation professionnelle consacrée aux données de la recherche**. **Cette animation sera incluse dans l'offre de formation des Écoles doctorales de l'UB et de l'UBM.**

Ce début d'année aura permis également à la Direction de la MSHBx de rencontrer nombre de partenaires qui ont témoigné de leur très grand intérêt pour la MSH, à commencer par les représentants mais aussi les chercheurs des universités bordelaises qui manifestent leur intérêt à l'égard de l'UAR. Ils ont échangé également avec ceux de l'Institut National Polytechnique (INP) de Bordeaux et en particulier de l'École Nationale Supérieure de Cognitique (ENSC) ; l'INP a demandé officiellement à devenir tutelle secondaire de la MSH.

L'équipe de Direction de la MSHBx est en relation avec les équipes du Centre Émile Durkheim pour **un projet en gestation de Marie-Curie COFUND « Post-Doctorants »** qui associerait nos collègues de la MSHS de Poitiers autour du thème de « la construction des politiques publiques ». Ce thème a été suggéré par les représentants du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans la mesure où il répond à des problématiques très récurrentes de politique publique de nature à mobiliser de très nombreux chercheurs dans notre Région. Ce succès n'est évidemment pas du tout acquis et passe par la mobilisation des acteurs académiques locaux et des soutiens financiers confirmant leur engagement.

Cette nouvelle structure reste toutefois fragile dans la mesure où la collectivité attend beaucoup d'elle – et notamment des rapprochements scientifiques au-delà des frontières institutionnelles – tout en restant attentive à ses initiatives et décisions.

- ☞ **Création de l'UMRU Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques (D2IA)** : L'Université Bordeaux Montaigne et La Rochelle Université sont les principaux pôles d'enseignement et de **recherche autour de l'Asie Pacifique et l'Asie du Sud** dans la Région Nouvelle-Aquitaine.
Créée en 2019 avec le statut d'équipe projet dans le but d'encourager l'émergence de projets scientifiques communs aux deux tutelles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS), elle rassemble principalement les chercheurs et chercheuses du grand Sud-Ouest au sein de 3 axes de recherche transdisciplinaires et transaréaux analysant les dynamiques et interactions en rapport avec l'Asie. L'Asie y est entendue au sens large du continent, à l'exclusion du Proche-Orient et du Moyen-Orient. La dynamique collective et les projets scientifiques développés depuis 2019 ont débouché sur la transformation de D2IA en Unité Mixte de Recherche Universitaire (UMRU 24140) au 1er janvier 2022.

- ☞ **Création de l'UMR Archéosciences Bordeaux** : elle est née en 2022 de la fusion de deux entités **IRAMAT-CRP2A et Archeovision**. Le laboratoire développe **une approche pluridisciplinaire, multiscalaire** (de l'atome à l'édifice monumental et au territoire) et diachronique (du paléolithique inférieur à nos jours), **basée sur la matière, les matériaux et archéomatériaux, les techniques et la matérialité des œuvres, monuments et artefacts**. Il croise les champs de l'histoire et de la préhistoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art et les différents domaines du patrimoine, entre sciences humaines, sciences de la matière et sciences de la Terre. Il bénéficie également des **compétences en imagerie 3D et humanités numériques de la plateforme Archeovision**, qui intègre la cellule Archeovision production, affiliée à l'ADERA. Archéosciences Bordeaux s'intègre dans la recherche nationale et internationale. Le laboratoire porte de nombreux projets (ANR, Région, Ministère de la Culture...) et est associé à un grand nombre de **programmes internationaux**. Il collabore avec d'autres unités et instituts de recherche publics, des collectivités territoriales et des acteurs de l'archéologie préventive. L'UMR est membre de la Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux.
L'UMR Archéosciences Bordeaux est très impliquée dans **les formations du département d'histoire de l'art et archéologie** et porte notamment le **parcours Archéométrie du Master Archéologie, sciences pour l'archéologie**, ainsi que le **Master Patrimoine et Musées**.
L'unité participe à une pluralité de **projets scientifiques** (ANR ; Région ; UE ; DRAC...) et est partie prenante du **GPR Human Past** (coordonné par l'université de Bordeaux). Human Past est un « **Grand programme de recherche** » **labellisé par l'université de Bordeaux** qui s'axe autour d'un défi scientifique ou sociétal spécifique ayant une forte résonance à l'international.
L'unité mène également des projets de recherche avec **d'autres unités CNRS**, dont l'IPREM, le LP2i ou encore Artheis, sur la base de convention de collaboration de recherche impliquant plusieurs chercheurs.
L'année 2022 a, entre autres, été marquée par **la mise en place de l'exposition internationale : Sculpter la foi, présentée à Addis-Abeba** (Éthiopie) du 7 octobre au 31 décembre 2022, est le fruit d'années de recherches scientifiques menée par une équipe franco-éthiopienne. La plateforme Archeovision, issue de l'unité de recherche Archéosciences Bordeaux, a participé à la confection de cette exposition.

- ☞ **La fusion et la création de 2 nouvelles unités - Plurielles et ARTES** : Les recherches au sein d'une discipline artistique se construisent d'abord dans la connaissance et le questionnement de ses spécificités. L'une des particularités fortes d'ARTES étant justement de réunir des spécialistes de toutes les disciplines artistiques, l'aspect réellement transdisciplinaire des recherches doit être continûment valorisé. Dans notre perspective, chacun des quatre pôles (Histoire, Culture, Théorie, Pratique) doit aussi pouvoir promouvoir par principe les actions interartistiques : les différentes approches historiques, culturelles, théoriques et pratiques sont précisément là pour décloisonner les disciplines artistiques. Ce nouveau « laboratoire des arts » à l'Université Bordeaux Montaigne entend reposer ainsi sur deux piliers, quatre pôles et six axes scientifiques.

1.4. Une Université engagée

☛ Création de zones de co-voiturage

À partir de mars 2022, l'Université Bordeaux Montaigne propose à ses étudiant·e·s et personnels une aire de dépôt ainsi que plusieurs places de stationnement dédiées à la pratique du covoiturage. Ce dispositif permettant d'encourager le covoiturage vise à **alléger la pression sur le stationnement, toujours plus forte sur le campus** notamment en période de travaux.



☛ Valorisation des espaces verts et agriculture urbaine

L'université mène ainsi, depuis plusieurs années, grâce au **travail du SIGDU** (Service inter-établissements de gestion du domaine universitaire), **une politique de gestion des espaces verts** s'appuyant sur **des plantations qui privilégient les espèces locales et utiles**. Elle entend également développer et accompagner des projets d'agriculture urbaine.



Le 17 février 2022, les équipes du SIGDU et l'association AOC, qui anime le jardin partagé, se sont réunis pour **planter un verger de 40 arbres fruitiers** sur la plaine de Bardanac. L'enfouissement de la ligne Haute Tension qui traversait auparavant le campus et le démontage à venir du pylône à cet endroit permettent de développer et d'y renforcer la biodiversité.

☛ Elaboration d'un plan de sobriété énergétique

Courant octobre la création d'un groupe de travail et plusieurs réunions publiques de concertation ont été organisées afin de faire face à la crise énergétique et poursuivre l'engagement de l'UBM dans la transition écologique. Ce travail a abouti à **l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique approuvé par le conseil d'administration du 16/12/2022**. Il devrait permettre à l'université Bordeaux Montaigne de réduire d'au moins 10% sa consommation d'énergie d'ici 2024.

Ces économies sont déjà en cours, avec le raccordement du site de Renaudel (IUT et IJBA) au réseau de chaleur urbain de Belcier, la rénovation des huisseries des bâtiments du site de Pessac, et une période de chauffe d'ores et déjà raccourcie grâce à des températures plutôt favorables en octobre. Des mesures techniques et de sensibilisation vont être mises en œuvre au cours de l'hiver et au-delà.

Ce plan de sobriété énergétique a été transmis à notre ministère de tutelle à la fin de l'année.

☛ Inclusion

Développement d'une **politique globale d'accessibilité numérique inclusive**, notamment avec le projet Accompagnement vers l'enseignement supérieur (ACCES), les universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne, Pau et des Pays de l'Adour, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Aquitaine et le rectorat de l'académie de Bordeaux font partie des 8 premiers lauréats de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ». Il s'agit d'un projet articulé avec la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures dont l'enjeu est d'aider les jeunes à s'orienter vers les filières les plus adaptées à leurs profils, à leurs aspirations et à leurs projets, et surtout, à dépasser les obstacles liés aux inégalités territoriales et/ou sociales.

Comme tous les ans depuis 2019, l'Université Bordeaux Montaigne organise la journée de **l'opération européenne DuoDAY**, consistant à accueillir des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle sous forme de duo durant une journée.

1.5. Les ressources humaines

Riche en nouveautés réglementaires, l'année 2022 a vu la mise en place de nouvelles mesures, à l'université Bordeaux Montaigne ayant des impacts financiers :

- ☞ **La prime inflation** instaurée par le *décret n°2021-1623 du 11 décembre 2021* : son montant s'élève à **100 €/ agent**.
 - ☞ 628 agents pour 62 800 € bruts (exonéré d'impôts et de cotisations sociales)
- ☞ **La participation à la protection sociale complémentaire (PSC)** instaurée par le *décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021* : à partir du 1^{er} janvier 2022, remboursement d'une partie des cotisations à la complémentaire santé (mutuelle) des agents publics, plafonné à 15 € par mois.
 - ☞ 659 agents pour 111 169,40 € bruts (soumis à impôts sur le revenu et à CSG et CRDS uniquement ; soumis au forfait social de 8% pour l'employeur)
- ☞ **Le forfait social sur PSC** : est une contribution patronale (8% du montant de la PSC) qui a dû être mis en œuvre rétroactivement à compter du 01/01/2022.
 - ☞ Cette contribution patronale représente un coût de 1 475,84 €
- ☞ **L'allocation forfaitaire de télétravail** instaurée par le *décret n°2021-1123 du 26 août 2021* : le montant est limité à **220 € par année civile** et le premier versement a eu lieu en janvier 2022.
 - ☞ 296 agents bénéficiaires en 2022 pour 37 565 € bruts (exonéré d'impôts et de cotisations sociales)
- ☞ **Le taux de la cotisation Accident du Travail et Maladie professionnelle** réévalué à **1,07%** au 1^{er} janvier 2022.
 - ☞ Cette contribution patronale représente un coût de 58 736,57 €
- ☞ **La revalorisation de la valeur du point d'indice** de la fonction publique au 01/07/2022 (**+ 3,5%**) : les primes et indemnités indexées sur la valeur du point d'indice sont donc revalorisées.
- ☞ **La revalorisation du SMIC** au 01/01/2022 (**+ 0,9%**) puis au 01/05/2022 (**+2 ,65%**) puis au 01/08/2022 (**+ 2,01%**) : les primes et indemnités indexées.
 - ☞ Compensation partielle du Ministère
- ☞ **La revalorisation de l'Indemnité de fonction**, de sujétions et d'expertise (IFSE) à effet du 01/01/2021 de 100 € brut par agent : versée en juillet 2022.
- ☞ **Indice Minimum réévalué** : À compter du 1^{er} mai 2022, l'indice minimum de traitement des agents publics des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) est relevé au niveau du Smic, soit à l'INM 352.
 - ☞ Compensation partielle du Ministère
- ☞ **Le RIPEC** instauré par le *décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021* : nouveau régime indemnitaire pour les personnels enseignants chercheurs (professeurs des universités et maîtres de conférences à l'exclusion des hospitalo-universitaires et des enseignants du second degré). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (se substituant progressivement à certaines primes PEDR, PRES, PES...), il se décompose en trois composantes :
 - ☞ Composante 1 : Indemnité de fonctions : 2800 € brut/an ;
 - ☞ Composante 2 : Indemnité de responsabilités particulières : montant selon groupe ;
 - ☞ Composante 3 : Prime individuelle : liée à la qualité de leurs activités et de leur engagement professionnel.
- ☞ **La modification des grilles indiciaires des agents des catégories B & C.**
- ☞ **La Déclaration Sociale Nominative (DSN)** devient **obligatoire** dans la Fonction Publique **depuis le 1^{er} janvier 2022**.

Et cette année 2022 l'Université Bordeaux Montaigne a également revu certains dispositifs comme :

- ☞ **La revalorisation de la prime annuelle des Contrats à Durée Indéterminées (CDI)** à effet au 01/01/2021 de 100 € brut par agent : versée en juillet 2022.

Par ailleurs, certains dispositifs ont été reconduits :

- ☛ **Le forfait mobilités durables** instauré par le *décret n°2020-541 du 9 mai 2020* : une augmentation des déplacements dits « mobilité douce » (vélo, covoiturage) est à noter cette année. Le versement s'élève à 200 € par an par agent pour 200 jours d'utilisation.
 - ➔ 78 agents bénéficiaires pour 14 861,63 € brut (exonéré d'impôts et de cotisations sociales)

- ☛ **La rupture conventionnelle** instaurée par le *décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019* permet à l'Université Bordeaux Montaigne et à l'agent en CDI de convenir, d'un commun accord, des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. La rupture conventionnelle doit préciser les conditions d'indemnisation du salarié suite à la rupture de son contrat.
 - ➔ 3 agents bénéficiaires de l'indemnité de rupture conventionnelle en 2022, pour un montant brut de 22 756,97 € (exonéré de cotisations et contributions ainsi que d'impôt sur le revenu)

1.6. La direction du patrimoine immobilier et logistique

Le Président, le Vice-Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président délégué à l'aménagement et la transition écologique et la Chargée de mission patrimoine et immobilier sont en charge de la **définition de la stratégie du patrimoine immobilier de l'université**. Cette définition se réalise en lien étroit avec le comité de direction et notamment la Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL) et **est validée par le Conseil d'Administration**.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, la mise en œuvre de cette stratégie est confiée à la DPIL, placée sous la responsabilité de son directeur. La DPIL a pour **mission principale de participer à la définition de la politique immobilière de l'établissement** et d'en **assurer sa programmation et sa mise en œuvre en pilotant les travaux de maintenance, de sécurité et de construction** ; elle a, en outre, pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et la logistique de l'université.

L'opération Campus est la plus vaste opération de rénovation, de réhabilitation et de restructuration du bâti que l'Université Bordeaux Montaigne ait engagée. Les travaux, débutés en novembre 2020 et devant s'achever en juillet 2023, seront poursuivis par le réaménagement du campus et des espaces extérieurs de 2023 à 2024.

Pour rappel : le Conseil d'Administration du 15/11/2019 a validé la délibération portant approbation du conventionnement « COT/CL » avec la SRIA pour la mise en œuvre de ces derniers : convention d'occupation temporaire du domaine public assortie d'une convention de location non détachable, ainsi que de différentes annexes financières et opérationnelles. Celles-ci valident la mise à disposition à la SRIA des bâtiments A/B/C/D/E/F/G/H/I/J/K/L/M/A2/BUA2 inclus dans le périmètre du plan Campus, mais aussi des Bâtiments H, J, accueil et administration hors plan CAMPUS. Elles lui délèguent la maîtrise d'ouvrage concernant ces bâtiments et fixent pour les travaux hors plan Campus les modalités de transferts financiers à la SRIA. Conformément à la position de la DGFIP, l'Université inscrira au fil de l'eau ces aménagements, en immobilisations corporelles, dès la mise en service des bâtiments, avec contrepartie en compte de capitaux propres ; les composants remplacés seront retranchés de l'actif après évaluation par la Direction du Patrimoine et de la Logistique. Au 31 décembre 2022, aucun bâtiment n'était mis en service et aucune immobilisation n'est donc inscrite à l'actif des comptes de l'Université au titre de cette opération.

En 2022, la fin progressive de la tranche 2 de l'opération campus se poursuit :

☛ **Les nouvelles bibliothèques** : L'équipe du Service Commun de documentation de l'Université a pu procéder à la préparation de l'ouverture des deux premiers équipements documentaires :

➡ **La bibliothèque Rigoberta MENCHU (BRM)**, livrée en septembre 2022, se situe au rez-de-chaussée du bâtiment Flora Tristan et dont les disciplines sont les Langues, les Territoires et les Civilisations. Elle offre **550 places** ouvertes aux publics dans un espace de **3 000 m²**. Dès les premiers mois d'ouverture, la fréquentation est au rendez-vous avec d'ores et déjà **30% d'augmentation** par rapport à la **fréquentation** des anciens espaces documentaires.

➡ **La bibliothèque Robert ETIENNE (BRE)**, livrée en janvier 2023, se situe à la Maison de l'archéologie. Elle offre 75 places sur 600 m² et les disciplines qui s'y trouvent sont l'archéologie, l'histoire de l'art, l'histoire de l'antiquité grecque et romaine et du Moyen Âge, les langues et les littératures anciennes.



Figure 2 - La bibliothèque Robert ETIENNE



Figure 1 - La bibliothèque Rigoberta MENCHU

☛ **La bibliothèque Lettres et Sciences Humaines** est la bibliothèque principale regroupant tous les domaines enseignés à l'Université Bordeaux Montaigne. Le SCD poursuit son implication dans le suivi du chantier de ce dernier site et contribue plus globalement à la transition de la phase chantier vers la phase maintenance (mise en place de la logistique et suivi des travaux correctifs). La réouverture est prévue en 2023, la bibliothèque devrait offrir davantage de services, des espaces de travail appropriés et de nombreuses améliorations en phase avec les demandes des usagers.



Figure 3 - La bibliothèque Lettres et Sciences Humaines

Le SCD a entamé la préparation du déploiement de la technologie **Radio Frequency Identification (RFID)** appelée à remplacer la bande magnétique pour la sécurité et l'identification des collections physiques permettant l'utilisation des automates de prêt. A cette fin, un marché a été élaboré et conclu pour un projet au budget initial de 150 000 € puis 6 000 €/an en fonctionnement courant.

☛ **Le bâtiment Miriam MAKEBA, livré en juillet 2022**, est composé de 3 étages et accueille les directions suivantes :

- ➡ La Direction des Affaires Financières au rez-de-chaussée ;
- ➡ L'Agence Comptable au premier étage ;
- ➡ La Direction des Ressources Humaines au deuxième étage.



Figure 4 – Bâtiment Miriam MAKEBA

☛ **Le bâtiment Accueil**

Depuis août 2022, le bâtiment est fermé au public pour effectuer des travaux de réaménagement intérieur de ses espaces afin d'améliorer l'accueil des publics. Les travaux devraient se terminer courant mars 2023 pour y abriter les services suivants :

- La Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DIVEC) ;
- La Direction de la scolarité (DS) ;
- La Direction Orientation Stages, Insertion professionnelle (DOSIP) ;
- Le Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) ;
- La Direction des Relations Internationales (DRI) ;
- La Formation tout au long de la Vie (FTLV) ;
- Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) ;
- Le Pôle Prévention, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement (PHSE).

☛ Le bâtiment Administration

Depuis septembre 2022, le rez-de-chaussée du bâtiment Administration, cœur de l'Université Bordeaux Montaigne, est en travaux. Les travaux portent sur le changement des radiateurs, des portes, le re-cloisonnement des bureaux, la création d'espaces d'attente et l'agrandissement de bureaux accueillant une partie de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DIVEC), enfin la mise aux normes du système de sécurité incendie. Les travaux devraient se terminer en janvier 2023.



Figure 5 – Bâtiment Administration

☛ La Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF)

Depuis 2015, l'Université Bordeaux Montaigne s'est engagée dans un projet immobilier de grande ampleur prévoyant une extension des bâtiments actuels du DEFLE et intégrant la réhabilitation du bâtiment existant. Le financement des travaux est enfin bouclé et se répartit ainsi :

- La Région Nouvelle Aquitaine – CPER : 5,5 M € ;
- L'Etat – Plan de relance (rénovation énergétique) : 1,8 M € ;
- L'Université Bordeaux Montaigne : 1,07 M €.

Après la phase d'étude réalisée antérieurement, les travaux du futur bâtiment ont repris courant mai 2022. Ce projet global de **réhabilitation et d'extension** permettra l'installation d'une **surface totale de bâtiment neuf et restructuré de 2 522 m²**. La livraison du nouveau bâtiment (extension + réhabilitation) est prévue sur le second semestre 2023.



Figure 6 – La CLEFF

L'Université Bordeaux Montaigne entend jouer son rôle d'excellence en matière d'enseignement linguistique et culturel auprès des institutions d'enseignement supérieur du site bordelais et plus largement auprès du grand public. Cette Cité accueillera les étudiants de tous horizons **et de toutes nationalités**, et **répondra à la demande des adultes en formation continue** et des **entreprises en matière de formation linguistique et interculturelle**.

☛ Le bâtiment de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux

Depuis la création de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx) sous forme d'Unité d'Appui et de Recherche au 01/01/2022, le bâtiment, occupé précédemment par l'association MSHA et appartenant au Rectorat, **a été affecté, par avenant à la convention d'utilisation signée le 28/06/2017, en 2022 à l'Université Bordeaux Montaigne**.

Son évaluation est en cours de réalisation, il n'est donc pas dans le patrimoine de l'UBM au 31/12/2022.



Figure 7 – La MSHBx

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Le cadre réglementaire

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III devient l'Université Bordeaux Montaigne en 2014. C'est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Le régime financier est défini par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112).

L'Université figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. A ce titre, elle est soumise aux règles de la gestion budgétaire publique.

Elle bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

2.2. Les modalités de la gestion financière

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en trois enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- ☞ L'enveloppe des dépenses de personnel ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses de fonctionnement ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur principal, le président.

Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur principal de l'établissement.

Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines selon le référentiel défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche.

S'agissant des emplois, le Conseil d'Administration arrête à l'occasion du vote du budget l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale.

Budget	Date	Eléments
Budget Initial	10/12/2021	Prévision initiale
Budget rectificatif n°1	13/07/2022	Reprogrammation des CP sur les opérations pluriannuelles et ajustement de certaines recettes
Budget rectificatif n°2	12/12/2022	Déprogrammation de crédits pour reprogrammation au BI 2023

Tableau 1 - Calendrier budgétaire 2023

¹ Liste annexée à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

2.3. Les référentiels budgétaire et comptable

L'Université est soumise à différents textes :

- ☞ L'Université est soumise aux règles définies par le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III ;
- ☞ Le régime financier est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche mis à jour par décret 2017-1896 du 29 décembre 2017 ;
- ☞ Le régime comptable est défini dans le recueil des normes comptables applicables aux établissements publics, adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié le 13 février 2020 ;
- ☞ Le règlement budgétaire est défini dans le recueil des règles budgétaires des organismes publics, adoptés par arrêté du 7 août 2015 et modifié le 2 août 2019 ;
- ☞ L'instruction comptable commune mise à jour le 14/12/2020 – BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020 ;
- ☞ Les dossiers de Prescriptions Générales (DPG) déclinant les principes de mise en œuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en termes opérationnels ;
- ☞ L'instruction juridique commune du 24/02/2022 – BOFIP-GCP-22-0005 du 24/02/2022.



Loi organique relative aux lois de finances (2002) - LOLF				
Décret GBCP (2012)				
Divers arrêtés (2015 - 2022)				
Recueil des règles budgétaires	Recueil des normes comptables	Cadre de référence contrôle interne	Dématérialisation	Tableaux budgétaires EPSCP
Listes des pièces justificatives en dépenses		Listes des pièces justificatives en recettes		
Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable				
Instruction comptable commune et plan de comptes commun		Instruction juridique commune		

Tableau 2 - Liste des textes réglementaires

2.4. Le régime fiscal

L'Université est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'ensemble de ses opérations entrant dans le champ d'application de la TVA. Un prorata de TVA est mis en place pour les activités relevant du champ mixte, c'est-à-dire un bien ou un service utilisé en partie par les activités de l'enseignement et par les activités de recherche dans le cadre de la valorisation.

Le prorata de TVA provisoire est calculé par l'agent comptable au 31/12/2022, celui-ci est appliqué sur toutes les dépenses de l'année 2022, il était de **30 %** pour l'exercice 2021. Au 31/12/2022, le prorata définitif pour l'exercice 2022 doit être calculé.

Il se calcule à partir des titres de recettes pris en charge par l'Université au 31/12/2022, il s'obtient ainsi :

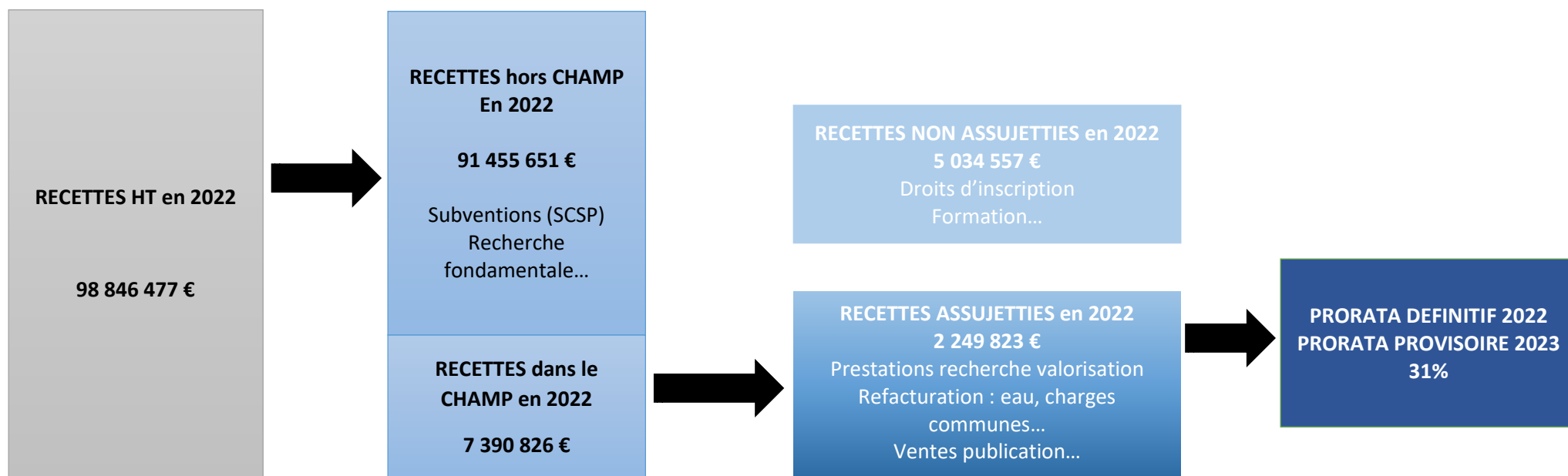


Tableau 3 - Calcul du prorata de TVA

Toutes les dépenses de l'exercice 2022 ayant fait l'objet de l'application du prorata à 30 % doivent être retraitées pour appliquer le taux définitif de 31%. En 2022, cela signifie que l'Université doit **demandeur un remboursement de la TVA** non déduite au Trésor Public.

Le montant du remboursement demandé dans la déclaration du 4^{ème} trimestre concernant cette régularisation s'élève à 20 047.56 €. Ce montant viendra alimenter la trésorerie de l'année 2023.

2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire

Afin de respecter les règles de la gestion budgétaire et comptable publique et d'améliorer la qualité comptable, l'agence comptable a mené diverses actions :

👉 LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE HIERARCHISE DE LA DEPENSE (CHD)

Depuis le 01/01/2022, l'agence comptable a mis en place une démarche de hiérarchisation des contrôles afin de proportionner les contrôles aux risques et aux enjeux que les dépenses comportent. Elle aboutit à :

- ➡ Recentrer les contrôles sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux les plus importants ;
- ➡ Alléger les contrôles sur les autres dépenses.

Elle permet ainsi de concentrer les moyens de contrôles sur les opérations les plus sensibles, tout en renforçant la qualité comptable.

En mode facturier, la hiérarchisation prend la forme d'une modulation de l'intensité des contrôles, permettant d'alléger la charge de travail du pôle tout en maintenant la qualité et la pertinence des contrôles.

Aujourd'hui, comme ce CHD n'est pas reconnu par la DGFIP car celui-ci ne peut pas être tracé dans notre système d'information financier et comptable (COCKTAIL), nous l'effectuons à partir d'un tableur Excel. **Le bilan de l'année 2022 est le suivant :**

	Nombre - Demande Paiement		Montant - Demande paiement	
Demands de paiement émises	14 766		20 417 682	
Demands de paiement contrôlées en supervision	1 335	9%	15 163 746	74%
Anomalies constatées	87	7%	669 798	4%

1 335 demandes de paiement (DP) sur 14 766 DP émises par le Pôle Fournisseurs ont fait l'objet d'un contrôle de supervision pour un montant total de 15 M €, soit 74 % du montant total des DP payées. 4%, soit 670 K€ des demandes de paiement contrôlées, ont nécessité une mise en attente ou un rejet comptable pour une absence ou insuffisance de pièces justificatives, une erreur d'imputation comptable, un RIB erroné ou encore une erreur dans le montant liquidé.

En parallèle, des contrôles a posteriori ont été mis en place sur les thématiques suivantes :

- ➡ Les aides sociales accordées aux étudiants : aucune anomalie détectée ;
- ➡ Les aides sociales accordées aux personnels : aucune anomalie détectée ;
- ➡ Les frais de réception : aucune anomalie détectée ;
- ➡ L'achat de petits matériels (compte 6063) : Sur 30 DP contrôlées, 7 anomalies ont été constatées (erreur imputation comptable ou NACRES, marché non renseigné, RIB erroné) ;
- ➡ Les subventions supérieures à 23 000 € : aucune anomalie détectée ;
- ➡ Le versement à des associations : aucune anomalie détectée.

👉 LA REVISION DE LA POLITIQUE DE VOYAGE

En 2022, l'agence comptable a travaillé à la refonte complète de la politique de voyage tant dans sa forme que dans son contenu. Les deux axes sont la simplification des contrôles en limitant les cas de dérogations et en clarifiant la réglementation et la mise en place de nouveaux forfaits de remboursement, au vu du contexte économique actuel.

Celle-ci a été approuvée au Conseil d'Administration du **28/10/2022 pour une mise en application au 01/01/2023.**

👉 LA MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DANS COCKTAIL

Courant novembre, la référente COCKTAIL de l'agence comptable a travaillé en étroite collaboration avec la Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN) afin de mettre en place la dématérialisation des pièces justificatives de la dépense au sein de notre système d'information pour une mise en œuvre au 01/01/2023.

Cette fonctionnalité va simplifier considérablement les actions côté ordonnateur et comptable ; seule l'application COCKTAIL sera maintenant utilisée.

👉 LA REVISION DU SEUIL DE SIGNIFICATION DES IMMOBILISATIONS

Afin de simplifier les critères d'imputations, de rendre plus pertinentes les opérations de gestion et de faciliter le suivi des biens inventoriés, l'agent comptable a proposé à l'ordonnateur une révision du seuil de signification des immobilisations.

Ce seuil unitaire de signification permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges. Les seuils **définis et approuvés par le Conseil d'Administration le 23/09/2022** sont les suivants :

- A 800 € HT sauf pour :
 - Les serveurs, unités centrales, écrans, ordinateurs portables, les tablettes ≥ 1 € HT (compte 21832) ;
 - Les vidéoprojecteurs, appareils photo numériques et caméras numériques ≥ 500 € HT (compte 2188).

Cette délibération entre en vigueur à partir de l'émission de la commande émise à compter du 01/01/2023.

👉 LES RECETTES DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Il est très difficile de rapprocher les titres de recette émis avec les encaissements effectués par les Opérateurs de Compétences (OPCO) ; une démarche de communication avec les OPCO entreprise par l'agence comptable commence à porter ses fruits.

Un accès à l'application Y-PAREO a aussi été accordé à l'agence comptable, essentiel pour rapprocher les encaissements.

👉 LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT

La réglementation ne fixe pas de procédure pour les phases de recouvrement amiable et forcé au sein des organismes. **L'ordonnateur et l'agent comptable sont seuls responsables de la définition des étapes du recouvrement.**

Afin d'être plus efficient sur les montants à enjeux financiers à recouvrer et comme préconisé par la DGFIP, nous avons donc travaillé sur les modalités de mise en place d'une sélectivité des poursuites fixée à chaque étape de la procédure de recouvrement.

Une politique de recouvrement a été rédigée par l'agence comptable et validée par l'ordonnateur. Celle-ci a été signée le 02/01/2023 par le Président et par l'Agent Comptable de l'Université Bordeaux Montaigne pour une mise en application dès 2023.

👉 LA RESPONSABILITE DU GESTIONNAIRE PUBLIC

Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation ont été conduites par l'Agent Comptable et l'Ordonnateur afin d'exposer la fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'Agent Comptable et la **nouvelle responsabilité des gestionnaires publics**. Au cours de ses réunions, un rappel sur l'importance **des contrôles internes** de chaque service a été effectué.

👉 LA MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS MISE EN PLACE

Un nouvel outil de paiement en ligne, GUICHET (adaptation de l'application d'ESUP-PAY), est désormais opérationnel à l'Université Bordeaux Montaigne. Il s'inscrit dans l'obligation du décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne au 1^{er} juillet 2020 pour l'Université Bordeaux Montaigne, compte tenu du montant de ses recettes.

Il se développe de plus en plus au sein de plusieurs composantes et permet même de clôturer certaines régies. En effet, cette année, 1022 opérations ont été effectuées via GUICHET contre 119 en 2021, évitant ainsi la manipulation de chèques et les impayés sur chèque.

Objet de l'encaissement	Composante /Direction	2021		2022	
		Nbre opérations	Montant	Nbre opérations	Montant
Inscription DAEUA	FTLV	2	1 090	10	7 851
Inscription DU CIEPT	Scolarité	16	128 000	8	64 000
Inscription Galatasaray	UFR STC	92	21 750	84	18 150
Demande de remboursement indu mobilité ERASMUS	DRI	4	2 297		
Remboursement bourse mobilité ORE	UFR Langues	1	400		
Remboursement divers indus (prêt, trop perçus sur paye...)	Agence comptable	3	981	22	8 296
Inscription en bibliothèque universitaire	SCD	1	68	4	170
Prêts entre bibliothèque - PEB	SCD			12	128
Concours	IJBA			650	48 750
Préparation concours	IJBA			45	15 250
Renouvellement carte Aquipass	Divers			50	500
Inscription - Tutoriel d'été basque en documentation linguistique	UFR Langues			11	1 100
Inscriptions JLPT	CLBM			50	3 970
Inscriptions TOEIC	CLBM			29	2 730
Inscription aux ateliers des personnels	DRH			46	2 135
Rachat ordinateur portable	DSIN			1	760
Total		119	154 585	1022	173 789

Par ailleurs, afin de réduire encore plus le nombre de chèques, nous avons incité les étudiants à effectuer leurs paiements par virement.

Modes encaissements	2021	2022
Espèces	23 328	19 111
PAYBOX	1 401 090	1 267 256,00
<i>Dont Rejet</i>	<i>11 285</i>	<i>33 723</i>
Régies *	523 088	215 176
Virements	89 482	309 419
ESUP PAY	17 780	37 340
Totaux	2 054 768	1 848 302

** Encaissement par chèque ou carte bleue, seuls les droits BU sont encaissés en espèces*

La prochaine étape est de proposer la mise en place de prélèvement pour toutes les actions de formation continue.

2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable

Depuis l'année dernière, l'agence comptable a réactivé sa démarche de qualité comptable via la poursuite du redéploiement du contrôle interne au sein de la direction.

En 2022, nous avons terminé d'élaborer les organigrammes fonctionnels de chaque pôle et les cartographies des risques et les plans d'actions des processus principaux, à savoir :

- Les rémunérations ;
- Les dépenses ;
- Les recettes ;
- Les frais de déplacement ;
- Les immobilisations ;
- La trésorerie.

Tout en continuant à nous référer à notre plan de procédures par processus, nous poursuivons la rédaction de procédures afin d'accompagner nos collègues dans le changement de méthodes comptables et réussir ainsi la montée en compétence de l'équipe :

- L'adaptation des contrôles aux risques identifiés ;
- Les frais de déplacement (en cours de validation) ;
- La gestion des avoirs en dépenses ;
- La gestion du relevé d'opération – Marché voyageur ;
- Le contrôle des droits d'inscription – APOGEE ;

- La déclaration des dons ;
- Le versement de cartes cadeaux.

2.7. Le contrôle hiérarchisé de la paye

LA REGLEMENTATION

Conformément à l'article 42 du décret GBCP et afin d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux réels des dépenses, l'agent comptable a la possibilité de mettre en place un contrôle hiérarchisé de la dépense.

Aujourd'hui seul le processus de la paye peut bénéficier de cette modalité de contrôle ; en effet, COCKTAIL ne gérant pas la mise en œuvre du CHD, il n'est pas possible de l'étendre à toutes les dépenses de l'Université.

Ainsi les contrôles sont adaptés aux risques réels de la paye et permettent à **l'agent comptable de préserver sa responsabilité personnelle et pécuniaire**. La hiérarchisation des contrôles est une démarche :

- Destinée à **mieux respecter la réglementation** et le **bon emploi des fonds publics** en ciblant et donc en mieux contrôlant les dépenses à enjeux ;
- Ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des contrôles et de mieux maîtriser les risques ;
- Permettant de valoriser **les bonnes pratiques des services ordonnateurs**. En effet, le CHD personnalise les contrôles en fonction de la qualité des pratiques et des procédures de l'ordonnateur et de ses services.

Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :

- **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

LE CHD A L'UNIVERSITE

Le Contrôle Hiérarchisé de paye (CHP) est mis en place à l'Université Bordeaux Montaigne depuis l'année 2021. Ce CHP permet de recentrer les contrôles sur les éléments dont le risque financier est le plus important. Le plan de contrôle du CHP 2022 a été soumis à validation du Directeur Général des Finances Publiques le 09/01/2022 et accepté le 18/01/2022.

Pour l'année 2022, les champs de contrôles, réalisés par le Pôle Dépenses du Personnel, portaient sur les éléments suivants :

- Un contrôle des paramètres généraux ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des entrants et des sortants ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des indemnités du personnel BIATSS et des informations relatives aux congés maladies de tout le personnel de l'université ;
- Un contrôle exhaustif : des capitaux décès, des frais de changement de résidence, des indemnités de préavis de licenciement et des allocations chômage ;
- Un visa thématique a posteriori selon un calendrier défini en amont et validé par la DGFIP.

La Cheffe de Pôle Dépenses de Personnel rédige un compte-rendu mensuel des contrôles effectués, précise leurs modalités et indique les anomalies constatées, le cas échéant. Les anomalies ainsi comptabilisées permettent de déduire un taux global annuel. Conformément à notre engagement pris avec la DGFIP, **si ce taux dépasse les 10 %, l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne devra revenir à un contrôle exhaustif de la paye.**

LE BILAN DE L'ANNEE 2022

D'une façon globale, le nombre de mouvements saisis entre l'année 2021 et l'année 2022 a augmenté, comme le montre la comparaison chiffrée des contrôles a priori et a posteriori des paies de 2021 et 2022 :

	Année 2021 <i>(mise en place CHP à compter de la paie de février 2021)</i>	Année 2022 <i>(janvier à décembre 2022)</i>
Nombre de paies calculées	14 774 <i>(janvier à décembre 2021)</i>	18 054 <i>(sur 12 mois)</i>
Nombre d'éléments variables de paie	15 605 <i>(février à décembre 2021)</i>	21 987 <i>(sur 12 mois)</i>
Nombre d'anomalies annuel	136 <i>(février à décembre 2021)</i>	341 <i>(sur 12 mois)</i>
Taux d'anomalie global annuel	0,84 % <i>(février à décembre 2021)</i>	1,55 % <i>(sur 12 mois)</i>

La prise en compte et le calcul des anomalies ont été plus précis pour l'année 2022, ce qui explique le taux d'anomalies légèrement supérieur en 2022 (1,55%), comparé à celui de 2021 (0,84%).

Les **réformes gouvernementales ont été nombreuses en 2022** et ont eu pour conséquence l'augmentation significative du nombre d'éléments variables de paie.

Ainsi, le versement de la participation à la **protection sociale complémentaire**, le paiement de l'**allocation forfaitaire télétravail**, la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les Enseignants-Chercheurs (**RIPEC**), la **revalorisation de la partie socle du régime indemnitaire des BIATSS (IFSE)** sont autant de nouveautés qui ont nécessité **une augmentation du nombre de saisies en paie**. Cet accroissement de saisies a engendré plus d'anomalies mais grâce à une bonne coordination et fluidité des relations entre la Direction des Ressources Humaines et le Pôle Dépenses de Personnel, ces anomalies repérées ont fait l'objet de corrections et le taux global d'anomalie a ainsi été maîtrisé.

2.8. Les systèmes d'information financière et comptable

L'Université Bordeaux Montaigne utilise l'application COCKTAIL pour la comptabilisation des opérations financières et comptables et NEPTUNE pour le suivi des biens immobilisés.

COCKTAIL

Ce système d'information est produit par l'association COCKTAIL et il reste encore des améliorations à apporter notamment :

- La production des états du compte financier : plusieurs états règlementaires ne sont pas produits par l'application et l'agent comptable doit les réaliser à partir de macro Excel ;
- La chaîne de la dépense : des anomalies existent entre le montant de l'EJ, du SF et de la DP, des problèmes d'arrondis sont toujours présents ;
- Inexistence du contrôle hiérarchisé de la dépense ;
- L'objet de gestion demande de reversement n'existe pas en tant que tel, ce sont des réductions de recette ;
- L'historisation des exercices n'existe pas : nous ne pouvons pas éditer une liste des restes à payer au 31/12 courant sur l'exercice suivant.

Afin de pallier les déficiences de l'outil, il est nécessaire d'obtenir des moyens humains suffisants et d'anticiper les temps de confection des états de situation.

NEPTUNE

Cet outil a été acquis en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne auprès de la société QUASAR et déployé en 2019.

Nous avons continué nos échanges tout au long de l'année 2022 avec la DSI de l'Université de Bordeaux et l'éditeur QUASAR afin de continuer la fiabilisation des éditions.

Mais lors d'une mise à jour de l'outil nous avons encore essuyé les plâtres d'une anomalie : certaines fiches avaient migré vers d'autres comptes.

De nouveau, lors des opérations d'inventaire 2022, **il a été impossible d'obtenir des états fiables** nous permettant de comptabiliser les dotations aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements. Le pôle comptable a dû effectuer un travail de contrôle de cohérence entre l'état extrait de NEPTUNE et les données dans COCKTAIL puis réaliser un retraitement des anomalies dans l'extraction NEPTUNE. Ces anomalies tendent à diminuer : elles sont mieux identifiées et communiquées à la DSI pour résolution sur 2023.

2.9. Les évaluations et les méthodes

LES BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010. Il a fait l'objet d'une évaluation complémentaire en 2017 pour les biens mis à disposition du SIGDU : forages et château d'eau qui avaient été omis lors de l'évaluation initiale.

La comptabilisation par composante a été adoptée par délibération du Conseil d'administration du 07/06/2011. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, pour les seuls biens activés à compter du 01/01/2019 (CA du 22/02/2019).

Les amortissements pratiqués en 2019 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Biens IMMOBILIER mis en service à compter du 01/01/2019		
213156 213556 214157 214557 2138	2nd œuvre (plâtrerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études	15 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Couverture - étanchéité dont études	20 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Facades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études	30 ans
213156 213556 214157 214557 2138	tout ce qui concerne la structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage -forages dont études	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : aménagés/bâties (VRD)	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans

Biens IMMOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâties	10 ans
213156 213556 214157 214557	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40 ans
213156 213556 214157 214558	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	25 ans
213156 213556 214157 214559	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	15 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâties	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans
2138	Château d'eau	40 ans
2138	Forages	40 ans

LES BIENS MOBILIERS

Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé. Si la réconciliation n'a pu être réalisée de manière exhaustive avec l'inventaire comptable, des travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer soit au Président soit au Conseil d'administration la sortie de matériels.

Tous les biens antérieurs et courants sont intégrés dans le logiciel NEPTUNE. Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration du 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015, 27/11/2015, 25/11/2016, 22/09/2017 et 22/02/2019 (tableau ci-dessous).

L'amortissement est linéaire, calculé au prorata temporis.

Biens MATERIEL & MOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
2012	Frais de premier établissement	5 ans
203	Frais de recherche et de développement	5 ans
20531 2058	Logiciels (valeur >800 et durée > 1 an), acquis ou sous-traités Autres concessions et droits similaires, brevets, licences...	de 2009 à 2013 : 3 ans depuis 2014 : 7 ans
206	Droit au bail	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
215147	Installations techniques complexes/ Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui acquises	10 ans
21547	Matériel acquis	avant et depuis 2009 : 10 ans depuis 2017 : seuil de 500€ HT
21557	Outillage acquis	avant et depuis 2009 : 5 ans depuis 2015 : seuil de 800€ HT
21557	Outillages spécialisés (Ex tracteur, tondeuse autoportée, chargeuse pelleuse...)	depuis 2014 : 10 ans
21567	Matériel d'enseignement/ matériel d'enseignement acquis (mise en place du seuil de 500€ HT à compter du 01/01/2017)	depuis 2014 : 5 ans depuis 2017 : seuil de 500€ HT
21577	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	avant 2009 : 10 ans depuis 2009 : 5 ans
21827	Matériel de transport acquis	avant 2009 : 5 ans depuis 2009 : 7 ans
218317	Matériel de bureau acquis	avant 2009 : 10 ans depuis 2009 : 5 ans
21847	Mobilier acquis	avant et après 2009 : 10 ans depuis 07/07/2015 : y compris les chaises
2186	Emballages récupérables	3 ans
218327	Matériel informatique acquis	avant 2009 : 3 ans depuis 2017 : 5 ans depuis 2009 : 5 ans
218327	PC + écrans informatiques	depuis 2014 : rajout écrans < 800€HT OU > 800€HT
218327	PORTABLES + IPAD	de 2009 à 2013 : 4 ans depuis 2014 : 5 ans + rajout IPAD
218327	SERVEURS	depuis 2010 : 5 ans
218327	PERIPHERIQUES >800 € HT (écrans imputés sur 218771 quel que soit le montant à compter du 01/01/2013)	depuis 2010 : 5 ans
218327	EQUIPEMENT RESEAU >800 € HT	depuis 2010 : 5 ans
21887	Matériel divers (dont Vidéoprojecteurs et tableau blancs interactifs à compter 01/01/2013, téléphones, caméras numériques >500€ HT mais aussi les matériels divers	avant 2009 : 10 ans de 2009 à 2014 : 6 ans

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues, annuelles ou pluriannuelles, sont rattachées à l'exercice lorsque **le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable**. L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, font l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire. Les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours font l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

L'Université Bordeaux Montaigne gère deux maisons d'édition et à ce titre doit tenir une comptabilité des stocks pour les ouvrages produits. Pour comptabiliser chaque stock au 31/12, les étapes suivantes sont réalisées :

- **Etape 1** ⇨ Calcul du coût de production annuel : recensement des coûts de main d'œuvre direct et de préparation de copie, des frais d'impression et de transport ;
- **Etape 2** ⇨ Recensement du nombre de pages produites sur l'année ;
- **Etape 3** ⇨ Calcul du coût de revient à la page = Coût de production annuel / Nombre de page produites sur l'année ;
- **Etape 4** ⇨ Valorisation de chaque ouvrage, insertion dans le logiciel du coût de production à la page ;
- **Etape 3** ⇨ Réalisation de l'inventaire physique des ouvrages par les équipes des PUB et d'AUSONIUS ;
- **Etape 4** ⇨ Valorisation des stocks : Nombre d'ouvrages X coût de production du livre.

Par ailleurs, les ouvrages peuvent donner lieu à comptabilisation d'une provision pour dépréciation, celle-ci se calcule sur la base de deux méthodes :

- **La méthode A**, provision pour risque de mévente : calcule une quantité à provisionner en fonction d'une cadence moyenne de vente selon l'ancienneté de l'ouvrage. Tous les livres sont provisionnés à l'exception de ceux qui soit ont :
 - Fait l'objet d'une réimpression ;
 - Un taux de rotation (de vente) supérieur à la moyenne qu'on peut escompter ;
 - Moins d'un an d'existence.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de	Catégories d'ouvrages		
	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80%	70%	30%
Deuxième année	100%	90%	50%
Troisième année	100%	100%	70%
Quatrième année	100%	100%	80%
Cinquième année	100%	100%	90%
Sixième année	100%	100%	100%

Tableau 4 - Cadence de vente

- **La méthode B** complète la méthode A et reprend les livres réimprimés plus ceux dont les ventes n’ont pas dépassé 30 % du stock existant à l’ouverture du même exercice et non compté en méthode A1. Seuls les ouvrages édités sont concernés. La provision sera calculée ainsi :

Montant des ventes en %	Montant de la provision
< 5 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 100 % du stock
5 % et < 10%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 80 % du stock
10 % et < 20%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 70 % du stock provisionné
20 % et < 30 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 50 % du stock provisionné

Tableau 5 - Taux de la provision

Typologie des ouvrages :

- Ouvrage édité : Valorisé en stock avec un coût de fabrication (frais de personnel + charges de fonctionnement) ;
- Ouvrage réédité : Valorisé et déprécié car considéré comme un nouvel ouvrage, nouvelle entrée en stock ;
- Ouvrage diffusé : Intégré au stock mais il n’est ni valorisé ni déprécié car aucun coût, il bénéficie uniquement du réseau « commercial » des PUB ;
- Ouvrage réimprimé : Valorisé, mais pas déprécié car aucun coût n’est engagé : il s’agit d’un simple fichier numérique pour l’impression, pas de mévente.

LE RATTACHEMENT DES CHARGES A L’EXERCICE

Le rattachement des charges à l’exercice 2022 permet à l’Université d’obtenir une qualité et une sincérité des comptes conforme à la réglementation en vigueur. Ces opérations concernent :

➔ Les charges à payer

- **Les services faits certifiés sur commandes de biens et services** et non payés au 31/12 sont comptabilisés au compte 4081 au fil de l’eau dans l’applicatif GFC DEPENSES ;
- **Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens, services ou autres** : ce sont les services faits constatés mais non certifiés dans l’outil au 31/12 et les dépenses sans engagement juridique ;
- **Les passifs sociaux** : un recensement des charges à rattacher à l’exercice est effectué par la Direction des ressources Humaines puis elles sont comptabilisées en CAPAC.

➔ Les charges constatées d’avance

Elles font l’objet périodiquement d’une demande de comptabilisation réalisée par le pôle fournisseur.

LE RATTACHEMENT DES PRODUITS A L’EXERCICE

Plusieurs méthodes sont réalisées suivant la typologie du produit :

➡ La formation continue

A compter de 2021, le titre de recette est émis dès que le droit est acquis, c'est-à-dire soit au moment de l'échéance ou soit au moment de la réalisation de la prestation de la formation. Pour effectuer le rattachement à l'exercice, nous allons analyser chaque contrat de formation et calculer le montant de la prestation réalisée au 31/12, puis le comparer au titre émis. Selon le cas, il est comptabilisé un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance.

Ancienne procédure : Pour les titres de recette émis avant 2021 au moment de la signature du contrat pour la totalité de la prestation à la fin de l'année, un produit constaté d'avance est donc comptabilisé par une demande de comptabilisation.

Les conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluriannuels d'investissement sont suivies à l'avancement :

- Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont comptabilisées par un titre d'avance ;
- La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : l'acquisition de la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur. L'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de celui-ci doit donc être effectué de manière à rattacher les produits correspondants.

Si ce recensement intervient avant le 31/12 et si la convention a fait l'objet d'une justification au financeur et de la production du bilan, l'objet de gestion est un titre de recette, sinon l'objet de gestion est une demande de comptabilisation.

➡ Les autres produits

Si le titre n'a pas pu être émis au 31/12, une écriture de produits à recevoir doit être saisie pour chaque compte de classe 7 concerné par le biais d'une demande de comptabilisation saisie en N.

A contrario, en fin d'exercice N, si certains produits constatés sont identifiés comme imputables à l'exercice suivant, un produit constaté d'avance sera comptabilisé.

👁 LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance et est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

👁 LES PROVISIONS ET LES DEPRECIATIONS

À la fin de l'année, une revue des provisions a été organisée avec les directions concernées. Elle donne lieu au recensement et à l'analyse de l'ensemble des dossiers qui sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une provision ou d'une reprise.

Une provision est constituée dès lors qu'une dépense est probable ou certaine, mais que l'échéance et/ou le montant ne sont pas précisément connus à la date de clôture des comptes.

2.10. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations

Pour l'établissement, les corrections proviennent essentiellement d'annulations de titres de recettes concernant des titres émis en doublon sur la formation continue et sur la recherche et sur l'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Pour le CFA, la correction provient d'un remboursement effectué à la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 600 € pour un projet qui n'a pas abouti.

Pour le SIGDU, la somme de 5 540.40 € provient de l'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Plusieurs écritures ont été comptabilisées sur le compte de report à nouveau :

Nature de l'opération	Etablissement	CFA	SIGDU	UBM
Régularisation compte de charges à payer - Annulation service fait exercice antérieur	7 492,64		5 540,40	13 033,04
Annulation demande de paiement sur exercices antérieurs		600,00		600,00
Réduction de titres de recettes exercices antérieurs	-4 948,56			-4 948,56
Impact sur le fonds de roulement	2 544,08	600,00	5 540,40	8 684,48

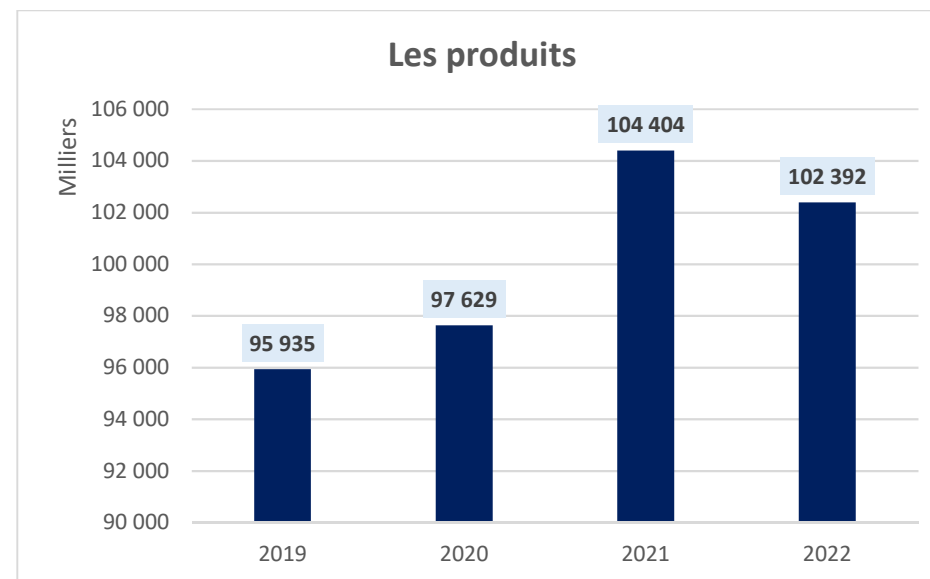
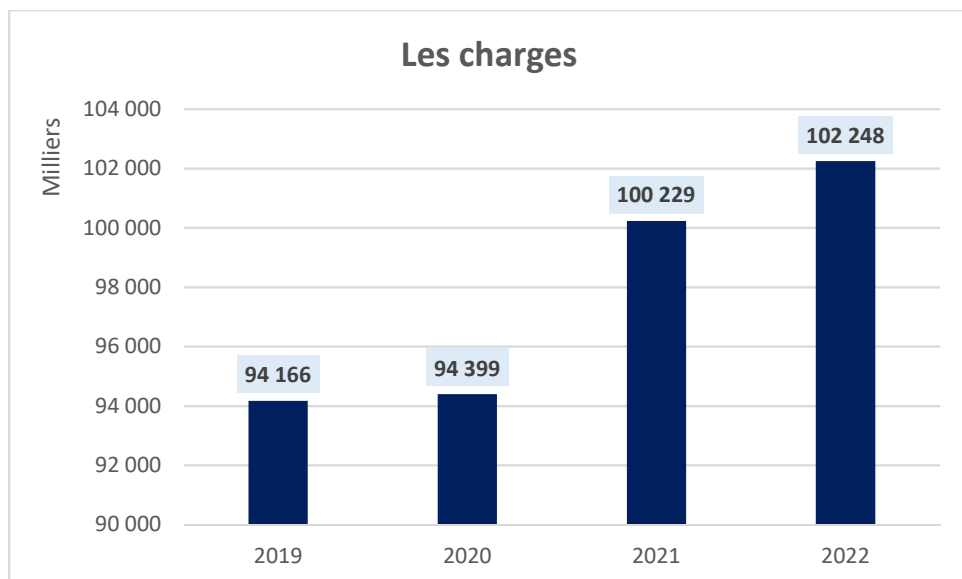
Tableau 6 - Corrections sur le compte 110

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; **elles le diminuent à hauteur de 8 684.48 €.**

3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALES ET LES EVOLUTIONS

3.1. Le compte de résultat

Le **compte de résultat** comptabilise les demandes de paiement, donc la consommation des crédits de paiement et les opérations d'inventaire comme les charges à payer, les charges à payer à comptabiliser liées aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de personnels, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges constatées d'avances, les reprises de provisions, les produits à recevoir, les produits constatés d'avances...



Le résultat de l'Université Bordeaux Montaigne s'élève à **143 462.20 €** et il se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Recettes	98 136 749	1 736 902	2 518 133	102 391 784
Dépenses	98 894 606	1 111 701	2 242 015	102 248 322
Résultat de l'exercice	-757 857	625 201	276 118	143 462

Tableau 7 - Comptes de résultat par entité

Ce résultat est essentiellement un résultat d'exploitation dont voici le détail :

CHARGES	2022	2021	2020	Var. 22/21	PRODUITS	2022	2021	2020	Var. 22/21
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Achats	2 348 974	1 241 454	1 368 690	89,21%	Produits sans contrepartie directe				
Sous-traitance et service extérieurs	3 091 728	3 279 986	2 249 763	-5,74%	Subventions pour charges de service public	84 769 792	83 572 330	82 925 047	1,43%
Autres services extérieurs	5 648 653	4 370 763	3 216 472	29,24%	Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	3 222 043	5 359 361	3 806 254	-39,88%
Charges de personnel	48 083 438	45 971 067	45 652 932	4,60%	Dons et legs	139 483	85 370	76 150	63,39%
Charges sociales	32 336 902	31 493 287	31 529 675	2,68%	Produits de la fiscalité affectée	754 085	1 045 546	1 112 763	-27,88%
Autres charges de personnel	296 469	303 003	174 398	-2,16%	Produits avec contrepartie directe				
Autres charges de fonctionnement	2 607 595	2 784 635	3 137 616	-6,36%	Vente de biens ou prestations de services	8 634 746	8 179 650	7 489 839	5,56%
Dotations aux amort. & provisions	6 349 310	7 024 358	4 283 612	-9,61%	Produits des cessions d'éléments d'actif		0	2 827	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	100 763 067	96 468 551	91 613 158	4,45%	Autres produits de gestion	62 213	487 979	98 168	-87,25%
CHARGES D'INTERVENTION					Production stockée et immobilisée	-131 231	141 608	-401 992	-192,67%
Transferts aux ménages	385 004	468 189	456 456	-17,77%	Reprise sur amort. & provisions	2 785 067	2 694 725	467 993	3,35%
Transferts aux autres collectivités	1 100 250	3 292 480	2 327 801	-66,58%	Reprise du financement	2 155 365	2 837 116	2 051 821	-24,03%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 485 254	3 760 669	2 784 257	-60,51%	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	102 391 564	104 403 685	97 628 870	-1,93%
CHARGES FINANCIÈRES					PRODUITS FINANCIERS				
Pertes de change		65	1 789	-100,00%	Gains de change	219,63	4	26	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	65	1 789	-100,00%	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	220	4	26	
TOTAL CHARGES	102 248 322	100 229 285	94 399 204	2,01%	TOTAL PRODUITS	102 391 784	104 403 689	97 628 895	-1,93%
Résultat de l'activité (bénéfice)	143 462	4 174 404	3 229 691		Résultat de l'activité (perte)			0	
TOTAL GENERAL	102 391 784	104 403 689	97 628 895		TOTAL GENERAL	102 391 784	104 403 689	97 628 895	

Tableau 8- Compte de résultat détaillé

Les dépenses du compte de résultat s'établissent à **102 248 322 €**, elles ont augmenté + **2.01%** par rapport à 2021. Les recettes s'élèvent à **102 391 784 €** pour 2022, elles diminuent de - **1.93%** par rapport à l'année dernière.

L'analyse qui suit permettra d'expliquer ces variations.

3.1.1. Les charges

L'augmentation des charges en 2022 par rapport à l'année 2021 est de + **2.01 %** au niveau de l'Université. En revanche, lorsque nous analysons chaque poste de dépenses, nous pouvons constater une évolution disparate sur ces postes.

LES CHARGES PAR STRUCTURE

CHARGES	2022				2021			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
Achats	2 025 043	177 217	146 714	2 348 974	843 813	182 830	214 811	1 241 454
Sous-traitance et service extérieurs	2 785 994	278 482	27 252	3 091 728	2 999 827	269 905	10 254	3 279 986
Autres services extérieurs	4 577 668	979 346	91 639	5 648 653	3 809 460	519 452	41 852	4 370 763
Charges de personnel	47 325 261	337 595	420 582	48 083 438	45 380 872	308 454	281 741	45 971 067
Charges sociales	31 848 532	194 452	293 917	32 336 902	31 108 008	182 387	202 891	31 493 287
Autres charges de personnel	293 960	1 491	1 018	296 469	301 215	182	1 606	303 003
Autres charges de fonctionnement	2 408 667	134 907	64 021	2 607 595	2 366 367	387 174	31 094	2 784 635
Dotations aux amort. & provisions	6 172 913	138 524	37 873	6 349 310	6 882 062	107 574	34 721	7 024 358
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	97 438 037	2 242 015	1 083 015	100 763 067	93 691 624	1 957 957	818 970	96 468 551
CHARGES D'INTERVENTION								
Transferts aux ménages	356 318	0	28 686	385 004	458 640	0	9 549	468 189
Transferts aux autres collectivités	1 100 250	0	0	1 100 250	3 292 480	0	0	3 292 480
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 456 568	0	28 686	1 485 254	3 751 120	0	9 549	3 760 669
CHARGES FINANCIÈRES								
Pertes de change	0	0	0	0	65	0	0	65
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0	65	0	0	65
TOTAL CHARGES	98 894 606	2 242 015	1 111 701	102 248 322	97 442 809	1 957 957	828 519	100 229 285

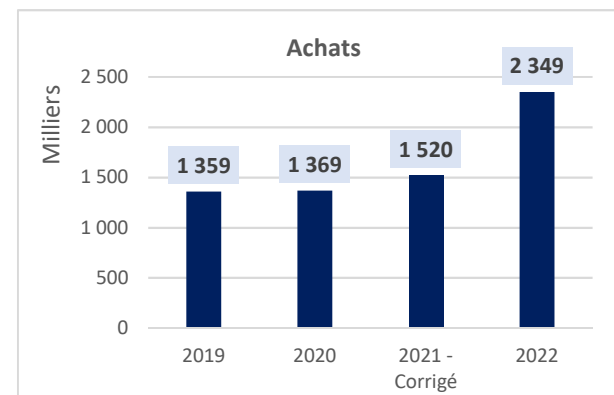
Tableau 9 - Compte de résultat par entité

LES ACHATS

➔ Les Fluides :

- ☞ Electricité : + 45% d'augmentation par rapport à 2021 mais + 20% par rapport à 2019 ;
- ☞ Gaz : Poursuite de la hausse globale de la facture de gaz + 193% (cf. focus) ;
- ☞ Eau : Retour à une consommation d'eau stable par rapport à 2020.

➔ Les achats de fournitures et matériels d'enseignement : Après une baisse de 5 % en 2021, amorce d'une augmentation de près de 3 % pour 2022 en raison de la reprise progressive de l'activité et de la hausse des prix de certaines matières premières comme le papier.



DPIL

FOCUS SUR L'AUGMENTATION DES COÛTS DE FOURNITURE D'ÉNERGIE 2021/2022

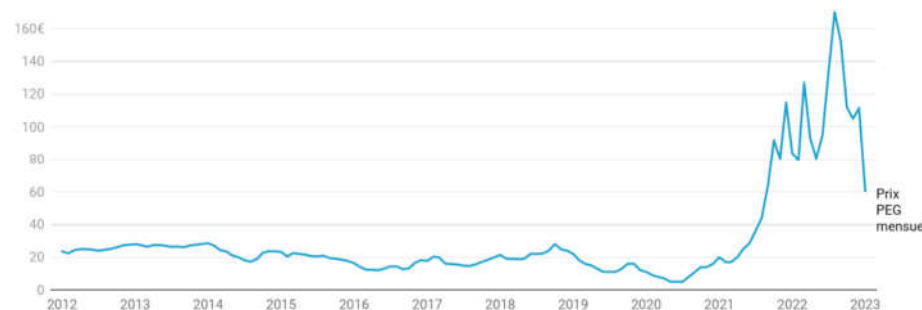
Depuis l'automne 2021, nous constatons une augmentation sans précédent du coût de l'énergie. En janvier 2022, le prix du MWh avait augmenté de + 320 % par rapport à janvier 2021 pour le gaz et + 60 % pour l'électricité.

Pour l'université Bordeaux Montaigne, le gaz est acheté et fourni par le biais du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques (P1), un contrat passé dans le cadre de la tranche 2 de l'opération campus (MPGP Eiffage) avec la société IDEX selon une formule de révision basée sur l'évolution des prix d'acheminement du PEG Nord. Les marchés de gros sont comme une bourse de l'énergie, où les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Le fournisseur ne change pas ses prix tous les jours pour des raisons pratiques mais il va donc faire évoluer sa grille tarifaire chaque mois en se basant sur l'indice PEG Nord.

L'augmentation du prix de l'indice du PEG Nord s'est envolé fin 2021, ce qui a eu un impact très important sur le coût des factures du P1 de l'université. Dès la première facture de P1 de la saison de chauffe 2021/2022, la DPIL a constaté que l'université a consommé 50% de l'acompte prévu dans le contrat. Le taux de révision est passé de 1.3 en moyenne les années antérieures à 3.12 début novembre 2021 (PEG Nord : 92.366 €/MWh).

Prix du gaz naturel sur le marché de gros PEG à M+1

Moyenne mensuelle des prix PEG en € / MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1.



PEG : Point d'échange Gaz

Graphique: Selectra • Source: EEX • Créé avec Datawrapper

Cette hausse peut être expliquée par **plusieurs facteurs contextuels et géopolitiques** :

- Faible liquidité de gaz naturel sur les marchés : niveau de production et de transport du gaz en deçà des besoins ;
- Faible taux de remplissage des stocks de gaz en Europe ;
- Reprise économique mondiale post crise Covid19 : forte demande des acteurs asiatiques et européens qui entraîne une concurrence accrue pour attirer les cargaisons de gaz et qui fait ainsi grimper les prix ;
- Tensions internationales autour de l'ouverture du nouveau gazoduc Russe Nord Stream2 ;
- Forte ambition de la politique climatique de l'Europe dans le cadre du paquet Fit for 55 et spéculations qui font grimper les prix du carbone ;
- Conflit russo-ukrainien.

Avant la pandémie COVID-19, pour la dernière année de chauffage en plein activité (Année 2019), l'université (tous sites inclus) a **dépensé 212 K€ HT**. Sur la saison de **chauffage 2021/2022**, nous avons dépensé sur les derniers mois de l'année (octobre, novembre et décembre 2021) : **313 K€ HT** ; soit plus en deux mois et demi de chauffage que toute une saison précédente en pleine activité.

Il faut noter que ces **indices du PEG sont très volatils** : il est donc impossible de les maîtriser ou d'avoir les vrais indices pour les mois à venir. A titre d'exemple, nous avons estimé un mois de janvier 2021 à 120 k€ HT et la réalité de l'indice nous amène à une facturation de 156 k€.

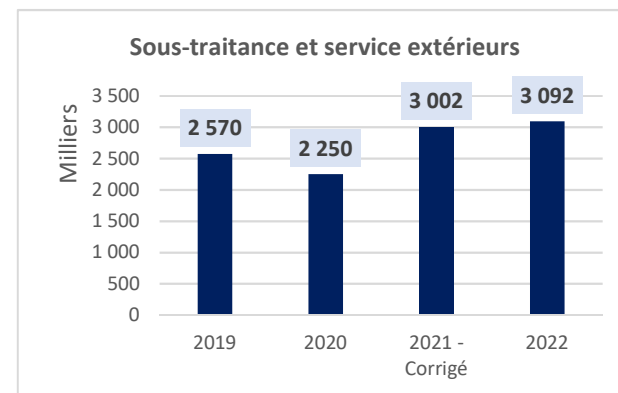
Certes le gouvernement a gelé l'évolution du tarif réglementé depuis le 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 mais cette décision ne s'applique pas aux clients à prix indexés sur les marchés de gros (PEG Nord) dont l'université fait partie, mais seulement pour les « petits » consommateurs.

A l'échelle nationale, cette situation inédite a entraîné une généralisation de refus de remise de propositions commerciales : les fournisseurs d'énergie refusent ainsi de passer de nouveaux contrats.

L'université Bordeaux Montaigne sera rattachée à partir de janvier 2024 aux marchés pilotés par la Direction des Achats de l'Etat (DAE).

👉 LES SERVICES EXTERIEURS

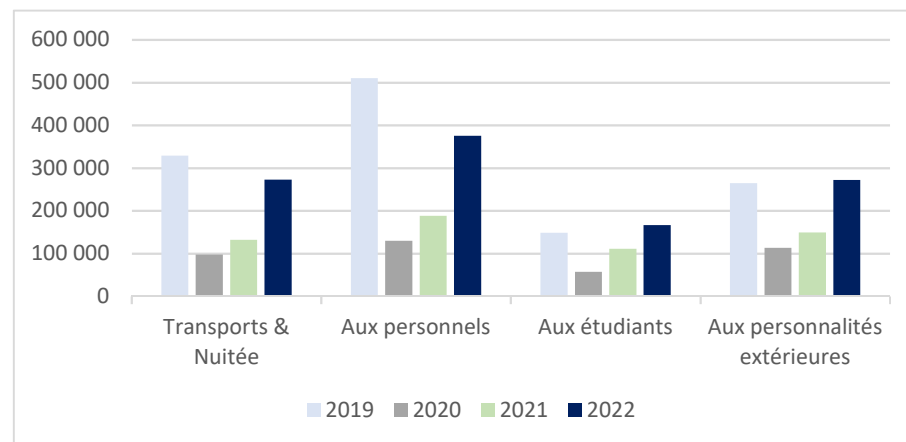
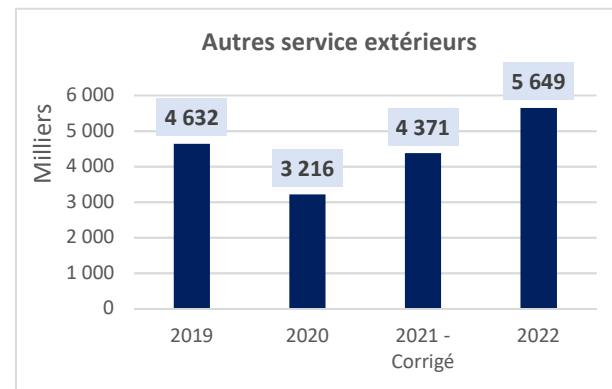
- ➔ **Les locations** sont en augmentation de + 85% due à la location de matériels pour les chantiers de fouille, d'un utilitaire pour le transport des ouvrages du Service Commun de Documentation et d'un compteur infrarouge pour estimer la fréquentation des bibliothèques.
- ➔ **Les dépenses d'assurances** sont en augmentation de + 27 K€ compte tenu de la souscription à un marché d'assurances pour la requalification du pôle Archéologie (Dommages ouvrages et risques chantier).
- ➔ **Les achats de documentation** sont relativement stables par rapport à l'année dernière - 2.35%.
- ➔ **Les frais de colloques ou séminaires** : ce compte retrace les frais liés à des colloques organisés ou co-organisés par l'université. Ce poste continue à augmenter + 63 K€ par rapport à 2021, cette hausse traduit une reprise de l'activité scientifique sur une année pleine.



	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Frais de colloques, séminaires, conférences	241 004	63 350	241 386	303 682	25,81%

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Le personnel prêté à l'établissement** : + 6%. Cette hausse s'explique par la mise à disposition de stagiaires malgaches pour le projet ARPEGE (+ 7,2 K€) et la régularisation de 5 conventions concernant l'exercice 2021 (+ 10,8 K€), en revanche le nombre de stagiaires diminue.
- ➔ **Les frais d'honoraires** : - 47 K€ cette diminution est liée à l'étude d'une solution globale bureautique et collaborative comptabilisée sur 2021.
- ➔ **Les frais divers** : + 15 % : la reprise des paiements des frais de déplacement impacte les frais d'agence liés au marché voyageur.
- ➔ **Les frais d'exposition** : + 12 K€ cette hausse est liée à la reprise de l'activité de représentation de l'université à l'occasion de salons (+ 5 K€ par rapport à 2019).
- ➔ **Les cadeaux** : + 26 % soit + 12 K€, l'augmentation d'achat d'objets publicitaires semble être en adéquation avec la hausse d'organisation d'événements scientifiques + 10 K€ par rapport à 2019.
- ➔ **Les frais divers** : + 16 K€ représente une hausse du nombre de trajets de transport de personnel en situation de handicap, reprise en présentiel en année pleine.
- ➔ **Les frais d'inscription aux colloques** : + 158 % soit 15K€, augmentation avérée de la participation des enseignants d'UBM aux événements scientifiques extérieurs (colloques, séminaires...) sans toutefois atteindre le montant de 2019 - 12 K€.
- ➔ **Les frais de déménagement** : + 53 K€. Ce poste a fortement évolué compte tenu des travaux dans le cadre de l'opération campus : location d'espaces pour entreposer les moulures restituées par le Musée d'Aquitaine (7 500€), location de containers pour la Maison de l'archéologie (5 100 €) et divers déménagement (40 000 €).
- ➔ **Les frais de réceptions** comptabilisent une hausse de plus de 50 % (+92 K€) dont 80 K€ concerne la part des restaurants et des prestations des traiteurs, sans toutefois atteindre le niveau de 2019 (-13 K€).
- ➔ **Les frais de déplacement** augmentent entre 2021 et 2022 de + 87 %. Ils restent cependant inférieurs à ceux de l'année précédant la COVID-19. Ceci s'explique notamment par la poursuite de la reprise des activités de



recherche de l'université et l'augmentation des missions hors Europe qui sont plus coûteuses.

Type de remboursements	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Transports & Nuitée	329 263	98 001	132 295	273 017	106%
Aux personnels	509 892	129 899	188 250	375 215	99%
Aux étudiants	148 905	57 254	111 084	166 259	50%
Aux personnalités extérieures	264 433	113 067	149 394	272 253	82%
TOTAL	1 252 494	398 221	581 024	1 086 745	87%

Tableau 10 - Frais de déplacement par EB

La ventilation du nombre de missions par Entité Budgétaire (EB) confirme que cette hausse est répartie différemment selon l'EB. L'EB réalisant le plus de missions au sein de l'Université Bordeaux Montaigne est celle de la Recherche.

	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Nombre TOTAL de missions par EB	5070	2154	2936	4519	54%
900 - Support	415	102	202	386	91%
901 - UFR Humanités	168	53	104	154	48%
902 - UFR Langues et Civilisations	217	113	136	168	24%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	468	151	211	350	66%
904 - IUT	98	45	75	88	17%
906 - IJBA	127	66	128	151	18%
907 - DEFLE	11	1	13	33	154%
912 - SCD	45	8	25	49	96%
913 - Soutien	120	51	78	135	73%
915 - DPIL	3	0	0	1	/
916 - DSIN	17	4	0	8	/
918 - Recherche	1572	572	846	1208	43%
920 - SIGDU	8	0	1	2	100%
921 - CFA	49	8	44	90	105%
<i>Missions sans frais</i>	<i>1529</i>	<i>529</i>	<i>918</i>	<i>1462</i>	<i>59%</i>
<i>Missions annulées</i>	<i>223</i>	<i>451</i>	<i>155</i>	<i>234</i>	<i>51%</i>

A noter : pour une meilleure lisibilité et compréhension, les missions annulées et les missions sans frais ont été isolées sur chacune de ces années. Ces missions ont donc été extraites des ventilations par EB.

Tableau 12 – Nombre de missions par EB

Après avoir considérablement chuté en 2021, les déplacements hors Europe ont repris en 2022. La répartition du nombre de missions par zone géographique ci-dessous montre que les déplacements hors Europe ont nettement augmenté :

Déplacements par zone géographique	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
AFRIQUE	67	26	18	48	167%
AMERIQUE	101	9	5	26	420%
ASIE	25	2	1	5	400%
EUROPE	3115	1135	1836	2729	49%
EUROPE-ASIE	6	1	2	15	650%
<i>Dont France</i>			1704	2381	40%
OCEANIE	0	0	1	0	-100%
OUTRE-MER	4	1	0	0	0%
<i>Missions sans frais</i>	1529	529	918	1462	59%
<i>Missions annulées</i>	223	451	155	234	51%
Nbre de déplacements	5070	2154	2936	4519	54%

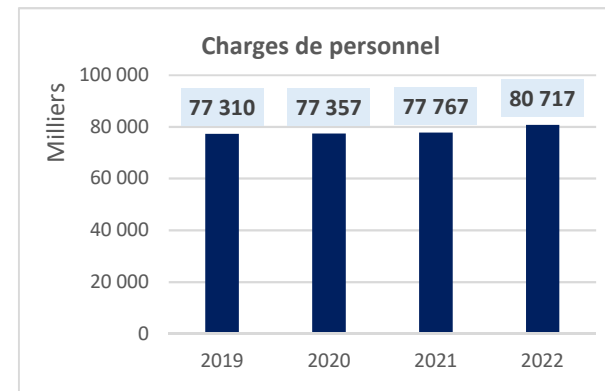
A noter : pour une meilleure lisibilité et compréhension, les missions annulées et les missions sans frais ont été isolées sur chacune de ces années.

Tableau 13 - Déplacement par zone géographique

- ➔ **Les autres frais et commissions**, ce poste enregistre les commissions sur carte bleue et il affiche une baisse de - 45 % soit - 10 K€ liés à la mise en place du paiement des droits d'inscriptions par virement et à la baisse du nombre d'étudiants.
- ➔ **La formation continue du personnel** enregistre une nouvelle hausse de + 38 % (+ 55 K€) liée à la mise en place de formations pour les personnels, formations RH, formation archivistes, congé de formation professionnelle et formation psychologique à destination des étudiants.
- ➔ **Les prestations de gardiennage** : + 70 % soit +128 K€ s'expliquant par la régularisation en 2022 d'une facture de 2021 (+40 K€) et par la reprise de l'organisation d'évènements au sein de l'Université.
- ➔ **Les prestations de nettoyage**, une hausse modérée + 6% provenant de la livraison de nouveaux bâtiments dans le cadre de l'opération Campus.
- ➔ **Les prestations extérieures d'informatique**, une importante hausse de + 77 % due à la réalisation de prestations pour l'actualisation de DEFLI (+ 46 K€), à la sécurisation du système d'information (+ 20 K€) et aux prestations d'audiovisuelles (+17 K€).
- ➔ **Les autres prestations diverses** : La redevance pollution, assainissement prise en charge par le SIGDU est désormais comptabilisée sur ce compte. + 68% soit + 426 K€ d'augmentation sur l'année 2022 qui se décompose en + 37 % (+ 220 K€) pour la redevance de 2021 et + 34% (+ 206 K€) pour celle de 2022. Pour rappel le montant payé en 2021 s'élevait à 599 K€ alors que celle payée en 2022 est de 818 K€.

LES IMPOTS ET TAXES

- ➔ **Les taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables** : ce compte enregistre la régularisation du prorata de TVA mais comme celui-ci n'a pas évolué depuis l'exercice 2020, il n'y a rien eu de comptabilisé cette année.
- ➔ **Les redevances d'assainissement** : en concertation avec les commissaires aux comptes, la redevance a été reclassée en autres prestations extérieures.
- ➔ **La contribution FIPHFP** : depuis 4 ans la contribution affiche une baisse régulière, - 23 % en 2022 grâce aux différentes actions engagées par l'Université et cette année, au recensement de 5 nouveaux agents, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en 2022 de plus de 50 ans et valorisés à une unité et demie l'année de recrutement.



	2020	2021	2022	Var. 22/21
Contributions FIPHFP	148 993	131 186	101 003	-23,01%

LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel en comptabilité budgétaire, les impôts et taxes sont rattachés à l'enveloppe de personnel. Afin de faciliter l'analyse nous allons donc les inclure.

La masse salariale et les impôts et taxes rattachés affichent une augmentation par rapport à l'année 2021 : **+ 3.74 %**.

L'écart entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire s'explique par :

- Les titres de recette émis pour les reversements des congés paternités, congés maladies (CPAM)... : -137 325 € ;
- La variation entre les charges à comptabiliser des passifs sociaux de 2021 et celles de 2022 (les passifs sociaux 2022 sont en diminution) : - 214 611 € ;
- Des réimputations des dépenses comptabilisées en enveloppe de fonctionnement au lieu de personnel : 150 293 €.

	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Salaires et traitements	45 591 012	45 652 932	45 971 067	48 083 438	4,60%
Rémunérations principales	39 113 473	39 316 459	39 161 912	40 405 741	3,18%
Rémunérations accessoires dont heures complémentaires	3 068 594	3 166 080	3 343 325	3 500 700	4,71%
Passifs sociaux au titre des congés	0	-27 576	-120 209	-8 227	
Rémunérations accessoires primes et indemnités	3 080 828	2 911 012	3 348 208	3 992 517	
PPCR (transfert prime-point)	-265 316	-262 163	-258 815	-255 903	19,04%
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	328 535	315 280	311 992	312 228	
Supplément familial de traitement	328 549	310 372	296 070	273 634	-7,58%
Remboursement au titre des congés paternité		-35 751	-23 846	-107 953	
Reversement IJSS	-30 524	-40 781	-87 571	-29 299	23,19%
Indus liés à la paye	-33 127				
Charges sociales	31 477 997	31 529 675	31 493 287	32 336 902	2,68%
Autres charges de personnel	241 068	174 398	303 003	296 469	-2,16%
Prestations directes	174 746	106 935	161 142	194 673	20,81%
Œuvres sociales	27 029	25 263	14 629	24 718	68,96%
Médecine du travail	39 293	39 200	39 200	39 200	0,00%
Autres prestations directes		3 000	0		
Autres charges de personnel			88 032	37 878	-56,97%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 181 058	1 168 546	1 156 208	1 157 712	0,13%
Versement de transport	815 158	815 671	819 450	845 454	3,17%
Cotisation FNAL	203 788	203 882	204 860	211 256	3,12%
Contributions FIPHFP	162 111	148 993	131 186	101 003	-23,01%
Divers			711	0	-100,00%
Comptabilité générale	78 491 135	78 525 551	78 923 565	81 874 520	3,74%
Comptabilité budgétaire	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	3,91%

Tableau 11 - La masse salariale

La variation des crédits de paiement consommés entre 2021 et 2022 s'élève à **+ 3,08 M€**, soit **3.9%**.

Grâce à l'analyse réalisée par la **Cellule d'Aide au pilotage**, la variation 2021-2022 s'explique par les divers éléments ci-dessous :

La variation 2021-2022 se trouve être la résultante d'une somme de facteurs très divers. Ainsi, en dehors des contrats recherche (en diminution de près de 300 K€) et des dépenses « hors paye » (+18 K€), l'évolution s'élève à + 3,36 M€ (+ 4,3%), contre + 1,5M€ en 2021. Il est à noter que **la hausse du point d'indice (+ 3,5%)** intervenue le 1^{er} juillet 2022 a **impacté la masse salariale à hauteur d'1,2M€**. Il s'agit du facteur de hausse le plus important de 2022. Le **GVT global est de + 702 559, soit une hausse de 1,2%**.

L'évolution de la masse salariale (hors rémunérations accessoires) par catégorie d'emploi entre 2021 et 2022 est la suivante :

- ➔ **La masse salariale des enseignants titulaires hors rémunérations accessoires** (52 % des dépenses de personnel) progresse de + 285 K€ (soit + 0,7 %) mais une fois l'impact du point d'indice neutralisé (+ 739 K€) la tendance s'inverse avec une baisse de – 454 K€. L'effectif moyen est en forte baisse (- 9 ETPT), conséquence des rentrées 2021 et 2022 qui enregistrent respectivement - 6 et - 14 ETPT. Cette baisse de l'effectif s'explique par des départs massifs à la retraite, et par des choix individuels de carrière impliquant en fin de compte un départ de l'établissement, départ non anticipé donc non remplacé. Ces départs contrebalancent largement la progression de l'indice moyen de ces titulaires (+ 11pts) soit + 540 K€. Le protocole parcours professionnel-carrières-rémunérations (PPCR) ayant accéléré les carrières, le GVT positif reste fort.
- ➔ **Les titulaires BIATSS hors rémunérations accessoires** sont en hausse de 514 K€. Dans le détail on retrouve l'impact du point d'indice (+ 284K€) auquel s'ajoute celui de l'indice moyen en nette hausse (+10pts) pour +333K€. Ces éléments sont minorés par l'impact de schémas d'emploi légèrement négatifs en 2021 et 2022 (-2,3 ETPT) pour – 120 K€. Cette baisse trouve sa source dans les difficultés de recrutement que l'établissement rencontre et qui l'ont amené à connaître des postes de titulaires dégarnis durant de longs mois ou à recruter des agents contractuels. Les difficultés de recrutement rencontrées par l'établissement lui sont propres pour partie et sont également liées à la situation nationale (taux de chômage historiquement bas) et internationale.
- ➔ **Les enseignants contractuels** voient leur masse salariale augmenter de + 341 K€ dont 79 K€ par le point d'indice. Dans le détail :
 - Les ATER enregistrent une hausse de 82 K€ (+ 1 ETPT et un INM minimal passant de 315 à 352) ;
 - Les PAST sont en hausse de 60 K€ en dépit d'une stagnation des effectifs (impact du point + indice moyen) ;
 - Les enseignants en CDD/CDI & lecteurs sont stables en volume (+ 1,3 ETPT) mais l'impact cumulé du point d'indice, de la revalorisation indiciaire des CDD opérée à la rentrée 2021 (leur indice passant ainsi de 349 à 390), ainsi que celle des lecteurs (321 => 352), expliquent une hausse totale de 163 K€.
- ➔ **Les contractuels BIATSS** : +18 ETPT (soit + 11 %) et + 861 K€ (+18%). L'indice moyen progresse sensiblement (+ 12pts) soit + 170K€. Pour autant, c'est la forte hausse des effectifs qui, avec + 535 K€, explique la majeure partie de la variation totale.
Détail de la hausse de l'indice moyen : + 15pts (+ 4 %) pour les catégories C, + 7pts (+ 1,9 %) pour les B et + 10pts (+ 2,2 %) pour les catégories A. La hausse du point a joué pour 93 K€. Enfin les renforts/suppléances sont en diminution (- 38 K€ & - 2ETPT). La forte hausse des effectifs contractuels BIATSS durant l'année 2022 s'explique par de multiples facteurs. L'un de ces facteurs renvoie à la vitalité de l'établissement, en lien avec les multiples projets portés : le projet PIA 3 Acces (+ 1 ETP), le projet REACT EU (+ 1 ETP), les projets DSG : internationalisation des formations, accessibilité numérique, pédagogie numérique, chargé d'édition, chef de projet portail numérique de la vie étudiante (+ 5 ETP).
Sur certains métiers en tension, des recrutements étaient à l'arrêt depuis de longs mois, et ont néanmoins fini par trouver un aboutissement dans le courant de l'année 2022 (un ingénieur en informatique décisionnelle, un gestionnaire des données patrimoniales, soit + 2 ETP).

La campagne d'emplois 2022, validée par les instances, portait également des recrutements de personnels contractuels supplémentaires jugés indispensables par l'établissement : renfort de la direction des ressources humaines pour soutenir le processus de recrutement, renfort du pôle Achat, recrutement d'une personne dédiée à l'accueil des étudiants internationaux - engagement pris lors de la candidature sur le projet bienvenue en France - soit + 3 ETP.

Le recrutement de personnels contractuels vient aussi en appui au développement rapide de service ou composante (+ 1 ETP au CFA sur financement propre, + 1 ingénieur de recherches PROGEDO dans le cadre du démarrage des activités de la MSH de Bordeaux).

Le recrutement d'un technicien supplémentaire au pôle gestion du parc a été initié afin de répondre au surcroît d'activité induit par les déménagements/réaménagements très intenses de l'Opération Campus et le déploiement du projet REACT EU.

Enfin, en lien avec les difficultés de recrutement évoquées précédemment, le départ en mobilité de certains titulaires a donné lieu à du recrutement contractuel, que ce soit à la direction des affaires financières / pôle Achat public, ou au Centre de langues Bordeaux Montaigne (+ 2 ETP).

➡ **La masse salariale des contrats étudiants** s'élèvent à 690 K€ pour 2022. Elle est stable entre 2021 et 2022 (- 4 K€). Elle avait connu une forte hausse en 2021 notamment avec le recrutement de tuteurs COVID à hauteur de 180 K€, dispositif qui n'aura été que très partiellement reconduit en 2022 pour 15 K€. Les 3 hausses consécutives du SMIC ont eu pour effet d'augmenter la masse salariale sur l'ensemble des dispositifs recrutant des contractuels étudiants. Il est constaté que l'établissement s'est attaché à développer l'emploi étudiant dans plusieurs domaines d'activité :

- Accroissement du nombre de tuteurs pour le SCD (+ 89 K€) dont une partie financée par les crédits ORE à hauteur de 41 % ;
- Augmentation des contrats étudiants pour accompagner les étudiants en situation de handicap (+ 42 %). Un financement spécifique de 150 K€ a été perçu en 2022 couvrant la masse salariale sur ce poste de dépenses ;
- Hausse de la masse salariale (+ 31 %) sur des activités relatives à la CVEC.

➡ **Les Heures de Cours Complémentaires (HCC)** s'élèvent à 3,9 K€, elles sont stables entre 2021 et 2022 (+ 16 K€) soit + 0.4%. Même s'il est constaté une baisse des heures d'enseignement au sein de l'établissement, cette baisse ne s'est que peu répercutée sur les HCC (- 136 HTD) car le potentiel enseignant de l'établissement a diminué.

➡ **Les doctorants contractuels** (financement MESRI) : + 291 K€ (rappel, déjà + 284 K€ en 2021). Il est observé en premier lieu une hausse des effectifs sensible (+8 ETPT dont 50 % région ; +7ETPT en 2021). En second lieu, et en application de la loi de programmation pour la recherche, une revalorisation de leur rémunération brute au cours de rentrées 2021 & 2022 (pour les nouveaux contrats) est enregistrée. Enfin, la hausse du point a également impacté cette population.

➡ **L'augmentation du montant des rémunérations accessoires :**

- **L'indemnitaire BIATSS** : porté par la revalorisation de leur IFSE, le montant total versé au titre du RIFSEEP a progressé de 218 K€. Rappelons qu'individuellement, chaque agent a vu sa prime augmenter de 11 % à 13 % et que le financement reçu au titre de la LPR est de 182 682 € (32 642 € en 2021 et 150 040 € en 2022).
- **L'indemnitaire enseignant** : l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la PRES, s'est accompagnée d'une forte revalorisation. La partie statutaire du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs repose sur une mensualisation du versement. Le montant annuel passe ainsi à 2 800 € pour un enseignant chercheur. La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire implique qu'à côté du

versement du nouvel indemnitaire revalorisé, les enseignants chercheurs ont également touché les 4 mois de prime d'enseignement supérieur et de recherche correspondant à la période septembre/décembre 2021. Cet indemnitaire fonctionnel a donc augmenté de 621 K€ (+ 75 %) en 2022.

- ➔ **Les prestations directes** : + 16 % soit + 26 K€, cette augmentation provient de l'aide sociale et de l'allocation enfants ou jeunes adultes handicapés.
- ➔ **Les œuvres sociales** : + 70 % hausse du versement d'aide au personnel (CLAS).

L'évaluation **des charges à payer des passifs sociaux** est réalisée par la Direction des Ressources Humaines puis contrôlée et comptabilisée par l'agence comptable pendant la période d'inventaire. Le montant total diminue de presque 8 % par rapport à 2021.

PASSIFS SOCIAUX	2019	2020	2021	2022	Variation en %	Variation en montant
HC ETS	642 518	614 797	578 066	627 504,14	8,55%	49 438
HC EXT	669 345	715 296	646 941	663 125,28	2,50%	16 184
INDEMNITAIRE	306 568	303 540	433 583	128 719,34	-70,31%	-304 864
RAFP	23 150	23 476	25 333	25 280,45	-0,21%	-53
TRAITEMENT	138 145	188 236	166 524	317 319,53	90,56%	150 796
CET	53 601	62 073	47 664	52 171,39	9,46%	4 507
FIPHFP	138 414	153 442	150 912	102 951,00	-31,78%	-47 961
CONGES CONTRACTUELS	150 029	219 770	112 689	121 012,99	7,39%	8 324
CONGES TITULAIRES	669 502	530 978	473 694	440 726,19	-6,96%	-32 968
FORFAIT TELETRAVAIL			14 195	15 045	5,99%	850
FORFAIT MOBILITES DURABLES			13 737	17 700	28,85%	3 963
PRIME INFLATION			60 100	0	-100,00%	-60 100
Dettes fiscales et sociales	2 791 272	2 811 608	2 723 439	2 511 555	-7,78%	-211 884
PRESTATIONS DIVERSES=647*	2 189		2 963	235,70	-92,05%	-2 727
Dettes fournisseurs	2 189	0	2 963	236	-92,05%	-2 727
TOTAL	2 793 461	2 811 608	2 726 402	2 511 791	-7,87%	-214 611

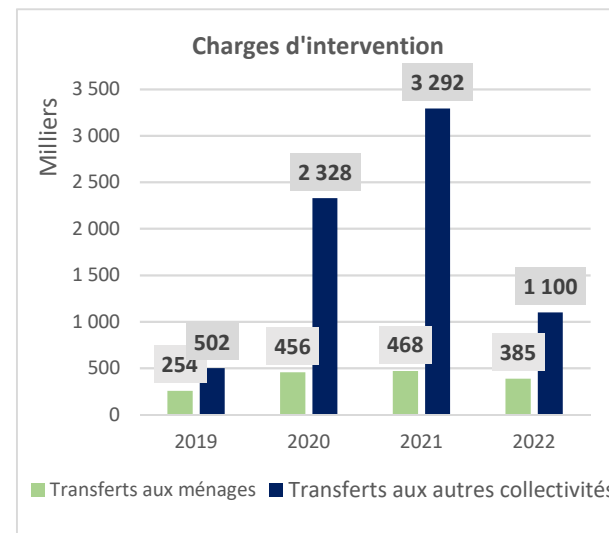
Tableau 12 - Les passifs sociaux

La baisse s'explique par les éléments suivants :

- **La prime inflation** : - 60 K€ cette prime n'a pas été reconduite en 2022 ;
- **Le FIPHFP** : - 48 K€ (voir explication donnée supra item impôts et taxes) ;
- **L'indemnitaire** : - 304 K€ la baisse se justifie par la mensualisation de la Prime d'Enseignement Supérieur (PRES) qui est désormais mensualisée avec la mise en place du RIPEC ;
- **Les traitements** : + 150 K€ la hausse s'explique par la mise en œuvre de la revalorisation de l'IFSE des BIATSS ;
- **Les heures de cours complémentaires** : + 65 K€, l'augmentation s'explique d'une part par la hausse de la valeur du point d'indice et d'autre part par l'augmentation du volume des HCC, car le nombre d'enseignants entrants n'a pas été compensé par celui des sortants.

👉 LES CHARGES D'INTERVENTION

- ➡ **Les subventions allouées aux étudiants ou aux personnels** : - 17 % cette diminution est liée à la suppression des aides numériques (- 112 K€). En revanche, **les aides sociales et d'urgences octroyées dans le cadre du FSDIE aux étudiants est en augmentation + 40 K€.**
- ➡ **Les subventions allouées aux personnes physiques** : - 67 % soit 2,2 M€ s'explique d'une part par la fin du versement de la subvention d'intervention à la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) au titre du projet de requalification du patrimoine immobilier de l'Université. Cette année, le versement s'est élevé à 709 K€ dont 349 K€ sur fonds propres (contre 2.805 M€ dont 0.51 M€ sur fonds propres) en 2021, le reste étant financé par le contrat Plan Etat-Région. Et d'autre part, par la fin du versement de la subvention à la MSHA devenue MSHBx et intégré au sein de l'université - 225 K€.



Rappel : c'est la dernière année que cette rubrique enregistre le reversement à la SRIA, de la participation de l'Université Bordeaux Montaigne au financement de l'opération plan Campus : bâtiment H (financé par CPER) ; Bâtiment J, Accueil, Administration financé sur fonds propres. Cette participation est prévue dans la convention de financement annexée à la Convention portant occupation temporaire du domaine public de l'Etat, adoptée par le CA du 15/11/2019.



Un avenant a été signé le 24/02/2022 pour un complément de programme (remplacement d'une chaudière, Relamping amphi 700, mobilier des salles de classe pour 80 personnes et tablettes BU LTC) pour un montant de 308 764 € exclusivement sur fonds propres. L'échéancier de versement annexé à l'avenant est le suivant :

Année		Total subvention Université Bordeaux Montaigne en €	Subvention CPER	Subvention fonds propres
2019	T3	250 000	200 000	50 000
	T4	250 000	200 000	50 000
2020	T1	250 000	200 000	50 000
	T2	250 000	200 000	50 000
	T3	500 000	400 000	100 000
	T4	1 000 000	800 000	200 000
2021	T1	800 000	600 000	200 000
	T2	800 000	600 000	200 000
	T3	705 000	615 000	90 000
	T4	500 000	480 000	20 000
2022	T1	200 000	180 000	20 000
	T2	400 000	180 000	220 000
	T3	108 764	0	108 764
	T4			
TOTAL		6 013 764	4 655 000	1 358 764

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

Ce sont des charges qui ne génèrent pas de sortie de trésorerie mais qui constatent une diminution de l'actif, soit par la cession d'un bien soit par la diminution d'une recette :

- ➔ **Le compte valeur nette comptable** : ce compte retrace les cessions non totalement amorties réalisées par l'Université. La baisse de 725 K€ provient de la démolition du bâtiment A2 en 2021. Cette année, le montant des sorties non entièrement amorties est de 14 K€ (collections, licences et matériels divers).
- ➔ **L'exonération des droits d'inscription des étudiants internationaux** : elle concerne les étudiants extra-communautaires dans le cadre du déploiement de la stratégie « Bienvenue en France » et elle s'élève à 818 827 € en 2022 contre 723 985 € en 2021 ;
- ➔ **Les admissions en non-valeur sur les créances devenues irrécouvrables** : elles ont tendance à diminuer du fait de la mise en place d'un recouvrement plus efficient, 7 K€ en 2022 contre 17 K€ en 2021 ;
- ➔ **Les annulations de titres de recettes des exercices antérieurs** : il s'agit essentiellement des remboursements des droits du DEFLE encaissés sur l'exercice 2021 (84 K€) et de l'apurement des comptes de classe 4 (47 K€) soit un total de 129 697 €.

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ne varie pratiquement pas dans son ensemble.

Dotations aux amortissements & aux provisions	2019	2020	2021	2022	Var. 21/22
Dotations aux amortissements	4 061 376	3 695 799	3 652 632	3 751 059	2,69%
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	80 478	531 849	2 559 967	1 691 478	-33,93%
Dotations pour risques et charges	155 575	48 040	72 800	892 943	1126,57%
TOTAUX	4 297 429	4 275 689	6 285 399	6 335 480	0,80%

Tableau 13 - Les dotations aux amortissements et provisions

- ➔ **Les amortissements** : ils augmentent légèrement + 2.69 % par rapport à l'année dernière et cela est cohérent avec les entrées à l'actif. Le montant des amortissements représente près de **3.67 %** des charges de l'exercice mais ils sont financés à hauteur de **57 %** par les reprises de financement des subventions (2.1 M€).
- ➔ **Les provisions** : - 3.45 %, la diminution s'explique par les opérations de recouvrement qui sont diligentées plus rapidement et plus efficacement. La provision sur **les créances non recouvrées** est calculée selon la date d'émission du titre de recette.

Modalité de calcul des provisions	
25%	Titre émis en 2021
50%	Titre émis en 2020
75%	Titre émis en 2019
100%	Titre émis avant 2018

Provisions	2021	2022	Var. 21/22
Sur les créances	489 305	472 404	-3,45%
Sur les stocks - AUSONIUS	415 290	413 162	-0,51%
Sur les stocks - PUB	872 236	805 912	-7,60%
Sur les comptes Epargne Temps	772 352	814 788	5,49%
Pour accidents du travail	10 784	11 755	9,00%
Pour risques et litiges	0	16 000	
Pour gros travaux - Décision CA du 18/09/20	72 800	50 400	-30,77%
Totaux	2 632 767	2 584 421	-1,84%

Taux provision / Millésime titre de recette	2022	
	Montant à recouvrer HT	Montant Provisionné
25%	291 595	72 899
2021	291 595	72 899
50%	115 871	57 936
2020	115 871	57 936
75%	208 259	156 194
2019	208 259	156 194
100%	185 375	185 375
2018	126 575	126 575
2017	57 656	57 656
2016	1 144	1 144
Totaux	801 100	472 404

3.1.2. Les produits

Ils diminuent de **- 1.93 %** au niveau de l'Université, toutes entités confondues par rapport à l'année dernière et se décomposent ainsi :

PRODUITS	2019	2020	2021	2022	Var.
					22/21
Produits sans contrepartie directe	85 197 824	87 920 214	90 062 607	88 885 404	-1,34%
Produits avec contrepartie directe	7 588 191	7 489 839	8 179 650	8 666 516	6,34%
Autres produits	3 149 298	2 218 817	6 161 428	4 839 864	-21,45%
Total	95 935 313	97 628 870	104 403 685	102 391 784	-1,93%

Tableau 14 - Les produits

👉 LES PRODUITS PAR ENTITES

PRODUITS	2022				2021			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	88 226 479	653 687	5 238	88 885 404	89 424 748	634 609	3 250	90 062 607
Produits avec contrepartie directe	5 227 491	1 719 351	1 719 674	8 666 516	5 850 273	1 598 293	731 085	8 179 650
Autres produits	4 814 700	13 174	11 990	4 839 864	6 141 804	5 756	13 868	6 161 428
Total	98 268 670	2 386 212	1 736 902	102 391 784	101 416 825	2 238 657	748 202	104 403 685

Tableau 15 - Les produits par entités

Nous allons procéder à l'étude de chaque catégorie de produit afin d'analyser chaque variation ci-après :

PRODUITS	Var. 2022/2021			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	1,09%	3,01%	61,17%	-1,31%
Produits avec contrepartie directe	-0,77%	7,57%	135,22%	5,95%
Autres produits	118,19%	128,88%	-13,54%	-21,45%
Total	3,71%	6,59%	132,14%	-1,93%

Tableau 16 - Les variations par catégorie de produits

👉 LES PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisés dans cette catégorie la subvention pour charge de service public, les autres subventions publiques, les dons et legs et la fiscalité affectée.

- ➡ **La subvention pour charge de service public (SCSP) :** Le montant définitif, **notifié le 21/12/2022** par le Ministère, s'élève à **84 794 892 €** soit + 1.3 M€ par rapport à 2021 en neutralisant le remboursement des charges salariales liées aux heures complémentaires payées par UBM en 2012 - loi TEPA (181 K€). Cette augmentation est liée aux dotations :

👉 **De la masse salariale pour 792 K€** qui se décompose notamment par :

- Le transfert de trois emplois de la FMSH : 226 K€ ;
- La participation à la protection sociale complémentaire : 111 K€ ;
- La participation à l'indemnité inflation : 63 K€ ;

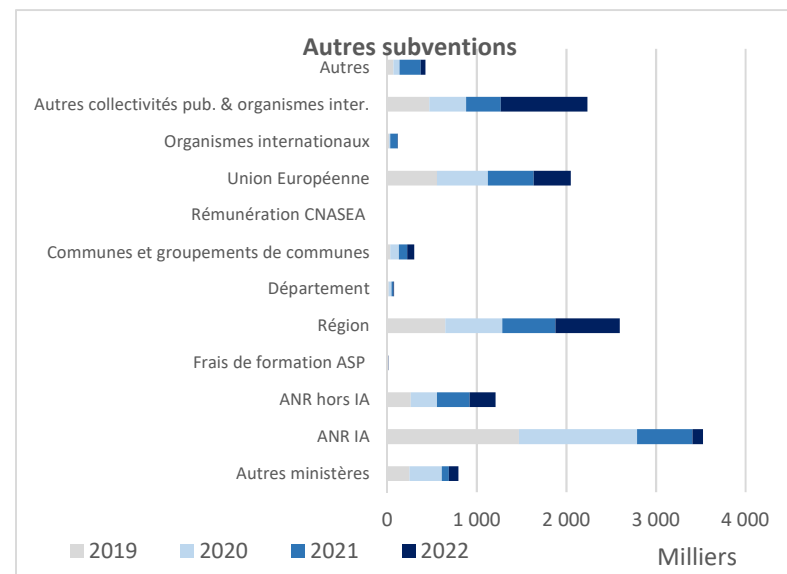
- La revalorisation indemnitaire et indiciaire : 173 K€ ;
 - La participation à l'accueil des étudiants ukrainiens - places supplémentaires en FLE : 68 K€ ;
 - La participation aux mesures LPR 2021 et 2022 : 118 K€.
- ☞ **Du fonctionnement pour 552 K€** qui se répartit notamment par :
- Des aides spécifiques pour les étudiants en situation de handicap : 166 K€ ;
 - Un soutien au surcoût énergétique : 191 K€ ;
 - Une dotation de mise en sécurité : 60 K€ ;
 - Des crédits scientifiques – IUF : 22.5 K€.

Il faut également ajouter que les crédits du plan de relance pour la création de places mentionnés dans la notification de juillet 2022 (287 K€) n'ont pu être versés car cette mesure du plan national de relance et de résilience (PNRR) fait actuellement l'objet d'un audit conduit par la commission européenne qui ne sera finalisé qu'en 2023 et qui aura pour objet de mesurer les créations effectives de places. A cette fin, une enquête a été lancée début janvier par la DGESIP.

➔ **Les autres subventions** : Elles représentent 2.65 % des recettes de fonctionnement et diminuent légèrement par rapport à 2021. Sachant qu'en 2022 le soutien aux formations doctorales versé par les Ecoles Normales Supérieures de Lyon et de Paris ont été comptabilisées en subvention alors qu'auparavant elles étaient retracées sur le compte des mises à disposition (7084).

Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Autres ministères	247 399	363 501	78 446	107 853	37,49%
ANR IA	1 472 800	1 318 266	616 121	119 717	-80,57%
ANR hors IA	261 907	294 052	366 451	289 471	-21,01%
Frais de formation ASP	2 500	3 000	2 500	4 500	80,00%
Région	649 953	633 819	593 412	720 575	21,43%
Département	14 957	33 976	22 759	4 500	-80,23%
Communes et groupements de communes	33 608	97 585	93 570	76 315	-18,44%
Rémunération CNASEA	5 557				
Union Européenne	555 439	567 371	512 730	416 062	-18,85%
Organismes internationaux	18 641	13 934	83 321	1 784	-97,86%
Autres collectivités pub. & organismes inter.	469 477	412 087	384 551	968 862	151,95%
Autres	68 890	68 662	235 722	52 942	-77,54%
Totaux	3 801 127	3 806 254	2 989 583	2 762 581	-7,59%

Tableau 17 - Les subventions



Il est à noter que les subventions accordées pour les projets pluriannuels de recherche ou de pédagogie sont **comptabilisées à l'avancement** en comptabilité générale, c'est-à-dire que **la recette est constatée à hauteur du montant des dépenses effectuées sur l'exercice**. Par conséquent, les montants constatés dans le compte financier ne correspondent pas forcément aux montants alloués par les partenaires.

Domaine financé	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
CFA	27 013	7 000	11 457	3 250	5 238	61,17%
Hors recherches	540 874	732 862	767 761	367 168	128 350	-65,04%
Recherches	2 745 549	3 061 265	3 027 036	2 534 846	2 403 620	-5,18%
Immobilier				84 319	225 374	167,29%
Totaux	3 313 436	3 801 127	3 806 254	2 989 583	2 762 581	-7,59%
Part recherche	82,86%	80,54%	79,53%	84,79%	87,01%	

Tableau 18 - Domaine financé

Cette année, **87.01 %** de ces subventions sont comptabilisées pour le secteur de la recherche contre 84.79 % en 2021. En 2022, la recherche à l'université, **c'est environ 111 conventions pluriannuelles dont plus de 60 gérées directement par la direction de la recherche, 11 projets terminés et 11 nouveaux projets.**

- ➔ **Les dons & legs** : le montant s'élève à 139 483 € soit + 63 % par rapport à 2021. Il s'agit de 2 dons effectués par des particuliers, l'un en faveur des étudiants et l'autre pour soutenir une publication, et de 5 dons versés par des personnes morales destinés à des projets de recherche.
- ➔ **La taxe d'apprentissage** a été redéfinie depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018. En effet, une nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage est opérée : **87 % de la taxe d'apprentissage** est collectée par les Opérateurs de compétences (OPCO) puis elle est reversée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage et le **solde de 13 %**, qui remplace le hors-quota, est versé directement par les entreprises aux établissements éligibles, **avant le 30 juin 2022**. La recette perçue en 2022 a légèrement augmenté +15 % et elle a été allouée en totalité pour les formations initiales.

	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Taxe apprentissage	239 511	58 883	67 779	62 143	-8,32%
<i>Dont UFR</i>		14 929	16 082	15 943	-0,86%
<i>Dont IJBA</i>		39 591	48 273	40 839	-15,40%
<i>Dont IUT</i>		4 341	3 424	5 361	56,56%
<i>Dont CFA</i>		22			

Tableau 19 - La taxe d'apprentissage

➔ **Les produits de la fiscalité : La contribution vie étudiante et de campus** affiche une importante diminution - 27.88 % qui s'explique par la **parution du nouveau décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022** portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus.

En effet, jusqu'alors l'Université recevait deux versements CVEC accompagnés de notifications dans l'année :



- ➔ Le versement du solde en juillet 2022 de l'année universitaire 2020/2021 ;
- ➔ Le versement de l'acompte au titre de l'année universitaire en cours au mois de décembre.

Et maintenant l'Université va recevoir :

- ➔ Le 1^{er} versement le 20 janvier pour l'année universitaire 2022/2023 qui correspondra à 100 % des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation soit 41 € par étudiant inscrit en formation initiale ;
- ➔ Le 2^{ème} versement sera effectué courant décembre pour les étudiants inscrits après le 15 octobre et pour la part variable.

	2019	2020	2021	2022	Variation 22/21
Contribution vie étudiante et de Campus	1 273 517	1 053 879	1 045 546	754 085	-27,88%

Pour rappel : suite à un changement de comptabilisation, les produits de l'exercice 2019 tiennent compte d'une partie de la CVEC 2018-2019.

Tableau 20 - La CVEC

🔗 LES PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

Libellé	2019	2020	2021	2022	Ecart	Var. 22/21
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants nationaux ou assimilés	2 174 737	2 046 863	2 054 768	1 848 302	-206 467	
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants interna. hors pays membres de l'UE ou assimilés	351 350	654 104	723 985	818 827	94 842	-10,05%
<i>Pour mémoire : Exonération des droits différenciés</i>	-319 395	-591 062	-723 985	-818 827	-94 842	
Droits des diplômes propres à chaque établissement	963 487	590 114	886 675	841 728	-44 947	-5,07%
Redevances	91 166	49 250	63 825	63 100	-725	-1,14%
Prestations de formation continue	932 565	845 932	761 355	672 166	-89 189	-11,71%
Validation des acquis de l'expérience	39 456	60 139	52 913	59 610	6 697	12,66%
Formation en apprentissage		620 133	768 079	1 719 674	951 594	123,89%
Colloques	26 000	42	4 792	60 214	55 422	1156,63%
Prestations de recherche	211 129	144 786	77 625	46 533	-31 092	-40,05%
Mesures et expertises	66 221	16 988	34 475	44 244	9 770	28,34%
Vente de publications	292 211	275 079	303 875	273 121	-30 754	-10,12%
Autres prestations de services (dont cours de langues depuis 2022)	187 084	89 033	87 113	93 070	5 957	6,84%
Locations diverses	63 376	27 177	21 532	24 904	3 372	15,66%
Mise à disposition de personnel facturée	510 260	424 730	678 524	286 182	-392 341	-57,82%
Ports et frais accessoires facturés aux clients	424	312	275	112	-163	-59,27%
Autres produits d'activités annexes	1 678 025	1 584 749	1 658 293	1 815 329	157 036	9,47%
Total	7 268 096	6 838 369	7 454 119	7 848 288	394 170	5,42%

Tableau 21 - Les ressources propres

➔ **Les colloques** : Ce poste affiche une hausse très importante + 55 K€ par rapport à 2021 signe d'une reprise de l'activité scientifique. En effet, la direction de la recherche a participé à l'organisation de près d'une **centaine de manifestations scientifiques dont une quarantaine de colloques**. Le colloque le plus important a réuni 350 participants venus de 31 pays. Ce colloque, le XVI^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine, a eu lieu à Bordeaux du 29 août au 2 septembre 2022 et était organisé par l'UMR AUSONIUS.

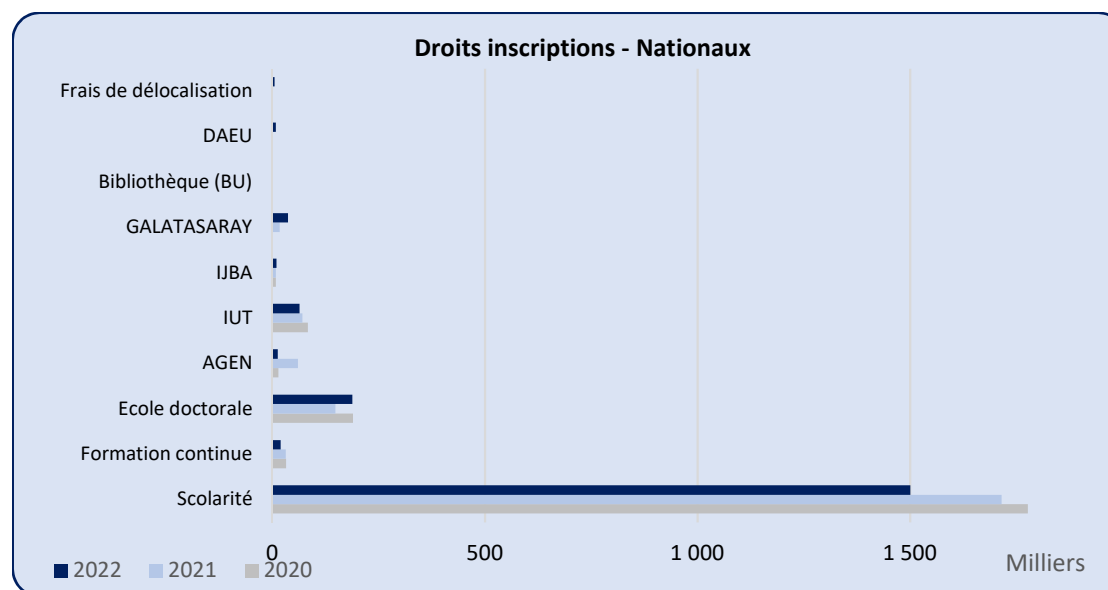
➔ **Les droits de scolarité – Diplômes nationaux**

L'université Bordeaux Montaigne par délibération du 17/05/2019 a validé le **principe d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés** et ainsi acté le paiement de droits identiques à ceux des étudiants français. Cette décision se traduit par la comptabilisation d'un produit de **818 827 €** sur le compte des droits de scolarité des diplômes nationaux des étudiants internationaux hors pays membres de l'UE et il est atténué par une charge du même montant. Ce montant est de nouveau à la hausse cette année **(+ 13 %)** car sont pris en compte les primo-entrants plus les étudiants N+1 et les étudiants N+2, qu'ils aient progressé ou redoublé.

Ainsi, l'évolution des droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux est en diminution de **- 10.05 % par rapport à 2021**. Ce qui est cohérent avec le nombre d'étudiants qui a également baissé.

	2022		
	Droits inscriptions Nationaux	Droits inscriptions Internationaux	Total
Scolarité	1 500 586	813 627	2 314 213
Formation continue	19 677		19 677
Ecole doctorale	188 351		188 351
AGEN	13 430	2 600	16 030
IUT	64 485	2 600	67 085
IJBA	9 963	0	9 963
GALATASARAY	37 340		37 340
DAEU	8 670		8 670
Frais de délocalisation	5 800		5 800
Totaux	1 848 302	818 827	2 667 129

Tableau 22 - Les droits de scolarité par entité



L'effectif des étudiants a légèrement diminué par rapport à l'année dernière : - 8.31 % et la proportion d'étudiants boursiers est constante par rapport à 2021.

	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Boursiers	6543	37%	6956	39%	7022	40%	6450	40%
Non boursiers	11112	63%	10761	61%	10599	60%	9706	60%
Effectif total*	17655	100%	17717	100%	17621	100%	16156	100%
Variation	1,41%		0,35%		-0,54%		-8,31%	

Source : Apogée, extraction au dernier jour de l'année universitaire et au 15/01/2023 pour l'année 2022-23 - Observatoire des Étudiants

Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

Tableau 23 - Nombre d'étudiants

Ces étudiants sont inscrits dans les 140 diplômes nationaux et formations complémentaires proposés par l'Université Bordeaux Montaigne.

La répartition des étudiants par typologie de régime est la suivante :

	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	16470	93,3%	16655	94,0%	16651	94,5%	15228	94,3%
Adultes en reprise d'études	76	0,4%	120	0,7%	83	0,5%	38	0,2%
Apprentis	103	0,6%	155	0,9%	220	1,2%	244	1,5%
Formation continue	989	5,6%	784	4,4%	663	3,8%	642	4,0%
Contrat de professionnalisation	17	0,1%	3	0,0%	4	0,0%	4	0,0%
Nb d'étudiants	17655	100%	17717	100%	17621	100%	16156	100%

Tableau 24 - Etudiant par typologie de régime

FOCUS sur certaines Unité de Formation et de Recherche (UFR) :

- 👁 **Sciences des Territoires et de la Communication (STC)** : L'UFR regroupe les départements de géographie, d'aménagement du territoire urbain et des sciences de l'information et de la communication accueillant environ 1 700 étudiants, elle compte 59 enseignants titulaires renforcés par 18 personnels contractuels et l'équipe administrative est composée de deux responsables administratifs et de 16 personnels BIATSS. L'UFR se donne pour mission de rendre les étudiants acteurs de leur formation en développant, au-delà des enseignements, de multiples modalités d'implication pédagogique et de contact avec les acteurs professionnels. Favoriser la réussite et l'insertion des étudiants en les sensibilisant aux enjeux et pratiques des milieux professionnels auxquels ils se destinent est un objectif fort de l'UFR. Les applications (études de cas et projets tutorés en lien avec le milieu professionnel) et les terrains de formation (expérimentations in situ) constituent un des piliers de la pédagogie. Elles permettent une mise en application des enseignements et d'immerger nos étudiants dans des réalités professionnelles. Les stages et apprentissages sont par ailleurs encouragés au sein de nos formations. Licences délocalisées, doubles diplômes européens, stages obligatoires en Afrique, mobilités entrantes et sortantes, l'UFR est bien engagée également dans la voie de l'internationalisation.

Cette année l'UFR a mené **45 projets pédagogiques**, élément fondamental d'appui à la pédagogie, financés par le budget de l'UFR et complété par le Centre de Formation des Apprentis.

- ☞ **Langues et civilisations** : L'UFR constate une montée en puissance des activités de ces dernières années, avec la hausse du nombre de projets pédagogiques à mettre en œuvre, du nombre d'enseignants non statutaires à recruter et des déplacements liés à prendre en charge. La dotation a donc globalement augmenté elle aussi pour mener à bien ces missions. La pandémie liée à la COVID ne semble plus impacter l'activité de l'UFR permettant de mener à bien la majorité des projets prévus. Toutefois une partie des tests internationaux (ETS) n'a pas eu lieu compte tenu du changement de réglementation.
- ☞ **Humanités** : L'UFR accueille près de 6000 étudiants et 620 enseignants et enseignants chercheurs dont 400 vacataires dans 5 domaines d'intervention (départements) : Arts, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie, Lettres et Philosophie. Lui sont également rattachées des équipes de recherches et des bibliothèques. L'UFR prépare aux diplômes nationaux de Licence, de Master et également aux concours de l'enseignement (CAPES et Agrégation).

➡ Les droits de scolarité – Diplômes UBM

Les droits de scolarités des diplômes propres à l'Université Bordeaux Montaigne diminuent de **-5.07 %** par rapport à l'année 2021.

	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
CLES & CLUB	69 411	28 916	95 409	148 095	55,22%
DEFLE *	933 634	521 641	639 266	597 633	-6,51%
<i>Dont cours du soir</i>			70 925	-30 825	-143,46%
CIEPT			152 000	96 000	-36,84%
FTLV	-39 558	39 558	0	0	
Total	963 487	590 114	886 675	841 728	-5,07%
<i>* Remboursement du DEFLE sur inscriptions</i>			152 047	160 622	

Tableau 25 - Diplômes UBM

Le DEFLE : Depuis le mois d'avril 2022 et jusqu'au mois de mars 2023, l'équipe du DEFLE est localisée dans les modulaires, suite au démarrage des travaux prévus par l'opération Campus. Les conditions sont difficiles mais malgré tout, au vu de la qualité de l'enseignement et de l'accueil personnalisé réalisés, cela permet de conserver les étudiants inscrits. Il a fallu mettre en place un numerus clausus face à un demande trop importante au regard de la capacité d'accueil actuelle.

Contrairement à l'année dernière les étudiants conventionnés commencent à revenir, notamment ceux avec le partenariat avec le centre de Californie (20 étudiants contre 61 en 2019).

	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Nombre d'inscription au DEFLE*	1516	998	838	979	16,83%

*(Hors DELF-DALF)

Tableau 26 - Etudiants du DEFLE

Le DEFLE a mis en place des stages intensifs pour **les déplacés d'Ukraine** en juin et en juillet 2022 : 2 stages de 3-4 semaines (16h/semaine) ont été organisés pour accueillir des étudiants déplacés d'Ukraine. Le coût a été financé très partiellement par le ministère.

En revanche, l'incertitude liée à la COVID s'est encore fait ressentir sur l'année 2022 (refus de visas) même s'il a été constaté un retour à la normale à partir de septembre 2022.



En 2022, une délibération a été prise par le Conseil d'Administration du 23/09/2022 pour **appliquer des frais de gestion** lors des demandes de remboursement des frais d'inscription du DEFLE. En effet, au vu du nombre relativement important de demandes de remboursement et du travail que cela entraîne aussi bien côté ordonnateur que côté comptable, il a été proposé d'appliquer les frais de gestion suivants :

- ☞ Frais d'inscription ≤ à 70 € → 0 € ;
- ☞ Frais d'inscription de 70 € à 950 € inclus → 60 € ;
- ☞ Frais d'inscription > à 950 € → 80 €.



Le CLBM : Cette année le CLBM prépare la mise en place de la dématérialisation des inscriptions en ligne avec paiement par guichet, cela facilitera les inscriptions pour les étudiants et les gestionnaires du CLBM.

Le DEFLE et le CLBM travaillent actuellement sur la préparation de leur installation dans les nouveaux locaux et dans la nouvelle structure de **la Cité des Langues Étrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF) d'ici septembre 2023.**

➔ **La formation continue** diminue encore cette année de - **11.71%**. Tous les postes de formations diminuent.

	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
900	41 948	22 029	16 143	40 846	153,03%
Formation continue des personnels	41 948	22 029	16 143	40 846	
904	332 662	217 411	207 894	160 448	-22,82%
Formation continue IUT	332 662	217 411	207 894	160 448	
906	44 491	40 020	72 500	70 820	-2,32%
Formation continue IJBA	44 491	40 020	72 500	70 820	
913	434 734	488 499	502 947	400 053	-20,46%
CLES & CLUB	100 842	143 793	2 840	3 056	7,60%
Cours de langues *	47 745	14 508	31 957	Changement de compte	
DEFLE - Cours du soir	7 659	5 970	13 640	4 050	-70,31%
DAEU	217 621	172 545	185 651	138 311	-25,50%
FTLV	60 867	151 683	266 859	233 156	-12,63%
DAEFLE			2 000	9 000	350,00%
DU Didactique du Coréen				12 480	Nouveau
921	78 729	77 973	-38 128	0	
Formation continue CFA	78 729	77 973	-38 128	Changement de compte	
Total général	932 565	845 932	761 355	672 166	-11,71%

* Depuis 2022 les cours de langues sont comptabilisés sur le compte 70682

Tableau 27 - La formation continue

☞ **Le pôle Formation Tout au long de la Vie dont ses missions principales** sont :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études et la gestion des dossiers de financement ;
- L'appui aux enseignants et enseignants chercheurs pour le développement de la formation Tout au Long de la Vie ;
- L'inscription et le suivi des stagiaires, l'accompagnement administratif et logistique, le centre d'examens de la formation DAEU A ;
- L'organisation des Validations d'acquis (VAE/VAP) et Centre de Bilan de compétences.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1 - Heures stagiaires	176 402	152 086	38 795
2 - Nombre d'inscrits en formation continue (Pôle FTLV)	410*	588**	335***
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	38 dont 14 diplômés par un jury VAE	57 dont 25 diplômés par un jury VAE	28 dont 19 diplômés par un jury VAE
<i>Dont bilans de compétences</i>	19	20	17
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue	479 877 €	354 038 €	250 832 €

* Stagiaires 2018-2019 financés + stagiaires 2019-2020 auto financés

** Stagiaires 2019-2020 financés + stagiaires 2020-2021 auto financés

*** Stagiaires 2020-2021 financés + stagiaires 2021-2022 auto financés

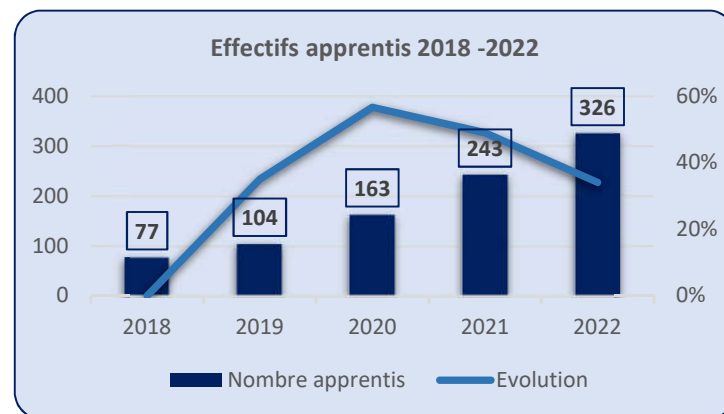
Bilan 2021-2022 : Le nombre d'heures stagiaires en **Formation Continue est à la baisse en 2021-22** ceci au profit de l'apprentissage et également en raison de la diminution progressive du nombre d'inscrits au DAEU qui est l'équivalent du Baccalauréat pour la poursuite d'études dans le supérieur ou la préparation de concours (N= 197 ce nombre étant en constante diminution du fait de l'obtention du Baccalauréat par une grande partie de la population scolarisée au lycée depuis les réformes successives du Baccalauréat).

Le nombre de VAE diminue pour ce qui est du nombre de demandes de recevabilité mais se maintient pour le nombre de diplômés suite à un jury VAE, ce qui correspond au délai entre les entrées (recevabilité positive) et les sorties (jury VAE) qui est de 15 mois en moyenne, avec un report sur l'année N+2 des fins de VAE. Le nombre de bilans de compétences se maintient à plus ou moins 20 /an.

Nombre d'inscrits en 2022-2023 : Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'universités est de **162**, auxquels il faut ajouter **151 stagiaires** en DAEU, ce qui permet de comptabiliser **313** inscrits à la rentrée 2022. Il faudra ajouter les bilans de compétences et inscriptions VAE qui entrent sur les dispositifs tout au long de l'année et qui diminuent par rapport à l'année précédente (soit à peu près 50 stagiaires à comptabiliser en plus, pour le seul Pôle FTLV en formation continue) pour un total prévu à **363 stagiaires**.

➡ La formation en apprentissage - CFA

Rappel : Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018, les opérateurs de compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Au 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été agréés par arrêté du ministère du Travail. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

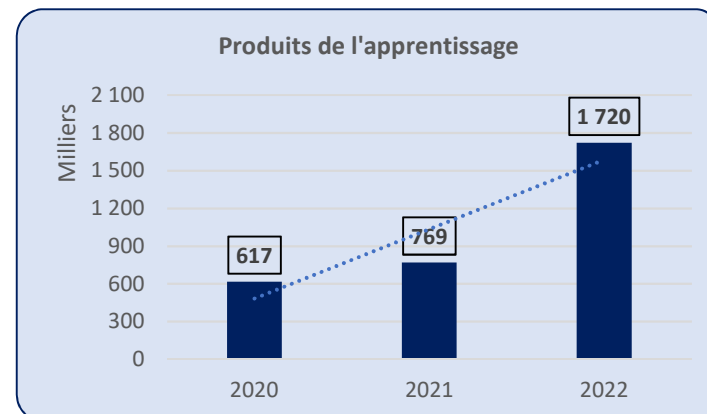


Pour le Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne, cela se concrétise par le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que le CFA signe avec les employeurs.

Les effectifs sont en augmentation de +34 % par rapport à l'année dernière et le montant des contrats facturés en 2022 s'élève à **1 719 673.78 €**, soit **+ 55.27 %** par rapport à 2021.

Six nouvelles mentions ont accueilli des apprentis à la rentrée 2022 ce qui porte à 26 le nombre de mentions qui accueillent des apprentis.

Cette nouvelle augmentation des effectifs apprentis à la rentrée 2022 conjuguée aux exigences qualité applicables depuis le 1^{er} janvier 2022 qui accroissent les tâches administratives, la pérennisation de l'aide à l'apprentissage (6 000 € pour la 1^{ère} année de contrat pour le recrutement d'un apprenti dans le secteur privé) jusqu'à la fin du quinquennat (2027) ainsi que la perspective de la montée en puissance du Bachelor Universitaire de Technologie à la rentrée 2023 conduisent l'équipe du CFA à envisager dès maintenant le recrutement d'un 5^e assistant pour faire face aux inscriptions à la rentrée 2023.



➔ Les mises à disposition de personnel

En 2022, nous avons modifié la comptabilisation du **soutien aux formations doctorales** versé par les Ecoles Normales Supérieures de Lyon et de Paris. Cette année, nous l'avons **comptabilisé sur le compte des subventions** alors qu'auparavant il était imputé **sur le compte des mises à disposition (7084)**, ce qui explique **la baisse de + 392 K€**.

➔ Les autres produits

Les autres produits de l'Université augmentent de **+ 7.96 %** : cette hausse des produits est liée à la reprise en année pleine des étudiants sur site et se répartit ainsi :

Établissement	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Cartes AQUIPASS	5 081	1 977	2 385	2 850	19,50%
Cotisation sport & culture	4 320	705	2 780	3 110	11,87%
Droits copies	2 967	3 325		1 840	
Reversement Photocopieurs - IZLY	26 129	7 610	9 573	13 898	45,18%
Indemnisation assurance	3 650	17 961	9 357		-100,00%
Intérêts moratoire	18 121				
Redevances distributeurs	61 633	29 425	25 636	33 326	30,00%
Redevances Photomaton	146	120	14	76	455,58%
Ristournes	1 799	786			
Participation - Réparation et/ou rachat ordinateurs			535	1 450	171,02%
Ventes Goodies			6 580		-100,00%
Conventions d'occupation	600	1 140	0	600	
Remboursement de frais				5 877	
Divers	13 001	4 099	3 142	1 750	-44,31%
Totaux	137 447	67 148	60 001	64 777	7,96%

Tableau 28 - Les autres produits

Les produits comptabilisés pour le **SIGDU** augmentent de **+ 7.5%** en 2022. Cela s'explique par :

- ☞ La baisse mineure des produits sur la refacturation des charges communes en raison des rénovations des résidences mises à disposition par le CROUS et également par la part de la MSHA intégrée à l'UBM à compter du 01/01/2022 ;
- ☞ La baisse du poste de la géothermie due à une facturation supplémentaire en 2021 qui concernait 2020 (14 K€) ;
- ☞ La hausse de la facturation des consommations d'eau s'explique par la reprise, en année pleine, de l'activité et également, par la hausse des tarifs sur 2022 ;
- ☞ L'obtention d'une prime énergétique + 11 K€.

SIGDU	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Charges communes	333 722	333 594	320 750	306 810	-4,35%
Compteur Géothermique	11 950	8 197	38 726	19 193	-50,44%
Consommation eau potable	1 186 982	1 173 324	1 236 149	1 380 045	11,64%
Redevances distributeurs	7 925	1 344			
Prime CEE - Travaux efficacité énergétique				10 864	
Divers		1 141	2 667	1 270	-52,37%
Totaux	1 540 579	1 517 601	1 598 293	1 718 183	7,50%

Tableau 29 - Les ressources propres du SIGDU

Tarif HT du m ³	2022	2021	Var. 22/21
Groupe 1	2,69	2,68	0,4%
Groupe 2	3,71	3,71	0,0%
Groupe 3	3,95	2,1	88,1%
Géothermie	1,4	1,4	0,0%
Eau chantier	3,95	3,86	2,3%
Eau industrielle d'arrosage	2,1	2,1	0,0%

Tableau 30 - Les tarifs de l'eau

- ➔ **Les autres produits de gestion** : sont concernés les redevances des droits d'auteurs à hauteur de 11.7 K€ et les pénalités de retards appliquées sur deux marchés, celui de nettoyage et un marché de travaux pour un montant total de 29.2 K€.
- ➔ **La production stockée et immobilisée** : Cette opération permet de constater l'évolution du stock d'ouvrages au 31/12/2022 et de valoriser la participation du personnel technique. Elle est en diminution de 131 K€ car le stock final au 31/12/2022 a diminué par rapport à l'année dernière.

☞ LES AUTRES PRODUITS

Sont essentiellement composés de produits calculés, c'est-à-dire qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

- ➔ **Les produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs** : 1 182.11 €
- ➔ **La régularisation du prorata de TVA** : En 2022, le prorata provisoire passe de 30% à 31 %, soit une régularisation de + 20 051.31 €
- ➔ **Les reprises sur les dotations aux amortissements et aux provisions**
 - Les reprises sur les provisions pour risques : il s'agit d'une provision pour accident du travail reprise entièrement pour être comptabilisée à nouveau sur 2022 ; une autre sur les gros entretiens et réparations 131 387 € sur le SIGDU, provisions devenues sans objet et celle de 93 713 €, les travaux ayant été réalisés sur 2022.
 - Les reprises sur les provisions sur actif circulant concernent les provisions de 2021 liées aux clients et la reprise pour dépréciation du stock.
- ➔ **Les quotes-parts de financement reprises au résultat** : le montant s'élève à 2 155 365 € et concerne les reprises de financement liées aux biens financés avec une subvention d'investissement.

3.2. Le bilan

Actif	2022	2021	PASSIF	2022	2021
	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	385 634	324 017	Financements reçus	53 045 407	50 041 029
Immobilisations corporelles	65 837 824	62 171 028	Financement de l'actif par l'Etat	45 034 093	46 308 974
Terrains	14 039 884	14 055 387	Financement de l'actif par des tiers	8 011 314	3 732 056
Constructions	38 622 865	39 335 088	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels, et outillages	1 751 080	1 738 288	Ecarts de réévaluation		
Collections	5 497	11 707	Réserves	27 090 325	25 686 245
Biens historiques et culturels	450	450	Report à nouveau	2 867 526	88 518
Autres immobilisations corporelles	3 557 811	2 596 086	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	143 462	4 174 404
Immobilisations corporelles en cours	7 076 317	3 410 171	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes sur commandes	783 920	1 023 852	TOTAL FONDS PROPRES	83 146 720	79 990 196
Immobilisations financières	256 929	255 921	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 480 387	62 750 966	Provisions pour risques	27 755	10 784
ACTIF CIRCULANT			Provisions pour charges	1 034 675	1 166 939
Stocks	385 722	448 502	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 062 430	1 177 724
Créances	20 718 846	14 402 480	DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur des entités publiques	18 555 024	12 842 721	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 473 055	1 983 098
Créances clients et comptes rattachés	1 819 748	1 277 896	Dettes fiscales et sociales	2 638 078	2 889 316
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800	18 805	Avances et acomptes reçus	18 890 324	16 628 551
Créances sur opérations pour comptes de tiers	291 317	227 738	Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 372 167	1 227 606
Créances sur les autres débiteurs	50 958	35 320	Autres dettes non financières	1 035 647	902 512
Charges constatées d'avance	73 321	120 761	Produits constatés d'avance	526 848	509 657
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	21 177 889	14 971 742	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	26 936 120	24 140 740
TRESORERIE			TRESORERIE		
Disponibilités	23 479 960	27 577 732	Autres éléments de trésorerie passive		
Autres - Régies d'avances	7 034	8 220			
TOTAL TRESORERIE	23 486 994	27 585 951	TOTAL TRESORERIE	0	0
TOTAUX	111 145 270	105 308 660	TOTAUX	111 145 270	105 308 660

Tableau 31 – Le bilan

3.2.1. L'actif

3.2.1.1. L'actif immobilisé

Tableau des immobilisations						
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions Mises à disposition Versement d'avces	Par virement de poste à poste	Cessions/Mises au rebut/Récupération avces	
Immobilisations incorporelles	1 201 688	0	184 772	0	205 002	1 181 457
Frais d'établissement	349 928	0	0	0	0	349 928
Frais de recherche et développement	9 605	0	0	0	0	9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...	842 154	0	184 772	0	205 002	821 924
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	96 237 461	1 779 619	2 102 698	0	422 277	99 697 500
Terrains	14 210 334	3 312	0	0	0	14 213 646
Constructions	60 032 364	1 507 546	15 765	0	0	61 555 675
Installations techniques, matériels, et outillage	6 971 087	256 119	164 223	0	3 542	7 387 887
Collections	11 707		0	0	6 210	5 497
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	450		0	0	0	450
Autres immobilisations corporelles	15 011 519	12 642	1 922 710	0	412 525	16 534 345
Immobilisations corporelles en cours	3 410 171		5 445 765	1 779 619		7 076 317
Avances versées sur commandes d'immobilisations	1 023 852		0		239 933	783 920
Participations et créances rattachées à participations	253 894	0	0	0	0	253 894
Titres de participation	253 894	0	0	0	0	253 894
Autres immobilisations financières	2 027	0	4 350	0	3 342	3 035
Prêts	1 950	0	4 350	0	3 342	2 958
Dépôts et cautionnements versés	77	0	0	0	0	77
TOTAUX	102 129 092	1 779 619	7 737 584	1 779 619	870 554	108 996 122

Tableau 32 - Le tableau des immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **7 737 584.15 €**. En comptabilité budgétaire, le montant total décaissé est de 7 493 301.53 €, ce qui représente **79 %** des crédits votés en investissement. La différence provient des **recupérations d'avances** auprès des titulaires des marchés de travaux que l'Université avait versées en 2021.

👉 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les acquisitions de 2022 s'élèvent à 184 772 €. Cette année, nous avons effectué des sorties à hauteur de 205 002.17 € (dont 162 207.78 € par le CA du 16/12/2022 et 42 794.39 € sur une décision du Président en septembre), essentiellement des logiciels devenus obsolètes. Le montant brut atteint 1 181 457.15 € au 31/12/2022.

👉 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le **patrimoine immobilier mis à disposition** de l'établissement par l'Etat a été intégré pour l'essentiel en 2010, et mis à jour les années suivantes. Il est décrit dans la convention d'utilisation signée en début d'année avec France DOMAINE conformément à la réglementation.

- ➔ **Les terrains** ont été évalués initialement en 2010. Ils sont inscrits au bilan d'entrée pour 14 210 334.30€ auxquels vient s'ajouter un aménagement pour créer un verger fruitier pour un montant de 3 311.79 €. Ce qui porte le montant de ce poste à 14 213 646.09 € ;
- ➔ **Les constructions** figurent au bilan d'entrée pour un montant brut de 60 032 364.36 € auxquelles viennent s'ajouter la rénovation du réseau d'assainissement suite à une détérioration lors de la réalisation de travaux (16 K€), **les mises en service réalisées au cours de l'exercice pour un montant total de 1 507 546.34 €**. Ces travaux concernent notamment : la rénovation des **amphithéâtres 1 et 2** (1.2 K€), la création du **pôle attractivité** de la Maison des Arts (99 K€), des travaux de **modernisation du château d'eau** (25 K€) ...
- ➔ **Les installations techniques, matériels et outillages** sont inscrites pour un montant brut de 6 971 086.68 € auquel s'ajoute un montant d'acquisition de divers matériels pour un montant total de 164 K€, la mise en service du module ETIC de prise à distance du château d'eau pour 200 K€ et la poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 47 K€. Des cessions ont été effectués à hauteur de 3 541.85 € sur décision du Président.
- ➔ **Les collections** figurent au bilan d'entrée pour un montant de 11 706.68 € et un don a été effectué à l'Institut GOETHE pour un montant de 6 210 € approuvé par le CA du 16/12/2022.
- ➔ **Les biens historiques** s'élèvent à 450 € au 31/12/2022.
- ➔ **Les autres immobilisations corporelles** sont les mobiliers et matériels divers, les matériels informatiques, les matériels de transport pour lesquels le montant brut au 31/12/2021 s'élevait à 15 011 518.80 €. Le montant des acquisitions s'élève à 1 922 709.89 € et celui de la mise en service du serveur Fortinet à 12 642.09 €. L'augmentation des achats **est très significative**, car elle est liée notamment à l'octroi, au 11/02/2022, d'une **aide FEDER pour le projet REACT UE** « Nouveaux équipements et espaces physiques à l'Université Bordeaux Montaigne pour rendre possible et développer l'apprentissage en ligne et à distance » d'un montant de 1 420 165 € pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2023.

Le montant total des cessions ayant fait l'objet soit d'une délibération du Conseil d'Administration soit d'une décision du Président s'élèvent à **412 525.46 € €** (des matériels informatiques, du mobilier...).

Ces opérations portent le montant de ce poste à 16 534 345.32 €.

- ➔ **Les immobilisations en cours** : sur ce poste nous retrouvons les immobilisations en cours (travaux) et les avances versées aux fournisseurs.
 - **Les avances** : cette année les travaux ont **démarré pour la réhabilitation du pôle archéologique**. Sur les **477 676.42 €** versées en 2021 aux titulaires des marchés, l'Université a **recupéré une somme totale de 239 932.62 €** sur les acomptes versés. Sur ce compte, il reste au 31/12/2022 les avances

versées dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du département du français langue étrangère baptisé le projet CLEFF – Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie soit **546 175.73 €**.

- **Les immobilisations en cours** : comme nous l'avons vu plus haut, certains travaux ont fait l'objet d'une mise en service pour un montant total de 1 779 618.77 € et le montant des nouvelles opérations de travaux s'élève à 5 445 764.53 € (dont 2.6 M€ pour la CLEFF et 2.3 pour le pôle archéologie). **Au 31/12/2022, les opérations toujours en cours font l'objet d'un suivi particulier et s'élèvent à 7 076 316.67 €. Elles seront poursuivies l'année prochaine.**

👉 LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élèvent à un montant total de 255 920.99 € et se décomposent ainsi :

- ➡ Les actions prises de la SRIA : 253 894 € ;
- ➡ Des dépôts et consignations : 76.99 € ;
- ➡ Les prêts au personnel : la somme de 2 958 € correspond au montant en cours de remboursement par le personnel au 31/12/2022.

Situation des prêts	Montant au 01/01	Nouveau prêts accordés	Remboursements	Transformation des prêts en aides	Montant au 31/12
Prêts au 31/12/2020	3 750	8 530	3 914	6 860	1 506
Prêts au 31/12/2021	1 506	5 400	4 906	50	1 950
Prêts au 31/12/2022	1 950	4350	3342	0	2 958

3.2.1.2. Les amortissements & les dépréciations des immobilisations

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Leur montant cumulé passe de 39 378 126 € à **42 515 736 €**.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	877 671	123 155	205 002	795 824
Frais d'établissement	248 641	60 164	0	308 805
Frais de recherche et développement	3 842	1 921	0	5 763
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels ...	625 187	61 070	205 002	481 255
Immobilisations corporelles	38 500 456	3 627 904	408 447	41 719 912
Terrains	154 947	18 815	0	173 762
Constructions	20 697 276	2 235 534	0	22 932 810
Installations techniques, matériels, et outillage	5 232 799	407 549	3 542	5 636 806
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	12 415 433	966 006	404 905	12 976 534
TOTAUX	39 378 126	3 751 059	613 449	42 515 736

Tableau 33 - Le tableau des amortissements

3.2.1.3. Les stocks

L'Université possède deux maisons d'édition pour lesquelles nous devons calculer les stocks finaux. Voici les éléments de calcul :

➔ Pour AUSONIUS :

- Le nombre de pages produites est de **3 785 804 pages** contre 2 963 639 l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0765 €** contre **0.0935 €** en 2021.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **24 788** contre 24 224 en 2021.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de 603 675.59 € soit **une variation de - 35 575 €**.

➔ Pour les PUB :

- Le nombre de pages produites est de **4 157 072 pages** contre 4 621 358 l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0726 €** contre 0.0619 € en 2021.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **77 724** contre 85 933 en 2021.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de 1 001 120.65 € soit **une variation de - 95 656.46 €**.

Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Stocks de produits	1 736 027,70	1 604 796,24	1 736 027,70	1 604 796,24
Total des stocks	1 736 027,70	1 604 796,24	1 736 027,70	1 604 796,24

Tableau 34 - La variation des stocks

Cette année des déstockages d'ouvrages ont été opérés sur les stocks suivants :

- **Les PUB** : 2024 ouvrages édités pour un montant de **7 509.19 €** par délibération du CA du 15/04/2022 ;
- **AUSONIUS** : 739 ouvrages pour un montant de **9 980.02 €** par décision du Président du 17/11/2022, suite à l'autorisation du CA du 28/10/2022 de prendre une décision de déstockage.

LES EDITIONS AUSONIUS : Fondées en 1995 et riches d'un catalogue de plus de 400 titres, les Éditions Ausonius jouissent d'une large reconnaissance de la part de la communauté scientifique française et internationale et d'un public plus vaste de lecteurs curieux du passé. Elles sont spécialisées dans les domaines de recherche du laboratoire Ausonius : histoire, littérature, archéologie et histoire de l'art de l'Antiquité et du Moyen-Âge, mais aussi réception de l'Antiquité.

L'année 2022 aura vu la parution de **28 livres papier, dans 6 collections différentes**. Le livre *Saint Emilion au Moyen Age (In situ 2)*, paru en 2021 et qui rencontre un grand succès, a fait l'objet d'une nouvelle édition en anglais. Ont été aussi publiés **8 livres numériques** sur la plate-forme Un@.

Deux livres ont été distingués : **la médaille Drouin de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres** a été attribuée à *Lydie, terre d'Empire(s)* de P.-O. Hochard (*Numismatica Antiqua* 11, 2020) et **le Prix DELEPIERRE de l'Association des études Grecques** à *La cité des spectacles permanents* de Cl. Sarrazanas (*Scripta Antiqua* 146, 2022).

Un effort particulier a été fait pour être **présent et vendre les livres sur des salons et colloques incontournables** : Salon du livre Antiquité à Lyon (mars), Escale du livre à Bordeaux (avril), colloque de l'AFEAF à Aix (mai), Congrès international d'épigraphie grecque et latine à Bordeaux (août), Rendez-vous de l'histoire à Blois (octobre) mais aussi à l'occasion de plusieurs journées d'études à Ausonius. Des focus ont été organisés pour attirer l'attention sur certaines de nos collections (*Numismatica Antiqua* en février, *Atlas historiques des villes de France* en avril) avec des promotions sur les ouvrages les plus anciens. Une **vente promotionnelle de livres de plus de deux ans** a également été organisée à Ausonius les 5 et 6 décembre.

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX : *Maison d'édition publique créée en février 1983, les Presses Universitaires de Bordeaux sont installées dans les locaux de l'Université Bordeaux Montaigne. Première structure éditoriale au sein de cette université, elles perpétuent une tradition centenaire d'édition universitaire bordelaise connue internationalement pour des revues comme le Bulletin Hispanique ou les Cahiers d'Outre-mer.* Le 1^{er} septembre 2022, les PUB ont accueilli leur **nouveau directeur scientifique, M. Eric SUIRE**, Maître de Conférences HDR en Histoire moderne.

La politique éditoriale des PUB est initiée par sa direction et par le comité éditorial dont les membres sont issus de différentes universités françaises. Cette politique s'articule autour de collections. Actuellement, le catalogue des Presses Universitaires de Bordeaux comprend **1138 titres répartis en une quarantaine de collections** dédiés essentiellement aux arts, lettres, langues et sciences humaines. La science politique, l'économie et le droit y figurent également, attestant de l'importance des liens développés depuis des décennies avec les autres universités et établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Les PUB privilégient la **diffusion en librairie** en s'appuyant sur **l'Association Française des Presses d'Université Diffusion** — 5 représentants commerciaux sur toute la France — et sur leur **distributeur DILISCO**, du **groupe Albin Michel**, depuis le 1er janvier 2022. Depuis plus de dix ans, **une politique de publication et de diffusion en ligne** a été mise en place. Les versions .pdf et .epub des ouvrages et des revues des PUB sont disponibles sur le site des PUB et sur Immateriel.fr. Des revues sont hébergées en version numérique sur les portails **Cairn et Open Edition Journals**. Des ouvrages sont accessibles quant à eux sur Persée et sur **Open Edition Books**. Les PUB disposent également de **deux collections en numérique** sur UN@, la plateforme d'ouvrages numériques natifs augmentés au service des presses universitaires sur le périmètre de Bordeaux (PUB, Ausonius Éditions, Éditions de la MSHA), Pau (PUPPA) et Limoges (Pulim).

À l'échelle du site bordelais, les PUB ont développé des collections en partenariat avec **Ausonius Éditions** ("THEA"), avec **Bordeaux Sciences Agro** ("Esprit des Bois"), **l'École Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux** ("Architectures et Paysages"). La coédition de la collection "Leçons de sciences en Aquitaine" entre les PUB et les **PUPPA** (Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour) est issue du partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au cours des dernières années, des coéditions internationales ont vu le jour avec notamment les Presses de l'Université Laval au Québec, les Presses de l'Université d'Exeter au Royaume-Uni, celles de l'Université de La Plata en Argentine, Sud-Éditions en Tunisie, et les Presses Chinoises des Sciences Sociales.

3.2.1.4. Les créances

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	3 034,99	2 958,00	76,99
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	2 958,00	2 958,00	0,00
- Autres créances immobilisées	76,99	0,00	76,99
Créances de l'actif circulant	21 264 571,06	21 003 764,95	260 806,11
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	18 906 370,28	18 713 936,17	192 434,11
- Créances clients et comptes rattachés	1 940 804,40	1 915 804,40	25 000,00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	1 800,00	1 800,00	0,00
- Créances sur des opérations pour comptes de tiers	291 317,16	247 945,16	43 372,00
- Créances sur les autres débiteurs	50 958,06	50 958,06	0,00
- Charges constatées d'avance	73 321,16	73 321,16	0,00
TOTAUX	21 267 606,05	21 006 722,95	260 883,10

Tableau 35 - Le tableau des créances

Nous pouvons noter dans l'ensemble une diminution des créances à recouvrer, résultat d'un travail mené par l'agence comptable sur les opérations de recouvrement afin qu'elles soient plus efficaces. En revanche, le montant des produits à recevoir a fortement augmenté. Deux explications : la première réside dans le démarrage des travaux liés au pôle archéologie (2.7 M€) et à la CLEFF (3.1 M€), le commencement du projet REACT UE (667 K€) et la seconde dans le retard pris dans l'émission des titres de recette sur les opérations pluriannuelles.

Les créances de l'Université se décomposent comme suit :

- ➔ **Les créances de l'actif** d'un montant de 3 034.99€ : ce sont les prêts en cours pour 2 958 € accordés aux personnels, et un dépôt et consignation pour 76.99 € ;
- ➔ **Les créances sur les entités publiques et autres** pour un montant de **18 906 370.28 €** se décomposent ainsi :
 - Les titres de recettes définitifs émis pour les opérations pluriannuelles et annuelles : 1 250 733.87 € ;
 - Les produits à recevoir comptabilisés essentiellement sur les opérations pluriannuelles : 17 084 965.75 € ;
 - Les autres créances liées aux opérations de la TVA (dont une demande de remboursement de crédit de TVA de 488 159 €) : 570 670.66 €.
- ➔ **Les créances clients et comptes rattachés** s'élèvent à **1 940 804.40 €** :

- Les prestations de formations, des indus liés à la paye ou des droits d'inscriptions des étudiants impayés : 808 440.28 € ;
 - Les factures à établir, produits à recevoir sur les recettes de formation, les consommations d'eau, les mises à disposition de personnel... : 1 134 364.12 € ;
- ➔ **Les avances et acomptes versés** sont liés à des marchés publics et à des avances sur des frais de déplacement : **1 800 €** ;
- ➔ **Les créances sur des opérations pour comptes de tiers**, ce sont les bourses de mobilité internationale qui restent à encaisser : **291 317.16 €** ;
- ➔ **Les créances sur les autres débiteurs** concernent les créances liées aux indus sur la paye et les dépenses avant ordonnancement : **50 958.06 €** ;
- ➔ **Les charges constatées d'avance**, ce sont des charges qui ont été payées et qui concernent l'exercice 2023 : **73 321.16 €**.

3.2.2. Le passif

3.2.2.1. Les capitaux propres

Les mouvements impactant les financements de l'actif sont retracés dans ce tableau :

Rubriques et postes	Montant cumulé au début d'exercice C/104 ou 134	Reprise cumulée au début d'exercice C/1049 ou 1349	Augmentations		Diminutions		Montant cumulé à la fin de l'exercice
			Financements reçus C/104 ou 134	Quote-part reprise de financement C/1049 ou 1349	Cession d'actif Régularisations C/104 ou 134	Cession ou mise au rebut de l'actif C/1049 ou 1349	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	66 486 662,12	20 177 688,48	406 149,79	1 681 030,89	56 574,80	56 574,80	45 034 092,54
Financements rattachés à un actif	66 486 662,12	20 177 688,48	406 149,79	1 681 030,89	56 574,80	56 574,80	45 034 092,54
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition	60 686 404,42	17 052 499,11	0,00	1 528 305,93			42 105 599,38
- Financement des autres actifs :							0,00
État	2 271 721,78	2 271 665,35	1 864 663,92	56,42	55 559,42	55 559,42	1 864 663,93
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA *	3 194 208,32	824 423,31	-1 458 514,13	143 746,00	1 015,38	1 015,38	767 524,88
Autres	334 327,60	29 100,71	0,00	8 922,54			296 304,35
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	7 943 092,19	4 211 036,41	4 753 592,42	474 334,11	40 054,67	40 054,67	8 011 314,09
Financements rattachés à un actif	7 943 092,19	4 211 036,41	4 753 592,42	474 334,11	40 054,67	40 054,67	8 011 314,09
- Régions	3 455 631,43	2 079 105,65	1 307 565,67	203 768,86	15 633,80	15 633,80	2 480 322,59
- Départements	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
- Communes et groupements de communes	7 054,04	6 169,80	7 297,24	1 859,45			6 322,03
- Autres collectivités et établissement publics	3 112 364,61	1 309 969,58	2 743 504,57	158 741,43			4 387 158,17
- Union Européenne	80 843,64	80 819,08	668 230,94	60 898,44	1 353,45	1 353,45	607 357,06
- Autres organismes	745 571,43	276 770,50	0,00	28 132,83	19 342,42	19 342,42	440 668,10
- Autres	541 627,04	458 201,80	26 994,00	20 933,10	3 725,00	3 725,00	89 486,14
TOTAUX	74 429 754,31	24 388 724,89	5 159 742,21	2 155 365,00	96 629,47	96 629,47	53 045 406,63

* En 2022 Changement de compte de subventions du Rectorat et de l'Université de Bordeaux pour 1 459 572,13 €

Tableau 36 - Tableau des financements

Les capitaux propres de l'Université Bordeaux Montaigne sont constitués :

- Des financements de l'actif (subventions reçues pour financer un actif) pour un montant de **53 045 406.63 €** ;
- Des réserves de l'établissement qui sont le cumul des résultats d'exploitation des exercices antérieurs pour **27 090 324.96 €** ;
- Du report à nouveau (prélèvement du fonds de roulement prévu au dernier budget corrigé des régularisations vu plus haut) pour **2 867 526.12 €** ;
- Du résultat de l'exercice bénéficiaire qui s'élève à **143 462.20 €**.

➔ **Les financements de l'actif**, comme nous l'avons déjà vu, ce sont des subventions d'équipement comptabilisées à l'avancement, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépenses constatées dans l'exercice.

Cette année, elles ont permis de financer les opérations suivantes :

Nature des opérations	2020	2021	2022
Acquisition d'ordinateurs mis à disposition des étudiants	109 002,00		
Contrat de recherche	28 988,18	66 481,34	31 400,56
Contrat d'enseignement	969,62	8 680,89	
Projet REPAIRE	104 463,12	78 836,38	0,00
Réhabilitation pôle archéologie	26 438,96	924 701,32	1 792 363,69
Requalification des bâtiments H et F	4 463,50		
Sécurisation réseaux pour usage mobile	127 000,00		
Construction abris à vélos		12 914,04	12 864,23
Rénovation éclairage public		100 000,00	14 129,77
Création de la CLEFF		503 968,35	2 567 755,60
Création pôle d'attractivité			13 948,40
Modernisation GTC IUT			60 201,02
Projet - REACT-EU			667 078,94
Total général	401 325,38	1 695 582,32	5 159 742,21

Tableau 37 - Opérations financées

3.2.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont **le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise**. Elles sont de deux types :

- ➔ **Les provisions pour risques 27 755 €** se répartissant ainsi :
 - **Les Provisions pour risques : 11 755.04 €**, cette somme est comptabilisée au cas où l'Université aurait des frais à prendre en charge dans le cadre d'accidents du travail ;
 - **Les provisions pour litiges : 16 000 €** concernent deux contentieux ressources humaines en cours ;

➔ **Les provisions pour charges : 1 034 675€**, se décomposent ainsi :

- 219 887 € : c'est la provision pour des travaux d'entretien ou/et de réparation qui n'ont pas encore été réalisés au 31/12 – Délibération du CA du 18/09/20 ;
- 814 788.34 € : ce montant est lié aux passifs sociaux et notamment les comptes épargne-temps qui ont augmenté de nouveau en 2022 ;

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	10 784,30	27 755,04	10 784,30	27 755,04
Provisions pour litiges	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes sur contrat	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	10 784,30	11 755,04	10 784,30	11 755,04
Provisions pour charges	1 166 939,40	865 188,34	997 452,40	1 034 675,34
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	394 587,30	50 400,00	225 100,30	219 887,00
Provisions pour remises en état	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour CET	441 512,02	469 659,23	441 512,02	469 659,23
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	330 840,08	345 129,11	330 840,08	345 129,11
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions	1 177 723,70	892 943,38	1 008 236,70	1 062 430,38

Tableau 38 - Tableau des provisions

3.2.2.3. Les dettes

Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance - 1 an	Echéance + 1 an et 5 ans au plus	Echéance + 5 ans
Dettes non financières	26 936 119,64	24 799 320,39	1 917 463,21	219 336,04
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 473 055,11	2 473 055,11	0,00	0,00
- Dettes fiscales et sociales	2 638 078,38	2 638 078,38	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	18 890 324,40	16 970 385,15	1 700 603,21	219 336,04
- Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 372 166,80	1 155 306,80	216 860,00	0,00
- Autres dettes non financières	1 035 647,09	1 035 647,09	0,00	0,00
- Produits constatés d'avance	526 847,86	526 847,86	0,00	0,00
TOTAUX	26 936 119,64	24 799 320,39	1 917 463,21	219 336,04

Tableau 39 - Tableau des dettes

Nous pouvons noter dans l'ensemble une augmentation des dettes qui est essentiellement due à la reprise de l'activité pour ce qui concerne le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » et aux avances reçues par l'Université Bordeaux Montaigne de la part de ses partenaires notamment dans le cadre des travaux pour le Pôle archéologie (+ 1.5 M€).

Les dettes se décomposent ainsi :

- ➔ **Les dettes fournisseurs** d'un montant de **2 473 055.11 €** comprennent :
 - Les retenues de garanties qui seront versées à la fin de la garantie (1 an après la réception des travaux) : 72 744.89 € ;
 - Les charges à payer en fonctionnement : 2 331 737.16 € ;
 - Les charges à payer en investissement : 68 573.06 €.

- ➔ **Les dettes fiscales et sociales** d'un montant de **2 638 078.38 €** correspondent :
 - Aux charges à payer relevant :
 - De l'établissement pour la contribution FIPHFP : 102 951 € ;
 - Des passifs sociaux : 2 408 839.74 € ;
 - A une somme comptabilisée en 2010 qui concernerait des charges sociales à payer : 110 134.91 € ;
 - A la TVA sur les produits à recevoir : 16 152.73 €.

- ➔ **Les avances et acomptes reçus** sont liés principalement aux opérations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement : **18 890 324.40 €** ;

- ➔ **Les dettes sur opérations pour comptes de tiers** sont les bourses de mobilités internationales qui restent à verser : **1 372 166.80 €** ;

- ➔ **Les autres dettes non financières** d'un montant de **1 035 647.09 €**, correspondent à des encaissements :
 - Reçus non encore titrés soit en classe 7 (618 K€) soit en titre d'avance classe 4 (267 K€) ;
 - Reçus non rapprochés d'un titre de recette : encaissements du CFA provenant des OPCO (87 K€) et autres formations (63 K€) ;

- ➔ **Les produits constatés d'avance** proviennent essentiellement des prestations de formation et du CFA : **526 847.86 €**.

4. LES AGREGATS FINANCIERS

	<table border="1"><tr><td>AE</td></tr><tr><td>99 099 880</td></tr></table>	AE	99 099 880		<table border="1"><tr><td>Charges</td></tr><tr><td>102 248 322</td></tr></table>	Charges	102 248 322		<table border="1"><tr><td>Produits</td></tr><tr><td>102 391 784</td></tr></table>	Produits	102 391 784
AE											
99 099 880											
Charges											
102 248 322											
Produits											
102 391 784											
<table border="1"><tr><td>CP</td></tr><tr><td>102 378 287</td></tr></table>	CP	102 378 287		<table border="1"><tr><td>Recettes</td></tr><tr><td>98 415 668</td></tr></table>	Recettes	98 415 668		<table border="1"><tr><td>Résultat</td></tr><tr><td>143 462</td></tr></table>	Résultat	143 462	
CP											
102 378 287											
Recettes											
98 415 668											
Résultat											
143 462											
	<table border="1"><tr><td>Solde budgétaire</td></tr><tr><td>-3 962 619</td></tr></table>	Solde budgétaire	-3 962 619			<table border="1"><tr><td>CAF</td></tr><tr><td>1 552 340</td></tr></table>	CAF	1 552 340			
Solde budgétaire											
-3 962 619											
CAF											
1 552 340											
	<table border="1"><tr><td>Variation Trésorerie</td></tr><tr><td>-4 098 957</td></tr></table>	Variation Trésorerie	-4 098 957		<table border="1"><tr><td>Emplois</td></tr><tr><td>7 497 652</td></tr></table>	Emplois	7 497 652		<table border="1"><tr><td>Ressources</td></tr><tr><td>6 724 109</td></tr></table>	Ressources	6 724 109
Variation Trésorerie											
-4 098 957											
Emplois											
7 497 652											
Ressources											
6 724 109											
	<table border="1"><tr><td>Trésorerie</td></tr><tr><td>23 486 994</td></tr></table>	Trésorerie	23 486 994			<table border="1"><tr><td>Variation FDR</td></tr><tr><td>-773 542</td></tr></table>	Variation FDR	-773 542			
Trésorerie											
23 486 994											
Variation FDR											
-773 542											
				<table border="1"><tr><td>Fonds de roulement</td></tr><tr><td>19 420 242</td></tr></table>	Fonds de roulement	19 420 242					
Fonds de roulement											
19 420 242											

4.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat intègre les charges et produits calculés rattachés à l'exercice qui sont, par définition, sans impact sur le solde budgétaire de l'exercice. En effet, ces opérations peuvent avoir une conséquence sur les soldes budgétaires ultérieurs, notamment lors du renouvellement des investissements, lors du paiement du risque provisionné ou encore lors du décaissement des charges à payer.

Le montant du **résultat comptable est bénéficiaire** et il s'élève à **143 462.20 €** au 31/12/22. Il se décompose ainsi à partir du solde budgétaire :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Solde budgétaire	-4 095 178,27	335 487,54	-202 928,38	-3 962 619,11
Neutralisation opérations hors C/6 et 7	-3 333 605,50	-76 616,25	-430 190,09	-3 840 411,84
Neutralisation Investissement et compte 1	24 161,47	0,00	0,00	24 161,47
Neutralisation Investissement et compte 2	-7 019 632,93	-77 176,25	-430 190,09	-7 526 999,27
Neutralisation Investissement et compte 4	3 661 865,96	560,00	0,00	3 662 425,96
Opérations comptables - Dépenses	7 125 673,66	24 431,48	224 054,31	7 374 159,45
CAP (N et N-1)	212 716,72	-18 873,78	73 937,52	267 780,46
CCA (N et N-1)	40 772,08	1 690,89	4 976,37	47 439,34
DC - Droits différenciés & autres	855 532,62	3 741,37	6 616,37	865 890,36
Amortissements et provisions	6 159 083,00	37 873,00	138 524,05	6 335 480,05
Régul. Coefficient de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00
DRv sur indu émis	-142 430,76	0,00	0,00	-142 430,76
Opérations comptables -Recettes	7 129 389,90	237 528,79	272 910,23	7 639 828,92
PAR (N et N-1)	939 551,77	400 995,36	108 509,79	1 449 056,92
PCA (N et N-1)	-38 640,52	40 407,80	0,00	1 767,28
Emission Ex. courant - TIT non encaissés	698 408,37	146 537,60	74 728,77	919 674,74
Emission Ex. antérieur - TIT encaissés	-854 374,35	-362 861,58	-54 888,07	-1 272 124,00
Récupération d'avce sur titre définitif	946 599,80	560,00	0,00	947 159,80
DRv sur indu encaissés	-126 173,61	0,00	0,00	-126 173,61
DC - Stock + Droits différenciés	777 803,99	1,26	2 230,46	780 035,71
Reprises Amortissements et provisions	4 786 214,45	11 888,35	142 329,28	4 940 432,08
Résultat comptable 2022	-757 856,53	625 201,10	276 117,63	143 462,20

Tableau 40 - Compte de résultat par entité

4.2. La trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie s'élève à **23 486 993,85 €** et se décompose ainsi :

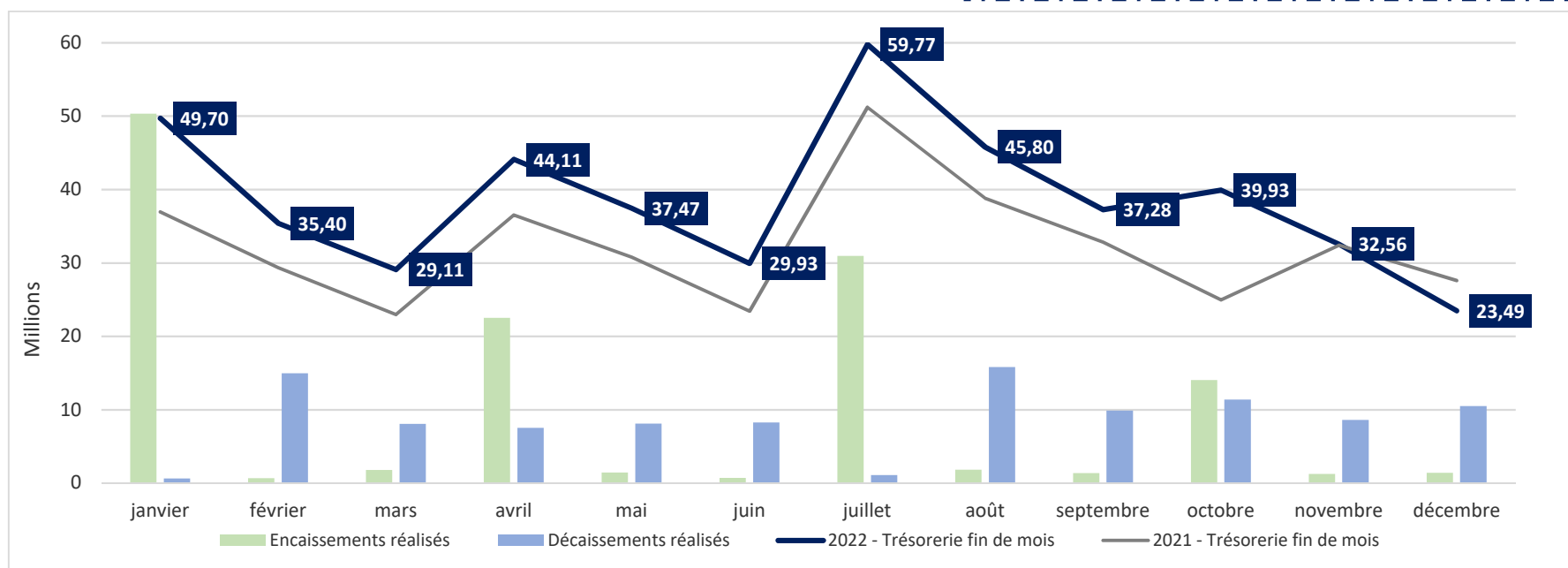
Compte	Libellé	Montant
5112	Chèques à encaisser	813,44
5117	Chèques impayés	1 136,36
5151	Compte au Trésor	23 473 523,11
531	Caisse	4 487,12
543, 545 et 548	Régie d'avances & de recettes & avances pour menues dépenses	7 033,82
Total		23 486 993,85

Tableau 42 - Détail de la trésorerie

Le solde de la trésorerie se répartit entre l'établissement et les deux services à comptabilité distincte, le CFA et le SIGDU :

Compte	Libellé	2022
1851	Trésorerie du SIGDU	1 583 080,62
1852	Trésorerie du CFA	125 413,93
5XXX	Trésorerie établissement	21 778 499,30
Total		23 486 993,85

Tableau 41 - La trésorerie par entité



Cette année, l'atterrissage de la trésorerie au 31/12/2022 s'élève à **23 486 993 €** contre **22 311 226 €** prévu au **budget rectificatif n°2** soit un écart de **1 175 767 €**. Il semblerait que les sensibilisations effectuées auprès des gestionnaires de l'ordonnateur pour réaliser des déprogrammations commencent à porter ses fruits.

La variation de la trésorerie est **négative** et elle s'élève à **- 4 098 957,27 €**. Elle est conforme à l'abondement indiqué dans le **tableau 4 – Equilibre financier**. Cette variation se décompose en :

- D'une part **la trésorerie fléchée** (sommes allouées par un partenaire pour un projet défini) : **- 546 118,72€** ;
- D'autre part **la trésorerie non fléchée** : **- 3 552 838,55 €**.

Tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte

(En k€)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	143	4 174	3 230
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	1 395	754	1 756
Plus-values de cession	14	739	5
Autres (impact des changements de méthodes)	9	-78	2
Variation du BFR	-3 406	603	-157
Variations des créances clients	-6 237	-2 774	-2 819
Variation des stocks	131	-142	402
Variations des dettes fournisseurs	490	1 302	-39
Variation des autres comptes	2 210	2 217	2 298
<i>CCA, PCA, autres débiteurs et créditeurs</i>	199	12	-290
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	-251	-905	921
<i>Avances et acomptes reçus sur opérations de fonctionnement</i>	2 262	3 110	1 668
Flux net de trésorerie généré par l'activité A	-1 845	6 192	4 836
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-7 733	-3 145	-2 846
Variation immobilisations financières brutes	-1	0	2
Nouveaux financements d'actifs de la période	5 160	1 523	404
Variation des avances et acomptes sur projets immobiliers	240		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement B	-2 335	-1 622	-2 439
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Variation fonds dédiés Fondation			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement C	0	0	0
Encaissements	-64	-228	105
Décaissements	145	223	389
Flux net de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte de tiers D	81	-5	493
Variation de trésorerie A + B + C + D	-4 099	4 565	2 890
Trésorerie à l'ouverture	27 586	23 021	20 131
Trésorerie à la clôture	23 487	27 586	23 021
Contrôle variation de trésorerie	-4 099	4 565	2 890

Le tableau 7 - Plan de trésorerie est alimenté par deux types d'opérations :

➔ **Les opérations budgétaires** : encaissements des titres de recettes et décaissements des demandes de paiement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2022	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	98 415 596	99 212 541
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	86 096 305	84 183 511
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	12 319 291	15 029 030
DECAISSEMENTS	94 895 289	92 103 440
Charges de fonctionnement	93 409 034	88 342 771
Charges de personnel	82 076 164	78 987 713
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	11 332 871	9 355 058
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	1 486 254	3 760 669
TOTAL (I)	3 520 308	7 109 101
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0	0
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
DECAISSEMENTS	7 482 998	3 143 639
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	184 772	15 315
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 298 226	3 128 324
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
TOTAL (II)	-7 482 998	-3 143 639
Solde budgétaire	-3 962 690	

Tableau 43 - Les flux de trésorerie

Nous retrouvons le solde budgétaire de **3 965 462.09 €** calculé dans **le tableau 2 – Autorisation budgétaire.**

➔ **Les opérations non budgétaires** : comprennent :

- **Les prêts** attribués par la Commission d'Action Sociale (4 300 €) diminués des remboursements (3 342 €), soit une variation de - 1 008 € ;
- **Les opérations comptabilisées sur les comptes de tiers** : les opérations non titrées ou non liquidées au 31/12, soit une variation de +103 681.53 € ;

- **Les opérations pour compte de tiers** : les bourses ERASMUS, Université Franco-Allemande, AMI et toutes les opérations de TVA pour une variation négative de - 239 011.69 €. Nous retrouvons le détail de ces opérations dans **le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers** comme suit :

Nature de l'opération	Exécution 2022	
	Décaissements	Encaissements
Aides à la mobilité internationale - AMI	312 480,00	360 000,00
ERASMUS - 2019/2020	79 065,00	135 473,38
ERASMUS - 2020-1-FR01-KA107-079322	51 459,00	34 904,00
Bourse Université Franco-Allemande - KONSTANZ	10 500,00	15 000,00
Bourse Université Franco-Allemande - HAMBOURG	21 350,00	34 550,00
ERASMUS + - 2019-1-FR01-KA107-061333	1 636,00	0,00
ERASMUS + 2021-1-FR01-KA131-HED-000003599	193 528,00	93 280,00
ERASMUS + 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307	0,00	173 488,00
Reversement de la RAFP (part salariale) par le personnel	9 712,46	8 917,26
S/Total bourses de mobilité	679 730,46	855 612,64
TVA	889 867,66	474 973,79
TOTAL	1 569 598,12	1 330 586,43

Tableau 44 - Tableau des opérations pour compte de tiers

Nous retrouvons ces éléments dans **le tableau 4 – Tableau de financement.**

La trésorerie représente au 31/12/2022 **89 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel (sachant que la moyenne des dépenses décaissées par jour est de 263 598 €). **Le nombre de jours diminue de 19 jours** par rapport à l'année 2021.

	2020	2021	2022
Nombre de jours de crédits de paiement	92	108	89

4.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente le résultat de l'exercice des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie. Elle mesure les ressources financières internes générées par l'Université. Elle traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et constitue une ressource stable.

La CAF est de **1 552 340 €** au 31 décembre et elle se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	-757 856,53	625 201,10	276 117,63	143 462,20
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 159 083	37 873	138 524	6 335 480
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 653 680		131 387	2 785 067
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	13 830	0	0	13 830
- produits de cession d'éléments d'actifs	0			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 132 535	11 888	10 942	2 155 365
CAF	628 842	651 186	272 312	1 552 340

Tableau 45 - La capacité d'autofinancement

4.4. Le fonds de roulement

Le tableau de financement recense :

- Les emplois c'est-à-dire les investissements prévus dans l'enveloppe d'investissement ainsi que ceux qui ne correspondent pas à des dépenses budgétaires ;
- Les ressources qui sont principalement des opérations liées aux augmentations des capitaux propres.

Il permet de calculer la variation du fonds de roulement au 31/12/2022 qui s'élève à - 773 542.39 €.

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	7 001 134,12	79 380,64	417 136,77	7 497 651,53
Investissements	6 996 784	79 381	417 137	7 493 301,53
Prêts	4 350,00			4 350,00
Ressources	5 780 340,82	651 785,75	291 982,57	6 724 109,14
CAF	628 842,30	651 185,75	272 312,40	1 552 340,45
Financement de l'actif par l'État	1 864 663,92			1 864 663,92
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 280 948,52		14 129,77	3 295 078,29
Régularisations	2 544,08	600,00	5 540,40	8 684,48
Augmentation des dettes financières	3 342,00			3 342,00
Apport au Fonds de roulement	-1 220 793,30	572 405,11	-125 154,20	-773 542,39

Tableau 46 - le tableau des emplois et des ressources

Le fonds de roulement net global s'élève à **19 420 241.51 €** au 31/12/2022 et il se répartit ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2021	18 829 910,00	345 045,51	1 018 828,39	20 193 783,90
Apport au FRNG	-1 220 793,30	572 405,11	-125 154,20	-773 542,39
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	17 609 116,70	917 450,62	893 674,19	19 420 241,51
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	-4 032 309,63	794 241,08	-687 365,84	-3 925 434,39
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOIT.	-137 072,97	-2 204,39	-2 040,59	-141 317,95
TRESORERIE NETTE	21 778 499,30	125 413,93	1 583 080,62	23 486 993,85

Tableau 47 - Répartition du FRNG

Ces éléments se retrouvent dans **le tableau 6 – Situation patrimoniale** mais ils sont globalisés au niveau de l'Université Bordeaux Montaigne.

Attention : ce fonds de roulement n'est pas totalement disponible. En effet, des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons donc analyser les restes à payer ainsi que leurs financements au 31/12/2022.

4.5. Le montant des restes à payer au 31/12/2022

Le montant des restes à payer sur autorisations d'engagement au 31/12/2022 s'élève à 8 957 350.71 €. C'est la différence entre le montant des engagements juridiques et les crédits de paiement. Il se décompose ainsi :

	CP non consommés
Reste à payer au 31/12	2022
Hors opérations pluriannuelles	2 087 987,17
Opérations pluriannuelles	6 869 363,54
Total	8 957 350,71

Tableau 48 - Reste à payer sur AE

Le montant des restes à payer hors opérations pluriannuelles est lié d'une part aux **marchés pluriannuels : 1 234 425 €** et d'autres part à **des commandes hors marché pour un montant de 853 562.17 €**.

Reste à payer au 31/12	2022
2016	127 743,30
Attribution de marché	127 743,30
2017	64 052,43
Attribution de marché	64 052,41
Commande	0,02
2018	110 879,03
Attribution de marché	73 942,35
Commande	36 936,68
2019	126 877,32
Attribution de marché	123 086,70
Commande	3 790,62
2020	71 036,42
Attribution de marché	30 658,48
Commande	40 377,94
2021	144 961,01
Attribution de marché	38 054,58
Commande	106 906,43
2021	1 442 437,66
Attribution de marché	776 887,18
Commande	665 550,48
Total	2 087 987,17

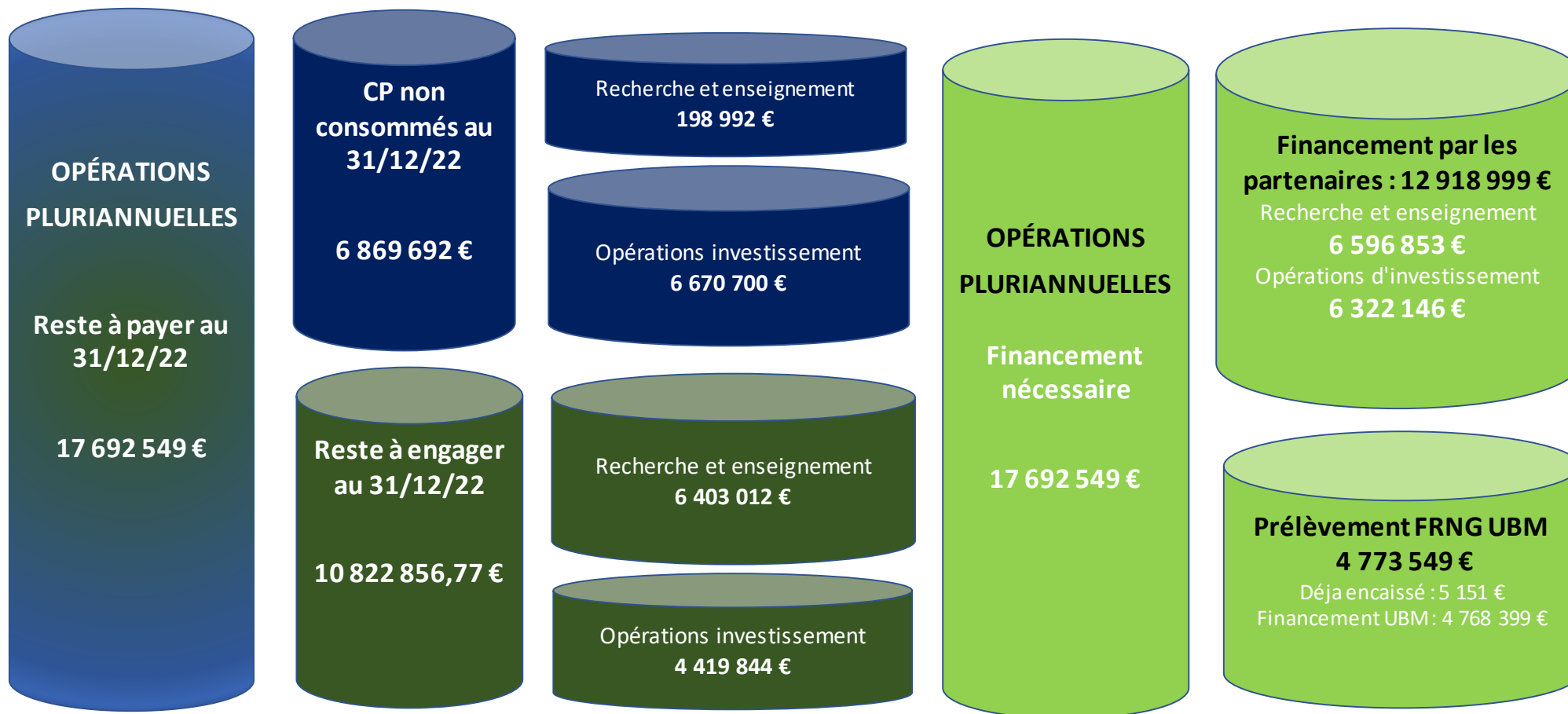
Tableau 49 - Reste à payer hors opérations

Il n'y a pas de reprise sur le fonds de roulement pour financer ces CP, ces restes à payer sont financés par des CP ouverts en 2023.

Le total des restes à payer sur les opérations pluriannuelles au 31/12/2022, y compris les restes à engager s'élève à 17 692 548.82 €.

Sur ces opérations pluriannuelles des restes à encaisser sont attendus sur l'exercice 2023 et suivants à hauteur de **6 596 853.45 €** pour les contrats de recherche ou d'enseignement et de **6 322 146 €** pour les opérations d'investissement (dont les opérations immobilières) soit un total de 12 918 999.45 €.

Il faudra donc que l'Université Bordeaux Montaigne effectue un prélèvement sur son fonds de roulement à hauteur de 4 773 549.37 €.



Voici la liste des opérations d'investissement dont plusieurs programmes immobiliers en cours. Le montant total au 31/12/2022 s'élève à **11 090 545 €** pour lesquels des financements à hauteur de **6 322 146 €** sont attendus. **Le solde de 4 768 399 €** sera donc à financer sur les fonds propres de l'Université comme vu plus haut.

N° Opération	UB	Objet de programme d'investissement	Montant prévisionnel du programme		Reste à réaliser au 31/12/2019		Reste à réaliser au 31/12/2020		Reste à réaliser au 31/12/2021		Reste à réaliser au 31/12/2022	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONV-2015-0014	915	Requalification du Bâtiment K							8 138,54	0,00	0	0
CONV-2015-0055	915	Extension du DEFLE	6 570 000	5 500 000	6 065 303	5 500 000	6 065 303	2 800 000	7 711 335	4 690 000	5 479 580	4 005 000
CONV-2015-0056	915	BAT H FCT	4 750 000	4 750 000	4 345 537	4 345 537	2 745 537	2 314 080	450 537	0	90 537	0
CONV-2016-0017	915	Petites folies	269 113	88 000	179 453	88 000	135 106	13 000	124 117	13 000	7 593	13 000
CONV-2016-0018	915	Amphi B200 - B400	1 405 994,33	676 000,00	26 819,89	0,00	0,00	0,00	36 331,41	0,00	0	0
CONV-2016-0041	915	ADAP - Mise en accessibilité - IUT	48 227	0	113 749	0	42 975	0	36 607	0	133 381	0
OPE-2016-0001	915	Sécurisation locaux salle serveur	596 017	208 755	289 813	8 755	37 548	20 000	15 540	0	7 698	0
OPE-2016-0003	915	Diagnostic réseaux humides	114 903	0	27 000	0	16 252	0	12 490	0	12 490	0
OPE-2016-0004	915	Déploiement Aquipass	87 290	0	54 600	0	54 600	0	54 600	0	54 600	0
OPE-2016-0006	915	Amphi C200	542 860	0	30 461	0	7 739	0	1 101	0	0	0
OPE-2017-0012	915	Restructuration J, Accueil, Admin FCT	1 230 000	0	1 226 384	0	726 384	0	40 000	0	0	0
OPE-2017-0015	915	Réhabilitation pôle archéologie	3 703 527	3 703 527	3 347 327	3 347 327	3 520 834	3 469 527	2 723 794	1 769 527	871 612	269 527
OPE-2017-0039	915	Déploiement Signalétique	350 000	0	350 000	0	350 000	0	350 000	0	349 723	0
OPE-2017-0040	915	Rénovation Amphis 1 et 2	1 210 000	0	1 069 272	0	238 549	0	73 263	0	30 603	0
OPE-2018-0004	915	Ger Maison de la recherche	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	412 899	470 300	397 654	470 300	382 033
OPE-2018-0015	915	REPAIRE	433 921	410 000	186 190	162 269	81 727	205 000	1 618	205 000	411	205 000
OPE-2018-0028	915	Chaufferie Lettres 2	160 000	0	124 085	0	146 757	0	21 100	0	21 100	0
OPE-2018-0051	915	Abri à vélo	87 000	0	87 000	0	87 000	0	1 661	30 934	2 558	0
OPE-2018-0054	915	Audit thermique IUT	55 000	0	55 000	0	55 000	0	55 000	0	54 179	0
OPE-2018-0055	915	1er équipement OP Campus	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 052 339	0	242 558	0
OPE-2018-0056	915	Remplacement des Cta Amphis Cirot et Renouard	180 000	0	180 000	0	180 000	0	180 000	0	180 000	0
OPE-2018-0057	915	SIGDU étanchéité toiture	160 000	0	160 000	0	160 000	0	160 000	0	160 000	0
OPE-2018-0058	915	COOP	60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0
OPE-2018-0060	915	Amphis Papy/Léfèvre	380 000	0	380 000	0	380 000	0	380 000	0	380 000	0
OPE-2018-0061	915	Démolition/Reconstruction des petits hangars du SIGDU	250 000	0	250 000	0	250 000	0	250 000	0	250 000	0
OPE-2018-0062	915	Réfection de l'étanchéité de toiture IUT	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0
OPE-2019-0031	915	Yourte	144 470	0	99 000	0	134 460	0	133 229	0	0	0
OPE-2019-0032	915	Raccordement réseau de chaleur IUT	180 000	0	180 000	0	173 282	0	259 212	0	124 329	0
OPE-2020-0009	920	Rénovation des réseaux eaux usées	197 119	0			129 009	0	13 679	0	1	0
OPE-2020-0010	920	Rénovation éclairage public	151 982	97 663			122 057	97 663	58 500	14 663	533	14 663
OPE-2020-0011	920	Rénovation système pilotage eau	221 190	0			221 190	0	183 263	0	5 899	0
OPE-2020-0033	915	ADAP - Mise en accessibilité des ascenseurs	98 773				98 773	0	103 773	0	103 773	0
OPE-2021-0006	915	Remplacement du système de sécurité incendie de l'IUT	150 000						144 984	0	143 844	0
OPE-2021-0009	920	Diagnostic et travaux Génie Civil Chateau d'eau	94 000						69 188	0	130 000	0
OPE-2021-0011	915	Mise en sécurité des Bât I et J	90 000	90 000					90 000	0	90 000	0
OPE-2021-0012	915	Modernisation GTC IUT	65 000	65 000					56 809	0	71 608	0
OPE-2021-0024	920	Création forage 4	145 000						145 000	0	145 000	0
OPE-2022-0009	916	CPER Sécurisation SI	25 516	25 516							4 632	12 758
OPE-2022-0005	916	REACT-EU	1 420 165	1 420 165							712 004	1 420 165
		Opérations terminées au 31/12	1 901 001	218 000	159 440	0	104 185	0			0	0
Total			29 698 369	17 722 926	21 216 734	13 922 187	18 494 566	9 332 169	16 227 508	7 120 778	11 090 545	6 322 146
					7 294 546		9 162 397		9 106 730		4 768 399	

Ce qui nous permet d'en déduire le **fonds de roulement mobilisable** :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	17 609 116,70	917 450,62	893 674,19	19 420 241,51
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>-1 604 796,24</i>			<i>-1 604 796</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	16 004 320,46	917 450,62	893 674,19	17 815 445,27
Reste à décaisser sur les programmes immobiliers et autres investissements - Fonds propres	-4 501 629	0	-266 770	-4 768 399
Déjà encaissé sur les contrats de recherche et d'enseignement	-5 151			-5 151
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL MOBILISABLE	11 497 541	917 451	626 904,57	13 041 896
	Nombre de jours			49
	<i>* Pour info le coût journalier des dépenses de fonctionnement et de personnel est de :</i>			<i>263 598</i>
Pour information : Restes à payer hors opérations pluriannuelles - CP non reportés	1 951 673	59 760	76 555	2 087 987

A partir de la trésorerie, il est également possible de déterminer la trésorerie non gagée :

	Etablissement	CFA	SIGDU	2022
Niveau de trésorerie final au 31/12/2022	21 778 499	125 414	1 583 081	23 486 994
Restes à encaisser en 2023 et sur exercices suivants - (tableau 9)	12 904 336	0	14 663	12 918 999
Restes à engager au 31/12/2022 - (tableau 9)	-10 602 271	0	-220 586	-10 822 857
Restes à payer sur CP en 2023 et sur ex. suivants - Opérations pluriannuelles - (tableau 9)	-6 808 845		-60 847	-6 869 692
<i>S/Total sur OP</i>	<i>-4 506 779,75</i>	<i>0</i>	<i>-266 770</i>	<i>-4 773 549</i>
Mobilités internationales encaissées à reverser	-1 080 850			-1 080 850
Retenues de garanties sur travaux à payer	-72 745			-72 745
TRESORERIE DISPONIBLE	16 118 125	125 414	1 316 311	17 559 850
	En nombre de jours			71

4.6. Les différents ratios

- ➔ **Les dépenses de masse salariale** représentent en 2022, **80,88 %** de nos recettes encaissables de fonctionnement contre, 79,94 % l'année dernière. Ce ratio se détériore légèrement cette année. Rappelons que le seuil d'alerte de cet indicateur est fixé à 83 % par le MESR.

Ratio dépenses de personnel/produits encaissables	2019	2020	2021	2022
Montant des dépenses de personnel majorées des impôts et taxes	78 491 135	78 525 551	78 923 565	78 923 565
Montant des produits encaissables (chapitres 71/72/78 exclus)	93 074 057	95 511 047	98 730 236	97 582 583
Taux	84,33%	82,22%	79,94%	80,88%

- ➔ Le MESR utilise le ratio d'alerte : **ressources propres/recettes encaissables** afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP. Cette année l'Université devient un peu plus dépendante de sa subvention pour charge de service public. Au-dessus de 13%, le MESR, considère que l'établissement doit poursuivre sa recherche de ressources propres.

Dépendance financière vis-à-vis de la SCSP	2019	2020	2021	2022
Ressources propres (hors SCSP)	13 275 922	12 586 000	12 855 906	12 812 791
Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	93 066 323	95 511 047	98 730 236	97 582 583
Taux	14,27%	13,18%	13,02%	13,13%

- ➔ Cette année, la CAF ne couvre nos acquisitions comptabilisées qu'à hauteur de presque 21 % mais ceux-ci sont financés par des subventions versées par l'Etat, la Région ou par des contrats FEDER (Fonds européen de développement régional). Le seuil de vigilance est fixé à 30 % par la DGESIP et le seuil d'alerte à 20 %.

Part d'AUTOFINANCEMENT dans l'investissement	2019	2020	2021	2022
CAF	2 983 831	4 990 662	5 666 920	1 552 340
Acquisitions d'actifs non financiers	3 190 640	2 845 631	3 144 583	7 493 302
Taux	93,52%	175,38%	180,21%	20,72%

5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'ordonnateur émettant un engagement juridique annuel dans les outils financiers concernant le loyer maintenance dû à la SRIA (3 362 236 € depuis décembre 2019) dans le cadre du plan campus, mention est faite dans ce paragraphe de la somme à verser jusqu'en décembre 2046 qui **s'élève à 2 941 905 €**, selon l'avenant signé le 27/01/2022 de la convention de financement entre la SRIA et l'Université du 25 septembre 2019.

7. LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2022 les effectifs de l'université, décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Rappel : le processus de paie est organisé par une convention de prestation de service « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine, renouvelée au 01/01/2018.

L'arrêté du 05/2018 publié en 09/2018 pris en application du décret n° 2017-1896 du 29 décembre 2017 fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois.

Tableau 1
Autorisation d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		
			CDI		
	Non permanents	CDD			
S/total EC		598,90	27,60	626,50	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)				0,00	
BIATSS	Permanents	Titulaires			
		CDI			
	Non permanents	CDD			
S/total Biatss		344,30	168,80	513,10	
Totaux		943,20 ⁽¹⁾	196,40	1139,60	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		993 ⁽³⁾		Plafond global des emplois voté par le CA ** ⁽²⁾	

8. VISA DU COMPTE FINANCIER 2022

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212, Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Pessac, le 18/02/2023

Lionel LARRÉ

9. LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Agrégé (Etablissement + SACDs)

CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	4 968,99	5 704,47
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	11 084 385,38	8 886 497,66
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	48 083 437,87	45 971 066,95
Charges sociales	32 336 901,75	31 493 286,70
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	296 468,51	303 003,30
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	2 607 594,60	2 784 664,69
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	6 349 310,33	7 024 357,51
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	100 763 067,43	96 468 581,28
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	385 004,46	468 189,38
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	1 100 249,68	3 292 479,68
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 485 254,14	3 760 669,06
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	102 248 321,57	100 229 250,34
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	35,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	35,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	143 462,20	4 174 403,82
TOTAL CHARGES	102 391 783,77	104 403 689,16

Agrégé (Etablissement + SACDs)

PRODUITS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	84 769 792,00	85 874 330,41
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	3 222 043,40	3 057 361,19
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	139 483,00	85 370,00
Produits de la fiscalité affectée	754 085,30	1 045 545,59
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	8 634 746,47	8 179 649,68
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	62 213,35	487 979,09
Production stockée et immobilisée	-131 231,46	141 607,50
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 785 067,08	2 694 725,13
Reprise du financement rattaché à un produit	2 155 365,00	2 837 116,15
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	102 391 564,14	104 403 684,74
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	219,63	4,42
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	219,63	4,42
Résultat de l'activité (perte)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	102 391 783,77	104 403 689,16

SACD Non Annexe 921 921

CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	72,00	18,00
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	265 532,41	266 898,60
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	420 581,65	281 741,25
Charges sociales	293 917,10	202 891,49
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 018,09	1 606,49
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	64 020,70	31 093,51
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	37 873,00	34 721,09
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 083 014,95	818 970,43
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	28 686,00	9 549,00
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	0,00	0,00
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	28 686,00	9 549,00
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 111 700,95	828 519,43
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	625 201,10	0,00
TOTAL CHARGES	1 736 902,05	828 519,43

SACD Non Annexe 921 921

PRODUITS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	0,00	0,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	5 238,00	3 250,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	1 719 673,78	731 084,52
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	101,92	40,20
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0,00	0,00
Reprise du financement rattaché à un produit	11 888,35	13 866,74
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 736 902,05	748 241,46
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Résultat de l'activité (perte)	0,00	80 277,97
TOTAL PRODUITS	1 736 902,05	828 519,43

SACD Non Annexe 920 920

CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	557,09	334,37
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	1 434 488,65	971 851,90
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	337 594,82	308 453,87
Charges sociales	194 452,32	182 386,84
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 490,81	181,80
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	134 907,34	387 173,97
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	138 524,05	107 574,19
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 242 015,08	1 957 956,94
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	0,00	0,00
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	0,00	0,00
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	2 242 015,08	1 957 956,94
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	276 117,63	280 700,51
TOTAL CHARGES	2 518 132,71	2 238 657,45

SACD Non Annexe 920 920

PRODUITS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	653 687,00	634 609,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	533,23	0,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	1 719 351,29	1 598 292,55
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	2 231,91	5,89
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	131 387,30	0,00
Reprise du financement rattaché à un produit	10 941,98	5 750,01
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 518 132,71	2 238 657,45
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Résultat de l'activité (perte)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	2 518 132,71	2 238 657,45

Agrégé (Etablissement + SACDs)

ACTIF	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 181 457,34	795 823,51	385 633,83	324 016,90
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 213 646,09	173 761,98	14 039 884,11	14 055 386,95
Constructions	61 555 675,29	22 932 810,15	38 622 865,14	39 335 087,93
Installations techniques, matériels et outillage	7 387 886,52	5 636 806,03	1 751 080,49	1 738 287,99
Collections	5 496,68	0,00	5 496,68	11 706,68
Biens historiques et culturels	450,00	0,00	450,00	450,00
Autres immobilisations corporelles	16 534 345,32	12 976 533,92	3 557 811,40	2 596 085,70
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	7 076 316,67	0,00	7 076 316,67	3 410 170,91
Avances et comptes sur commandes	783 919,53	0,00	783 919,53	1 023 852,15
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	256 928,99	0,00	256 928,99	255 920,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	108 996 122,43	42 515 735,59	66 480 386,84	62 750 966,20
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks	1 604 796,24	1 219 074,50	385 721,74	448 501,84
Créances				
Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	18 906 370,28	472 403,56	18 433 966,72	12 842 720,64
Créances sur les clients et comptes rattachés	1 940 804,40	0,00	1 940 804,40	1 277 896,07
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme	1 800,00	0,00	1 800,00	18 805,47
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	291 317,16	0,00	291 317,16	227 737,86
Créances sur les autres débiteurs	50 958,06	0,00	50 958,06	35 320,06
Charges				
Charges constatées d'avances	73 321,16	0,00	73 321,16	120 760,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	22 869 367,30	1 691 478,06	21 177 889,24	14 971 742,44
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	23 486 993,85	0,00	23 486 993,85	27 585 951,12
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE ACTIF	23 486 993,85	0,00	23 486 993,85	27 585 951,12
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	155 352 483,58	44 207 213,65	111 145 269,93	105 308 659,76

Agrégé (Etablissement + SACDs)

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS PROPRES		
Financement de l'actif par l'État	45 034 092,54	46 308 973,64
Financement de l'actif par des tiers	8 011 314,09	3 732 055,78
Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	27 090 324,96	25 686 244,98
Report à nouveau	2 867 526,12	88 517,80
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	143 462,20	4 174 403,82
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	83 146 719,91	79 990 196,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	27 755,04	10 784,30
Provisions pour charges	1 034 675,34	1 166 939,40
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 062 430,38	1 177 723,70
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts sociaux souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 473 055,11	1 983 098,02
Dettes fiscales et sociales	2 638 078,38	2 889 315,66
Avances et acomptes reçus	18 890 324,40	16 628 551,26
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 372 166,80	1 227 606,00
Autres dettes non financières	1 035 647,09	902 512,21
Produits constatés d'avance	526 847,86	509 656,89
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	26 936 119,64	24 140 740,04
TRÉSORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE PASSIF	0,00	0,00
Compte de régularisation	0,00	0,00
Écarts de conversion Passif	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	111 145 269,93	105 308 659,76

CLASSE 1		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
10411	Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - État		508 431,85	508 431,85	60 686 404,42	508 431,85	61 194 836,27		60 686 404,42
104131	Financement des autres actifs-État		4 070 787,94	4 070 787,94	2 271 721,78	5 879 892,44	8 151 614,22		4 080 826,28
1041321	ANR IA et dotation non consommable-revenus de la dotation sur le financement		2 920 159,64	2 920 159,64	3 194 208,32	1 460 630,13	4 654 838,45		1 734 678,81
104138	Financement des autres actifs-Autres		2 743 504,57	2 743 504,57	334 327,60	2 743 504,57	3 077 832,17		334 327,60
10491	Reprise au résultat de la contrepartie et du financement des actifs mis à	17 052 499,11	1 528 305,93	18 580 805,04				18 580 805,04	
104931	Reprise au résultat du financement des autres actifs-État	2 271 665,35	56,42	2 271 721,77		55 559,42	55 559,42	2 216 162,35	
1049321	ANR IA et dotation non consommable-reprise au résultat des revenus de la	824 423,31	143 746,00	968 169,31		1 015,38	1 015,38	967 153,93	
104938	Reprise au résultat du financement des autres actifs-Autres	29 100,71	8 922,54	38 023,25				38 023,25	
10682	Réserves facultatives		8 521 186,54	8 521 186,54	25 686 244,98	9 925 266,52	35 611 511,50		27 090 324,96
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	20 177 688,48	20 445 101,43	40 622 789,91	92 172 907,10	20 574 300,31	112 747 207,41	21 802 144,57	93 926 562,07
110	Report à nouveau (solde créditeur)		5 682 306,75	5 682 306,75	91 342,26	8 458 490,61	8 549 832,87		2 867 526,12
119	Report à nouveau (solde débiteur)	2 824,46		2 824,46		2 824,46	2 824,46		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 11	2 824,46	5 682 306,75	5 685 131,21	91 342,26	8 461 315,07	8 552 657,33		2 867 526,12
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		4 254 681,79	4 254 681,79	4 254 681,79		4 254 681,79		
129	Résultat de l'exercice (perte)	80 277,97		80 277,97		80 277,97	80 277,97		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 12	80 277,97	4 254 681,79	4 334 959,76	4 254 681,79	80 277,97	4 334 959,76		
13412	Financements rattachés à des actifs déterminés -Régions		96 780,27	96 780,27	3 455 631,43	1 388 712,14	4 844 343,57		4 747 563,30
13414	Financements rattachés à des actifs déterminés -Communes et groupements de				7 054,04	7 297,24	14 351,28		14 351,28
13415	Financements rattachés à des actifs déterminés-Autres entités publiques dont		1 023 786,28	1 023 786,28	3 112 364,61	3 767 290,85	6 879 655,46		5 855 869,18
13416	Financements rattachés à des actifs déterminés -Union européenne		1 353,45	1 353,45	80 843,64	668 230,94	749 074,58		747 721,13
13417	Financements rattachés à des actifs déterminés -Autres organismes		19 342,42	19 342,42	745 571,43		745 571,43		726 229,01
13418	Financements rattachés à des actifs déterminés -Autres		5 639,78	5 639,78	466 951,22	28 908,78	495 860,00		490 220,22
13492	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Régions	2 079 105,65	203 768,86	2 282 874,51		15 633,80	15 633,80	2 267 240,71	
13494	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Communes et	6 169,80	1 859,45	8 029,25				8 029,25	
13495	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres entités	1 309 969,58	158 741,43	1 468 711,01				1 468 711,01	
13496	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Union européenne	80 819,08	60 898,44	141 717,52		1 353,45	1 353,45	140 364,07	
13497	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres organismes	276 770,50	28 132,83	304 903,33		19 342,42	19 342,42	285 560,91	
13498	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres	383 525,98	22 847,88	406 373,86		5 639,78	5 639,78	400 734,08	
138	Autres subventions d'investissement				74 675,82		74 675,82		74 675,82
1398	Reprise au résultat des financements liés à des activités de recherche et	74 675,82		74 675,82				74 675,82	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	4 211 036,41	1 623 151,09	5 834 187,50	7 943 092,19	5 902 409,40	13 845 501,59	4 645 315,85	12 656 629,94
1511	Provisions pour litiges					16 000,00	16 000,00		16 000,00
1518	Autres provisions pour risques		10 784,30	10 784,30	10 784,30	11 755,04	22 539,34		11 755,04
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		225 100,30	225 100,30	394 587,30	50 400,00	444 987,30		219 887,00
1582	Provisions pour CET		441 512,02	441 512,02	441 512,02	469 659,23	911 171,25		469 659,23
1583	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales		330 840,08	330 840,08	330 840,08	345 129,11	675 969,19		345 129,11
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 15		1 008 236,70	1 008 236,70	1 177 723,70	892 943,38	2 070 667,08		1 062 430,38
1851	SIGDU	1 790 931,87	5 086 501,67	6 877 433,54	1 790 931,87	5 086 501,67	6 877 433,54		
1852	CFA	70 885,71	3 657 880,56	3 728 766,27	70 885,71	3 657 880,56	3 728 766,27		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 18	1 861 817,58	8 744 382,23	10 606 199,81	1 861 817,58	8 744 382,23	10 606 199,81		

CLASSE 1								
	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
TOTAL CLASSE 1	26 333 644,90	41 757 859,99	68 091 504,89	107 501 564,62	44 655 628,36	152 157 192,98	26 447 460,42	110 513 148,51

CLASSE 2

		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
2012	Frais de premier établissement	349 928,34		349 928,34			349 928,34		
203	Frais de recherche et de développement	9 605,00		9 605,00			9 605,00		
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	731 715,40	184 772,01	916 487,41		205 002,18	711 485,23		
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	110 438,77		110 438,77			110 438,77		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	1 201 687,51	184 772,01	1 386 459,52		205 002,18	1 181 457,34		
211556	Terrains bâtis -Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B)-Mis à	13 557 491,00		13 557 491,00			13 557 491,00		
21158	Terrains bâtis - Autres ensembles immobiliers	464 150,00		464 150,00			464 150,00		
212556	Agencements et aménagements de terrains bâtis-Ensembles immobiliers	188 693,30	6 623,58	195 316,88		3 311,79	192 005,09		
213156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	45 904 163,69		45 904 163,69			45 904 163,69		
213556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	10 073 967,97	1 376 326,58	11 450 294,55		25 117,05	11 425 177,50		
2138	Autres constructions	2 719 977,41		2 719 977,41			2 719 977,41		
214157	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Acquis	1 334 255,29	172 101,40	1 506 356,69			1 506 356,69		
215147	Installations complexes spécialisées Acquis sur sol d'autrui	2 374 504,03	296 439,46	2 670 943,49			2 670 943,49		
215347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui - Acquis	2 438 753,58		2 438 753,58			2 438 753,58		
21547	Matériel - Acquis	963 689,49	48 153,68	1 011 843,17		7 236,62	1 004 606,55		
21557	Outils - Acquis	470 095,63	5 783,63	475 879,26			475 879,26		
21567	Matériel d'enseignement - Acquis	698 013,19	77 201,55	775 214,74		3 541,86	771 672,88		
21577	Agencements et aménagements du matériel et outillage - Acquis	26 030,76		26 030,76			26 030,76		
216	Collections	11 706,68		11 706,68		6 210,00	5 496,68		
2172	Biens historiques et culturels mobiliers	450,00		450,00			450,00		
21827	Matériel de transport - Acquis	533 707,02	57 015,05	590 722,07		21 481,80	569 240,27		
218317	Matériel de bureau Acquis	139 231,91	9 057,30	148 289,21			148 289,21		
218327	Matériel informatique Acquis	7 648 835,09	1 032 435,55	8 681 270,64		476 681,73	8 204 588,91		
21847	Mobilier Acquis	2 011 172,68	841 430,17	2 852 602,85		9 900,56	2 842 702,29		
21887	Matériels divers Acquis	4 678 572,10	156 021,11	4 834 593,21		65 068,57	4 769 524,64		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	96 237 460,82	4 078 589,06	100 316 049,88		618 549,98	99 697 499,90		
2312	Agencements et aménagements de terrains		6 623,58	6 623,58		6 623,58	6 623,58		
2313	Constructions	3 704 839,87	5 454 899,89	9 159 739,76	336 336,75	1 778 884,36	7 044 518,65		
2314	Constructions sur sol d'autrui		44 175,00	44 175,00		12 654,00	31 521,00		
2315	Installations techniques, matériel et outillage	41 667,79	49 541,05	91 208,84		90 931,82	277,02		
2381	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 023 852,15	14 202,23	1 038 054,38		254 134,85	783 919,53		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	4 770 359,81	5 569 441,75	10 339 801,56	336 336,75	2 143 228,61	7 860 236,20		
2611	Actions	253 894,00		253 894,00			253 894,00		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	253 894,00		253 894,00			253 894,00		
2743	Prêts au personnel	1 950,00	4 350,00	6 300,00		3 342,00	2 958,00		
2751	Dépôts	76,99		76,99			76,99		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	2 026,99	4 350,00	6 376,99		3 342,00	3 034,99		
28012	Frais d'établissement		23 286,67	23 286,67	248 641,37	83 450,33	332 091,70	308 805,03	
2803	Frais d'études, de recherche et de développement		1 921,00	1 921,00	3 842,00	3 842,00	7 684,00	5 763,00	
280531	Logiciels acquis ou sous traités		205 002,17	205 002,17	558 288,61	51 376,86	609 665,47	404 663,30	

CLASSE 2								
	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
28058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,			66 898,63	9 693,55	76 592,18		76 592,18
2812556	Agencements et aménagements de terrains bâtis mis à disposition	303,59	303,59	154 947,35	19 118,22	174 065,57		173 761,98
2813156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux- Mis à disposition	1 155,12	1 155,12	17 871 499,76	1 550 819,33	19 422 319,09		19 421 163,97
2813556	Installations générales, agencements, aménagements des constructions -	15 053,69	15 053,69	1 858 997,79	541 442,83	2 400 440,62		2 385 386,93
28138	Amortissements Autres constructions	12 359,89	12 359,89	338 204,94	86 116,03	424 320,97		411 961,08
2814157	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux- acquis			628 573,94	85 724,23	714 298,17		714 298,17
2815147	Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui - acquises	55 683,45	55 683,45	1 972 378,19	138 474,08	2 110 852,27		2 055 168,82
2815347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui-acquises	314,67	314,67	2 125 836,33	113 240,66	2 239 076,99		2 238 762,32
281547	Matériel acquis	1 085,50	1 085,50	270 038,30	98 131,29	368 169,59		367 084,09
281557	Outillage acquis	11 313,22	11 313,22	373 159,89	39 784,53	412 944,42		401 631,20
281567	Matériel d'enseignement acquis	3 541,85	3 541,85	467 123,43	85 383,47	552 506,90		548 965,05
281577	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	932,00	932,00	24 262,55	1 864,00	26 126,55		25 194,55
281827	Matériel de transport acquis	11 769,47	11 769,47	454 338,54	41 072,43	495 410,97		483 641,50
2818317	Matériel de bureau acquis			132 117,29	3 361,05	135 478,34		135 478,34
2818327	Matériel informatique acquis	394 079,44	394 079,44	6 065 895,94	664 129,82	6 730 025,76		6 335 946,32
281847	Mobilieracquis	1 057,17	1 057,17	1 460 186,03	123 240,61	1 583 426,64		1 582 369,47
281887	Matériels divers acquis	13 114,35	13 114,35	4 302 895,30	149 317,34	4 452 212,64		4 439 098,29
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 28</i>	<i>751 973,25</i>	<i>751 973,25</i>	<i>39 378 126,18</i>	<i>3 889 582,66</i>	<i>43 267 708,84</i>		<i>42 515 735,59</i>
	TOTAL CLASSE 2	102 465 429,13	102 465 429,13	39 714 462,93	6 859 705,43	46 574 168,36	108 996 122,43	42 515 735,59

CLASSE 3									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
3551	Produits finis (ou groupe) A	1 736 027,70	1 604 796,24	3 340 823,94		1 736 027,70	1 736 027,70	1 604 796,24	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 35	1 736 027,70	1 604 796,24	3 340 823,94		1 736 027,70	1 736 027,70	1 604 796,24	
39551	Stock OUVRAGES		1 287 525,86	1 287 525,86	1 287 525,86	1 219 074,50	2 506 600,36		1 219 074,50
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 39		1 287 525,86	1 287 525,86	1 287 525,86	1 219 074,50	2 506 600,36		1 219 074,50
	TOTAL CLASSE 3	1 736 027,70	2 892 322,10	4 628 349,80	1 287 525,86	2 955 102,20	4 242 628,06	1 604 796,24	1 219 074,50

CLASSE 4		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
4011	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services		12 635 843,11	12 635 843,11	69,80	12 635 773,31	12 635 843,11		
4041	Fournisseurs - Achats d'immobilisations		7 846 697,29	7 846 697,29		7 846 697,29	7 846 697,29		
4047	Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie et oppositions		40 085,18	40 085,18	60 697,44	52 132,63	112 830,07		72 744,89
4081	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services		12 325 361,49	12 325 361,49	1 821 969,85	12 835 128,80	14 657 098,65		2 331 737,16
4084	Fournisseurs d'immobilisations - Achats d'immobilisations		8 431 460,69	8 431 460,69	100 360,93	8 399 672,82	8 500 033,75		68 573,06
4091	Fournisseurs - Avances versées sur commandes	18 805,47	6 924,17	25 729,64		23 929,64	23 929,64	1 800,00	
4098	Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		1 500,80	1 500,80		1 500,80	1 500,80		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 40	18 805,47	41 287 872,73	41 306 678,20	1 983 098,02	41 794 835,29	43 777 933,31	1 800,00	2 473 055,11
4111	Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	1 052 711,12	5 795 564,57	6 848 275,69		6 059 609,60	6 059 609,60	788 666,09	
412	Étudiants, élèves, stagiaires	10 402,92	3 309 104,96	3 319 507,88		3 299 733,69	3 299 733,69	19 774,19	
4181	Clients - Factures à établir	704 086,55	1 235 094,35	1 939 180,90		806 816,78	806 816,78	1 132 364,12	
4191	Clients - Avances reçues sur commande en cours		37 559,00	37 559,00	70 808,56	6 500,00	77 308,56		39 749,56
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 41	1 767 200,59	10 377 322,88	12 144 523,47	70 808,56	10 172 660,07	10 243 468,63	1 940 804,40	39 749,56
422	Oeuvres sociales		20 067,54	20 067,54		20 067,54	20 067,54		
4251	Personnel avances et acomptes - Frais de déplacements	721,00	46 047,67	46 768,67		42 350,67	42 350,67	4 418,00	
4282	Dettes provisionnées pour congés payés		345 295,03	345 295,03	345 295,03	332 733,03	678 028,06		332 733,03
4286	Autres charges à payer		1 685 938,17	1 685 938,17	1 685 938,17	1 474 653,57	3 160 591,74		1 474 653,57
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 42	721,00	2 097 348,41	2 098 069,41	2 031 233,20	1 869 804,81	3 901 038,01	4 418,00	1 807 386,60
4372	Contributions et retenues pour pensions				110 134,91		110 134,91		110 134,91
4374	Cotisations de retraite complémentaire		19 424,92	19 424,92		19 424,92	19 424,92		
4378	Divers		41 979,25	41 979,25		41 979,25	41 979,25		
4382	Charges sociales sur congés à payer		241 088,47	241 088,47	241 088,47	229 006,15	470 094,62		229 006,15
4386	Autres charges à payer		306 294,82	306 294,82	306 294,82	372 446,99	678 741,81		372 446,99
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 43		608 787,46	608 787,46	657 518,20	662 857,31	1 320 375,51		711 588,05
44111	Subventions d'investissement ETAT	260 000,00	425 000,00	685 000,00		685 000,00	685 000,00		
44112	Subventions d'investissement REGION	261 531,87	4 000,00	265 531,87		4 000,00	4 000,00	261 531,87	
44114	Subventions d'investissement COMMUNES ET FGROUPEMENTS DE		7 297,24	7 297,24		7 297,24	7 297,24		
44117	Subventions d'investissement AUTRES	59 421,12	1 588 083,08	1 647 504,20		1 608 083,08	1 608 083,08	39 421,12	
441711	ETAT ET ANR ANTERIEURES 2020 Subventions de fonctionnement	61 359,47	85 270 831,65	85 332 191,12		85 273 875,78	85 273 875,78	58 315,34	
441712	ANR-IA -Subventions de fonctionnement	48 046,00	78 516,39	126 562,39		126 562,39	126 562,39		
441713	ANR HORS IA A COMPTER 2020-Subventions de fonctionnement	20 819,00	365 446,81	386 265,81		386 265,81	386 265,81		
44172	Subventions de fonctionnement REGION	794 663,16	625 692,27	1 420 355,43		842 607,51	842 607,51	577 747,92	
44173	Subventions de fonctionnement DEPARTEMENT	5 355,92	4 500,00	9 855,92		8 500,00	8 500,00	1 355,92	
44174	Subventions de fonctionnement COMMUNES ET GROUPEMENTS DE	44 650,00	123 856,00	168 506,00		168 506,00	168 506,00		
44176	Subventions de fonctionnement UNION EUROPEENNE	2 000,00	287 241,14	289 241,14		218 204,50	218 204,50	71 036,64	
44177	Subventions de fonctionnement AUTRES	138 373,42	1 314 029,97	1 452 403,39		1 211 078,33	1 211 078,33	241 325,06	
441911	Avances sur subventions ETAT		217 501,60	217 501,60	5 811 586,64	584 366,82	6 395 953,46		6 178 451,86
441912	Avances sur subventions REGION		200 310,37	200 310,37	4 063 249,76	530 136,39	4 593 386,15		4 393 075,78
441913	Avances sur subventions DEPARTEMENT				13 200,00		13 200,00		13 200,00
441914	Avances sur subventions COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES		5 000,00	5 000,00	127 025,48	64 818,00	191 843,48		186 843,48

CLASSE 4									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
441915	Avances sur subventions ANR		20 819,00	20 819,00	782 604,66	311 935,34	1 094 540,00		1 073 721,00
441916	Avances sur subventions UNION EUROPEENNE		132 067,86	132 067,86	1 992 463,15	117 550,79	2 110 013,94		1 977 946,08
441917	Avances sur subventions AUTRES		253 777,03	253 777,03	2 718 026,85	1 814 165,57	4 532 192,42		4 278 415,39
441918	Avances sur subventions PUBLICATIONS		45 138,75	45 138,75	175 724,25	31 309,32	207 033,57		161 894,82
441919	Reversement avances reçues - Annulation titre avance		125 412,90	125 412,90	75 000,00	50 412,90	125 412,90		
4419321	Avances sur revenus de la dotation ANR IA		211 835,48	211 835,48	798 861,91		798 861,91		587 026,43
443421	BOURSES AMI		360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00		
443422	BOURSES ERASMUS +	134 123,80	127 472,74	261 596,54	15 437,94	120 035,44	135 473,38	126 123,16	
443423	BOURSES ERASMUS 2020-1-FR01-KA107-0793322 - 31/08/2023	29 920,00	34 904,00	64 824,00		34 904,00	34 904,00	29 920,00	
443424	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00		
443425	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG	10 550,00	24 000,00	34 550,00		34 550,00	34 550,00		
443426	BOURSES ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307 - 01/08/22 au		216 860,00	216 860,00		173 488,00	173 488,00	43 372,00	
443427	BOURSES ERASMUS 2019-1-FR01-KA107-061333 - FIN LE 31/07/2022	9 030,00		9 030,00				9 030,00	
443429	BOURSES ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599 - 01/09/21 au	59 552,00	116 600,00	176 152,00		93 280,00	93 280,00	82 872,00	
44521	TVA due intra-communautaire 5.5 %		8 545,80	8 545,80		8 545,80	8 545,80		
44525	TVA due intra-communautaire 10%		116,53	116,53		116,53	116,53		
44526	TVA due intra-communautaire 20%		11 344,62	11 344,62		11 344,62	11 344,62		
44527	TVA extra-communautaire 5.5 %		575,53	575,53		575,53	575,53		
44528	TVA extra-communautaire 10 %		57,64	57,64		57,64	57,64		
44529	TVA extra-communautaire 20 %		1 297,43	1 297,43		1 297,43	1 297,43		
44551	TVA à décaisser		103 254,00	103 254,00		103 254,00	103 254,00		
44562	TVA déductible sur immobilisations		365 344,58	365 344,58		365 344,58	365 344,58		
44566	TVA déductible sur autres biens et services		448 182,09	448 182,09		448 182,09	448 182,09		
44567	Crédit de T.V.A. à reporter		707 414,00	707 414,00		707 296,00	707 296,00	118,00	
44571	TVA collectée		215 499,22	215 499,22		215 499,22	215 499,22		
44583	Remboursement de TVA demandé	160 864,00	604 042,00	764 906,00		276 747,00	276 747,00	488 159,00	
44584	TVA récupérée d'avance	13 374,75	2 863,95	16 238,70		5 092,93	5 092,93	11 145,77	
44585	TVA à régulariser		20 047,57	20 047,57		20 047,57	20 047,57		
44586	TVA sur factures non parvenues	49 055,10	812 449,63	861 504,73	0,80	790 256,04	790 256,84	71 247,89	
44587	TVA sur facturation à établir		13 768,26	13 768,26	13 768,26	16 152,73	29 920,99		16 152,73
4478	Divers autres impôts, taxes et versements assimilés		1 197 010,18	1 197 010,18		1 197 010,18	1 197 010,18		
4486	Autres charges à payer		337 708,00	337 708,00	186 796,00	253 863,00	440 659,00		102 951,00
4487	Produits à recevoir	10 923 207,63	17 084 965,75	28 008 173,38		10 923 207,63	10 923 207,63	17 084 965,75	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 44	13 085 897,24	114 135 681,06	127 221 578,30	16 773 745,70	110 219 823,73	126 993 569,43	19 197 687,44	18 969 678,57
4631	Autres comptes débiteurs - Titres de recettes, demandes de reversement,	29 864,53	147 505,96	177 370,49		139 646,46	139 646,46	37 724,03	
4632	Demande de reversement - RAFF	918,10	9 983,41	10 901,51		9 014,29	9 014,29	1 887,22	
4636	Annulation DP sur Ex. antérieur	222,50		222,50		222,50	222,50		
4663	Virements à réimputer	185,08	31 836,15	32 021,23	6 437,09	31 583,63	38 020,72		5 999,49
4664	Excédents de versement à rembourser		42 553,22	42 553,22	6 319,27	41 506,90	47 826,17		5 272,95
46711	BOURSES AMI		312 480,00	312 480,00	649 123,00	363 200,00	1 012 323,00		699 843,00

CLASSE 4		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
46712	BOURSES ERASMUS +	10 729,00	68 336,00	79 065,00	155 210,00	35 956,80	191 166,80		112 101,80
46713	BOURSES ERASMUS 2020-1-FR01-KA107-0793322 - 31/08/2023		51 459,00	51 459,00	114 720,00	27 150,00	141 870,00		90 411,00
46714	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ		10 500,00	10 500,00	3 000,00	15 000,00	18 000,00		7 500,00
46715	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG		21 350,00	21 350,00	13 550,00	24 000,00	37 550,00		16 200,00
46716	BOURSES ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307					216 860,00	216 860,00		216 860,00
46717	BOURSES ERASMUS + 2019-1-FR01-KA107-061333 -01/08/2019 A 31/07/2022		1 636,00	1 636,00	4 972,00	3 464,00	8 436,00		6 800,00
46719	BOURSES ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599		193 528,00	193 528,00	297 760,00	118 219,00	415 979,00		222 451,00
46733	conventions de mandats (hors dispositifs d'intervention) ζ Mandataires				10 000,00		10 000,00		10 000,00
4674	Taxe d'apprentissage		56 332,44	56 332,44		61 693,16	61 693,16		5 360,72
46761	Opérations pour comptes de tiers - RAFP		9 767,57	9 767,57		9 767,57	9 767,57		
4678	Autres		4,97	4,97		4,97	4,97		
4679	Autres comptes débiteurs ou créditeurs ζ Avances				5 044,45	1 000,00	6 044,45		6 044,45
4687	Produits à recevoir		5 304,70	5 304,70				5 304,70	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 46	41 919,21	962 577,42	1 004 496,63	1 266 135,81	1 098 289,28	2 364 425,09	44 915,95	1 404 844,41
47110	Droits d'inscription APOGEE - DI		1 755 748,48	1 755 748,48	6 488,00	1 755 334,48	1 761 822,48		6 074,00
47111	Test of English for International Communication - TOEIC		3 645,00	3 645,00		3 725,00	3 725,00		80,00
47112	Inscription au département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		787 308,33	787 308,33	2 780,00	789 088,33	791 868,33		4 560,00
47113	Japanese Language Proficiency Test - JLPT		4 760,00	4 760,00	405,00	4 535,00	4 940,00		180,00
47114	Licence en Information et communication à l'Université Galatasaray		37 374,00	37 374,00	18 890,00	18 484,00	37 374,00		
47115	Ventes d'ouvrages et publications - PUB & AUSONIUS		5 674,56	5 674,56	340,84	5 946,76	6 287,60		613,04
47116	Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur & Certificat		220,00	220,00	50,00	170,00	220,00		
47117	Cotisations des activités du personnel		3 110,00	3 110,00	30,00	3 080,00	3 110,00		
47118	Cartes Aquipass		1 530,00	1 530,00	20,00	1 620,00	1 640,00		110,00
47119	Autres recettes perçues					22 320,00	22 320,00		22 320,00
471321	DEFLE		270,00	270,00	270,00		270,00		
471511	Régie de recettes de l'UFR Langues et Civilisations		10,00	10,00		10,00	10,00		
471512	Régie de recettes de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication -		280,00	280,00	10,00	270,00	280,00		
471513	Régie de recettes de l'UMR AUSONIUS		9 130,58	9 130,58		9 130,58	9 130,58		
471514	Régie de recettes du Département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		18 510,00	18 510,00	9 255,00	9 255,00	18 510,00		
471515	Régie de recettes de l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités - ED		41 393,00	41 393,00		41 393,00	41 393,00		
471516	Régie de recettes de la Formation Tout au Long de la Vie - FTLV		103 923,00	103 923,00	1 500,30	102 422,70	103 923,00		
471517	Régie de recettes de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		243,00	243,00		243,00	243,00		
471518	Régie de recettes de l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux		27 483,30	27 483,30	413,00	27 070,30	27 483,30		
471519	Régie de recettes du Pôle Production Imprimée - PPI		13 681,23	13 681,23	181,87	13 499,36	13 681,23		
471520	Régie de recettes des Presses Universitaires de Bordeaux - PUB		4 157,59	4 157,59		4 157,59	4 157,59		
471521	Régie de recettes du Service Commun de Documentation - SCD		121,50	121,50		121,50	121,50		
471522	Régie de recettes de la Scolarité centrale - SC		179 823,67	179 823,67	11 456,00	168 367,67	179 823,67		
471523	Régie de recettes de l'antenne d'Agén de l'UFR Langues et Civilisations - AGEN		340,00	340,00		340,00	340,00		
471524	Régie de recettes du Centre de Langues de Bordeaux Montaigne - CLBM		179 556,34	179 556,34	4 345,00	175 476,34	179 821,34		265,00
471525	Régie de recettes temporaire		7 368,65	7 368,65	2 001,90	5 396,75	7 398,65		30,00

CLASSE 4									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
47182	Indemnités Journalières de Sécurité Sociale - IJSS		82 366,33	82 366,33	10 070,26	79 596,19	89 666,45		7 300,12
47183	Inscriptions aux colloques		69 722,62	69 722,62	2 870,22	66 852,40	69 722,62		
47184	Formation continue		1 508 766,77	1 508 766,77	445 329,03	1 213 164,93	1 658 493,96		149 727,19
47185	Frais de gestion		2 698,33	2 698,33		2 698,33	2 698,33		
47188	Autres recettes à régulariser		76 588 773,23	76 588 773,23	358 190,06	77 042 293,30	77 400 483,36		811 710,13
4721	Dépenses payées avant ordonnancement	3 572,19	170 681 774,32	170 685 346,51		170 683 722,40	170 683 722,40	1 624,11	
472510	Régie d'avance de l'UFR Humanités		2 394,00	2 394,00		2 394,00	2 394,00		
472511	Régie d'avance de l'UFR Langues et Civilisations		1 569,62	1 569,62		1 569,62	1 569,62		
472512	Régie d'avance de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication - STC		3 747,56	3 747,56		3 747,56	3 747,56		
472513	Régie d'avance de l'UMR AUSONIUS		940,80	940,80		940,80	940,80		
472514	Régie d'avance de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		1 809,75	1 809,75		1 809,75	1 809,75		
472515	Régie d'avances temporaire - Fouilles		9 430,76	9 430,76		9 430,76	9 430,76		
472516	Régie d'avances temporaire		3 852,02	3 852,02		3 852,02	3 852,02		
47280	Paiement ROP - Marché voyageur	10,60	433 511,73	433 522,33		433 522,33	433 522,33		
47282	ECARTS NEGATIFS DE CHANGE	11,14		11,14		11,14	11,14		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 47	3 593,93	252 577 020,07	252 580 614,00	874 896,48	252 707 062,89	253 581 959,37	1 624,11	1 002 969,48
486	Charges constatées d'avance	120 760,50	73 321,16	194 081,66		120 760,50	120 760,50	73 321,16	
487	Produits constatés d'avance		649 811,47	649 811,47	509 656,89	667 002,44	1 176 659,33		526 847,86
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 48	120 760,50	723 132,63	843 893,13	509 656,89	787 762,94	1 297 419,83	73 321,16	526 847,86
4911	Clients divers	422 404,39	503 020,24	925 424,63	909 547,78	485 133,68	1 394 681,46		469 256,83
4912	Étudiants	1 601,27	2 161,13	3 762,40	3 762,40	3 146,73	6 909,13		3 146,73
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 49	424 005,66	505 181,37	929 187,03	913 310,18	488 280,41	1 401 590,59		472 403,56
	TOTAL CLASSE 4	15 462 903,60	423 274 924,03	438 737 827,63	25 080 403,04	419 801 376,73	444 881 779,77	21 264 571,06	27 408 523,20

CLASSE 5									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
5112	Chèques à encaisser		538 135,52	538 135,52		537 322,08	537 322,08	813,44	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement		2 285 024,61	2 285 024,61		2 285 024,61	2 285 024,61		
5117	Valeurs impayées	1 869,36	403,00	2 272,36		1 136,00	1 136,00	1 136,36	
5151	Compte au Trésor	27 596 512,38	100 068 547,14	127 665 059,52		104 190 212,41	104 190 212,41	23 474 847,11	
5159	Règlements en cours de traitement		110 851 300,60	110 851 300,60	24 173,15	110 828 451,45	110 852 624,60		1 324,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 51	27 598 381,74	213 743 410,87	241 341 792,61	24 173,15	217 842 146,55	217 866 319,70	23 476 796,91	1 324,00
531	Caisse	3 523,03	29 915,53	33 438,56		28 951,44	28 951,44	4 487,12	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 53	3 523,03	29 915,53	33 438,56		28 951,44	28 951,44	4 487,12	
54310	Régie d'avance de l'UFR Humanités	2 000,00	2 097,12	4 097,12		2 097,12	2 097,12	2 000,00	
54311	Régie d'avance de l'UFR Langues et Civilisations	3 000,00	1 569,62	4 569,62		1 569,62	1 569,62	3 000,00	
54312	Régie d'avance de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication - STC	1 500,00	125,92	1 625,92		125,92	125,92	1 500,00	
54313	Régie d'avance de l'UMR AUSONIUS		69,00	69,00		69,00	69,00		
54314	Régie d'avance de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA	500,00	1 809,74	2 309,74		1 809,74	1 809,74	500,00	
54315	Régie d'avances temporaire - Fouilles	700,00	12 118,21	12 818,21		12 818,21	12 818,21		
54316	Régie d'avances temporaire		3 384,00	3 384,00		3 384,00	3 384,00		
54511	Régie de recettes de l'UFR Langues et Civilisations		10,00	10,00		10,00	10,00		
54512	Régie de recettes de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication -		335,00	335,00		335,00	335,00		
54513	Régie de recettes de l'UMR AUSONIUS		10 413,99	10 413,99		10 413,99	10 413,99		
54514	Régie de recettes du Département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00		
54515	Régie de recettes de l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités - ED		43 331,80	43 331,80		43 331,80	43 331,80		
54516	Régie de recettes de la Formation Tout au Long de la Vie - FTLV	150,00	103 860,85	104 010,85		103 860,85	103 860,85	150,00	
54517	Régie de recettes de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		243,00	243,00		243,00	243,00		
54518	Régie de recettes de l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux		27 004,30	27 004,30		27 004,30	27 004,30		
54519	Régie de recettes du Pôle Production Imprimée - PPI	15,00	13 498,46	13 513,46		13 829,64	13 829,64		316,18
54520	Régie de recettes des Presses Universitaires de Bordeaux - PUB	30,00	4 157,59	4 187,59		4 207,59	4 207,59		20,00
54521	Régie de recettes du Service Commun de Documentation - SCD		121,50	121,50		121,50	121,50		
54522	Régie de recettes de la Scolarité centrale - SC		162 781,67	162 781,67		162 781,67	162 781,67		
54523	Régie de recettes de l'antenne d'Agén de l'UFR Langues et Civilisations - AGEN		340,00	340,00		340,00	340,00		
54524	Régie de recettes du Centre de Langues de Bordeaux Montaigne - CLBM		163 455,00	163 455,00		163 535,00	163 535,00		80,00
54525	Régie de recettes temporaire		6 383,50	6 383,50		6 383,50	6 383,50		
548	Avances pour menues dépenses	324,50	7 212,26	7 536,76		7 236,76	7 236,76	300,00	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 54	8 219,50	569 622,53	577 842,03		570 808,21	570 808,21	7 450,00	416,18
585	Virements internes de fonds		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 58		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00		
	TOTAL CLASSE 5	27 610 124,27	214 358 948,93	241 969 073,20	24 173,15	218 457 906,20	218 482 079,35	23 488 734,03	1 740,18

CLASSE 6		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
60611	Électricité		685 785,05	685 785,05		34 842,31	34 842,31	650 942,74	
60612	Carburants et lubrifiants		27 600,77	27 600,77		3 013,55	3 013,55	24 587,22	
60613	Gaz		1 074 099,85	1 074 099,85		121 068,00	121 068,00	953 031,85	
60614	Chauffage sur réseau		2 310,69	2 310,69		2 310,69	2 310,69		
60617	Eau		23 074,94	23 074,94				23 074,94	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		397 064,88	397 064,88		28 947,41	28 947,41	368 117,47	
6064	Fournitures administratives		149 127,43	149 127,43		23 387,69	23 387,69	125 739,74	
6065	Linge, vêtements de travail		7 866,24	7 866,24		416,22	416,22	7 450,02	
6067	Fournitures et matériels d'enseignement et de recherche non immobilisés		123 771,13	123 771,13		20 934,02	20 934,02	102 837,11	
6068	Autres matières et fournitures non stockées		109 316,63	109 316,63		21 093,09	21 093,09	88 223,54	
608	Frais accessoires d'achat		5 613,15	5 613,15		644,16	644,16	4 968,99	
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 60</i>		2 605 630,76	2 605 630,76		256 657,14	256 657,14	2 348 973,62	
611	Sous-traitance générale		70 163,48	70 163,48		3 664,76	3 664,76	66 498,72	
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)		50 825,76	50 825,76		10 196,51	10 196,51	40 629,25	
61355	Locations Installations techniques, matériel et outillage		58 342,47	58 342,47		3 011,17	3 011,17	55 331,30	
61358	Locations Autres immobilisations corporelles		103 828,48	103 828,48		3 603,42	3 603,42	100 225,06	
61521	Entretien et réparation Terrains		1 014,60	1 014,60				1 014,60	
61522	Entretien et réparation Agencements et aménagements de terrains		219 605,54	219 605,54		10 134,00	10 134,00	209 471,54	
61523	Entretien et réparation Constructions		237 144,60	237 144,60		8 234,04	8 234,04	228 910,56	
61524	Entretien et réparation CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		5 541,24	5 541,24				5 541,24	
61555	Entretien et réparation Installations techniques, matériel et outillage		56 440,25	56 440,25		10 869,64	10 869,64	45 570,61	
61558	Entretien et réparation Autres immobilisations corporelles		54 646,48	54 646,48		9 522,72	9 522,72	45 123,76	
61561	Maintenance Terrains		4 205,25	4 205,25		460,35	460,35	3 744,90	
61563	Maintenance Constructions		10 556,40	10 556,40		5 540,40	5 540,40	5 016,00	
61564	Maintenance Constructions sur sol d'autrui		2 592,86	2 592,86				2 592,86	
61565	Maintenance Installations techniques, matériel et outillage		348 580,80	348 580,80		26 151,94	26 151,94	322 428,86	
61568	Maintenance Autres immobilisations corporelles		569 082,12	569 082,12		56 765,49	56 765,49	512 316,63	
6161	Multirisques		108 540,53	108 540,53		4 816,40	4 816,40	103 724,13	
6163	Assurance transport		6,48	6,48				6,48	
6168	Autres assurances		27 788,84	27 788,84		0,01	0,01	27 788,83	
617	Etudes et recherches		284 487,68	284 487,68		32 449,00	32 449,00	252 038,68	
6183	Documentation technique et pédagogique		875 727,13	875 727,13		115 654,99	115 654,99	760 072,14	
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences		372 601,47	372 601,47		68 919,67	68 919,67	303 681,80	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		0,10	0,10				0,10	
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 61</i>		3 461 722,56	3 461 722,56		369 994,51	369 994,51	3 091 728,05	
6211	Personnel intérimaire		4 678,94	4 678,94		1 253,82	1 253,82	3 425,12	
62142	Personnel prêté à l'établissement		113 409,53	113 409,53		18 973,43	18 973,43	94 436,10	
6226	Honoraires		56 559,51	56 559,51		7 941,24	7 941,24	48 618,27	
6227	Frais d'actes et de contentieux		806,74	806,74				806,74	
6228	Divers		138 735,16	138 735,16		38 466,34	38 466,34	100 268,82	

CLASSE 6									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
6231	Annonces et insertions		32 969,68	32 969,68		4 885,44	4 885,44	28 084,24	
6233	Foires et expositions		17 839,20	17 839,20		1 300,00	1 300,00	16 539,20	
6234	Cadeaux		63 032,79	63 032,79		1 474,61	1 474,61	61 558,18	
6236	Catalogues et imprimés		33 619,45	33 619,45		2 922,99	2 922,99	30 696,46	
6237	Publications		291 255,34	291 255,34		46 799,18	46 799,18	244 456,16	
6238	Divers		467 063,69	467 063,69		131 659,86	131 659,86	335 403,83	
6241	Transports sur achats		10 488,10	10 488,10		343,37	343,37	10 144,73	
6245	Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques		16 032,33	16 032,33		539,23	539,23	15 493,10	
6247	Transports collectifs du personnel		3 503,36	3 503,36		3 503,36	3 503,36		
6248	Divers		34 983,56	34 983,56		3 874,63	3 874,63	31 108,93	
6251	Voyages et déplacements du personnel		370 121,65	370 121,65		97 104,29	97 104,29	273 017,36	
6254	Frais d'inscription aux colloques		28 362,01	28 362,01		3 518,53	3 518,53	24 843,48	
6255	Frais de déménagement		66 678,12	66 678,12				66 678,12	
62561	Missions - Personnels UBM		402 459,20	402 459,20		27 244,00	27 244,00	375 215,20	
62562	Missions - Etudiants		229 552,62	229 552,62		63 293,68	63 293,68	166 258,94	
62563	Missions - Personnalités extérieurs		315 630,39	315 630,39		43 377,30	43 377,30	272 253,09	
6257	Réceptions		318 679,28	318 679,28		49 612,34	49 612,34	269 066,94	
6258	Divers		13 945,20	13 945,20		10 910,20	10 910,20	3 035,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications		140 083,75	140 083,75		3 234,14	3 234,14	136 849,61	
6278	Autres frais et commissions		12 978,06	12 978,06		115,14	115,14	12 862,92	
6281	Concours divers		784 984,12	784 984,12		93 693,00	93 693,00	691 291,12	
6283	Formation continue du personnel de l'établissement		215 022,60	215 022,60		18 693,00	18 693,00	196 329,60	
6285	Prestations extérieures de gardiennage		334 241,89	334 241,89		21 985,26	21 985,26	312 256,63	
6286	Prestation extérieure de nettoyage		723 545,61	723 545,61		200 256,73	200 256,73	523 288,88	
6287	Prestations extérieures d'informatique		198 764,54	198 764,54		12 356,43	12 356,43	186 408,11	
62885	Facturation des payés à façon		48 753,52	48 753,52		9 395,80	9 395,80	39 357,72	
62888	Autres - divers		1 764 108,95	1 764 108,95		685 508,85	685 508,85	1 078 600,10	
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 62</i>		<i>7 252 888,89</i>	<i>7 252 888,89</i>		<i>1 604 236,19</i>	<i>1 604 236,19</i>	<i>5 648 652,70</i>	
6331	Versement de transport		857 383,17	857 383,17		11 929,42	11 929,42	845 453,75	
6332	Allocation logement		214 238,26	214 238,26		2 982,73	2 982,73	211 255,53	
6338	Autres		68,59	68,59		68,59	68,59		
6373	Contribution FIPHP		402 826,56	402 826,56		301 824,00	301 824,00	101 002,56	
6378	Taxes diverses		2 812 654,64	2 812 654,64		2 701 843,28	2 701 843,28	110 811,36	
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 63</i>		<i>4 287 171,22</i>	<i>4 287 171,22</i>		<i>3 018 648,02</i>	<i>3 018 648,02</i>	<i>1 268 523,20</i>	
64111	Rémunérations principales		40 514 728,88	40 514 728,88		108 987,81	108 987,81	40 405 741,07	
641121	Rémunérations accessoires indexées		4 210 727,07	4 210 727,07		1 047 340,56	1 047 340,56	3 163 386,51	
641122	Rémunérations accessoires non indexées		337 313,52	337 313,52				337 313,52	
6412	Congés payés du personnel		382 473,03	382 473,03		390 700,03	390 700,03		8 227,00
64131	Primes et gratifications indexées		574 745,88	574 745,88		529 370,65	529 370,65	45 375,23	
64142	Indemnités compensatoires à hausse de CSG		312 227,58	312 227,58				312 227,58	

CLASSE 6									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
64143	Indemnités et avantages indexés		11,49	11,49				11,49	
64144	Indemnités et avantages non indexés		4 358 898,71	4 358 898,71		411 768,75	411 768,75	3 947 129,96	
6415	Supplément familial		274 019,17	274 019,17		384,88	384,88	273 634,29	
64191	Abattement indemnitaire dans le cadre du transfert primes / points (art. 148 LFI)					255 902,69	255 902,69		255 902,69
64192	Indus sur rémunérations - Exercice courant					107 952,91	107 952,91		107 952,91
64198	IJSS		73,29	73,29		29 372,47	29 372,47		29 299,18
6451	Cotisations d'assurance maladie		4 727 457,70	4 727 457,70		83 969,54	83 969,54	4 643 488,16	
645311	Pensions civiles (cotisations pour le cas pensions)		23 113 299,40	23 113 299,40		7 137,02	7 137,02	23 106 162,38	
64532	CNRACL		23 103,37	23 103,37				23 103,37	
64534	CNAV		1 227 458,57	1 227 458,57		61 368,02	61 368,02	1 166 090,55	
645351	RAFP		302 316,64	302 316,64		68 729,43	68 729,43	233 587,21	
645352	IRCANTEC		496 471,08	496 471,08		24 647,30	24 647,30	471 823,78	
6454	Cotisations à Pôle emploi		482 349,49	482 349,49		23 771,57	23 771,57	458 577,92	
6455	Charges sociales sur congés à payer		229 006,15	229 006,15		241 088,47	241 088,47		12 082,32
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		2 279 015,13	2 279 015,13		32 864,43	32 864,43	2 246 150,70	
6471	Prestations directes		201 753,55	201 753,55		7 080,67	7 080,67	194 672,88	
6474	Œuvres sociales		24 717,54	24 717,54				24 717,54	
6475	Médecine du travail, pharmacie		39 200,00	39 200,00				39 200,00	
648	Autres charges de personnel		125 952,18	125 952,18		88 074,09	88 074,09	37 878,09	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 64		84 237 319,42	84 237 319,42		3 520 511,29	3 520 511,29	81 130 272,23	413 464,10
6511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels		371 807,12	371 807,12		40 306,46	40 306,46	331 500,66	
6516	Droits d'auteurs et de reproduction		48 369,28	48 369,28		1 603,45	1 603,45	46 765,83	
6541	pertes sur créances irrécouvrables non valeur		7 238,89	7 238,89		24,99	24,99	7 213,90	
656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (hors immobilisations financières)		13 830,28	13 830,28				13 830,28	
65731	Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux ménages		418 412,38	418 412,38		33 407,92	33 407,92	385 004,46	
65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux autres entités		1 182 944,30	1 182 944,30		82 694,62	82 694,62	1 100 249,68	
6578	Autres charges spécifiques		819 827,00	819 827,00				819 827,00	
65811	Pénalités sur contrats ou conventions		764,24	764,24		694,93	694,93	69,31	
65812	Pénalités, amendes fiscales ou pénales		2 465,00	2 465,00		915,00	915,00	1 550,00	
6583	Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices		171 007,10	171 007,10		41 087,55	41 087,55	129 919,55	
6586	Pertes de change sur opérations de fonctionnement		711,68	711,68				711,68	
6588	Autres charges diverses		22 812,97	22 812,97		21 299,50	21 299,50	1 513,47	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 65		3 060 190,24	3 060 190,24		222 034,42	222 034,42	2 838 155,82	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		3 889 582,66	3 889 582,66		138 524,05	138 524,05	3 751 058,61	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et		892 943,38	892 943,38				892 943,38	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières)		1 707 354,91	1 707 354,91		15 876,85	15 876,85	1 691 478,06	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 68		6 489 880,95	6 489 880,95		154 400,90	154 400,90	6 335 480,05	
	TOTAL CLASSE 6		111 394 804,04	111 394 804,04		9 146 482,47	9 146 482,47	102 661 785,67	413 464,10

CLASSE 7									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
706211	Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Etudiants nationaux ou		4 776,00	4 776,00		1 853 077,67	1 853 077,67		1 848 301,67
706213	Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Etudiants internationaux					818 827,00	818 827,00		818 827,00
70622	Droits des diplômes propres à chaque établissement		334 025,00	334 025,00		1 175 753,33	1 175 753,33		841 728,33
70623	Redevances					63 100,00	63 100,00		63 100,00
70624	Prestations de formation continue		153 928,99	153 928,99		826 095,44	826 095,44		672 166,45
70625	Validation des acquis de l'expérience		8 081,81	8 081,81		67 691,68	67 691,68		59 609,87
70626	Formation en apprentissage		330 530,61	330 530,61		2 050 204,39	2 050 204,39		1 719 673,78
70661	Colloques		9 284,60	9 284,60		69 498,27	69 498,27		60 213,67
70662	Prestations de recherche		16 257,53	16 257,53		62 790,22	62 790,22		46 532,69
70663	Mesures et expertises		780,00	780,00		45 024,00	45 024,00		44 244,00
70664	Vente de publications		27 642,95	27 642,95		300 763,92	300 763,92		273 120,97
70682	Autres prestations de services		1 242,65	1 242,65		94 312,64	94 312,64		93 069,99
7083	Locations diverses					24 903,56	24 903,56		24 903,56
7084	Mise à disposition de personnel facturée		25 896,00	25 896,00		312 078,48	312 078,48		286 182,48
7085	Ports et frais accessoires facturés aux clients					112,00	112,00		112,00
7088	Autres produits d'activités annexes		169 935,17	169 935,17		1 952 895,18	1 952 895,18		1 782 960,01
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</i>		<i>1 082 381,31</i>	<i>1 082 381,31</i>		<i>9 717 127,78</i>	<i>9 717 127,78</i>		<i>8 634 746,47</i>
71355	Produits finis		1 736 027,70	1 736 027,70		1 604 796,24	1 604 796,24	131 231,46	
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 71</i>		<i>1 736 027,70</i>	<i>1 736 027,70</i>		<i>1 604 796,24</i>	<i>1 604 796,24</i>	<i>131 231,46</i>	
741111	Subvention pour charges de service public (SCSP) Tutelle principale		202 848,51	202 848,51		84 972 640,51	84 972 640,51		84 769 792,00
74118	Autres subventions		4 302 000,00	4 302 000,00		4 667 800,00	4 667 800,00		365 800,00
74128	Autres ministères - Autres subventions		77 807,22	77 807,22		185 660,21	185 660,21		107 852,99
741311	ANR IA et revenus de la dotation non consommable		593 139,35	593 139,35		712 856,63	712 856,63		119 717,28
741312	ANR hors IA		542 527,04	542 527,04		831 998,36	831 998,36		289 471,32
741322	Frais de formation ASP au titre des contrats aidés					4 500,00	4 500,00		4 500,00
7442	Région		1 280 175,83	1 280 175,83		2 000 750,42	2 000 750,42		720 574,59
7443	Département					7 500,00	7 500,00		7 500,00
7444	Communes et groupements de communes		54 919,01	54 919,01		136 834,34	136 834,34		81 915,33
7446	Union européenne		1 783 144,86	1 783 144,86		2 199 207,26	2 199 207,26		416 062,40
7447	Organismes internationaux		89 808,48	89 808,48		91 592,10	91 592,10		1 783,62
7448	Autres entités publiques dont organismes publics		580 833,02	580 833,02		1 563 369,59	1 563 369,59		982 536,57
746	Dons, legs, mécénat		95 000,00	95 000,00		234 483,00	234 483,00		139 483,00
7481	Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe					61 693,16	61 693,16		61 693,16
7488	Autres		451 694,09	451 694,09		514 330,23	514 330,23		62 636,14
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</i>		<i>10 053 897,41</i>	<i>10 053 897,41</i>		<i>98 185 215,81</i>	<i>98 185 215,81</i>		<i>88 131 318,40</i>
7516	Droits d'auteur et de reproduction					11 700,88	11 700,88		11 700,88
7571	Taxes affectées					754 085,30	754 085,30		754 085,30
7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des					1 182,11	1 182,11		1 182,11
7584	Contentieux					29 262,04	29 262,04		29 262,04
7586	Gains de change sur opération de fonctionnement					17,50	17,50		17,50

CLASSE 7									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
7588	Autres produits divers		0,49	0,49		20 051,31	20 051,31		20 050,82
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</i>		<i>0,49</i>	<i>0,49</i>		<i>816 299,14</i>	<i>816 299,14</i>		<i>816 298,65</i>
766	Gains de change sur opérations financières					219,63	219,63		219,63
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 76</i>					<i>219,63</i>	<i>219,63</i>		<i>219,63</i>
7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs					2 155 365,00	2 155 365,00		2 155 365,00
78151	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement					235 884,60	235 884,60		235 884,60
7817	Reprises sur dépréciation des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de					2 549 182,48	2 549 182,48		2 549 182,48
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</i>					<i>4 940 432,08</i>	<i>4 940 432,08</i>		<i>4 940 432,08</i>
	TOTAL CLASSE 7		12 872 306,91	12 872 306,91		115 264 090,68	115 264 090,68	131 231,46	102 523 015,23

CLASSE 8									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
890	Bilan d'ouverture	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 89	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
	TOTAL CLASSE 8	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
	TOTAL GENERAL	320 502 965,43	817 140 292,07	1 137 643 257,50	320 502 965,43	817 140 292,07	1 137 643 257,50	284 594 701,31	284 594 701,31

CLASSE 1		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
10411	Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - État		508 431,85	508 431,85	60 686 404,42	508 431,85	61 194 836,27		60 686 404,42
104131	Financement des autres actifs-État		4 070 787,94	4 070 787,94	2 271 721,78	5 879 892,44	8 151 614,22		4 080 826,28
1041321	ANR IA et dotation non consommable-revenus de la dotation sur le financement		2 920 159,64	2 920 159,64	3 194 208,32	1 460 630,13	4 654 838,45		1 734 678,81
104138	Financement des autres actifs-Autres		2 743 504,57	2 743 504,57	334 327,60	2 743 504,57	3 077 832,17		334 327,60
10491	Reprise au résultat de la contrepartie et du financement des actifs mis à	17 052 499,11	1 528 305,93	18 580 805,04				18 580 805,04	
104931	Reprise au résultat du financement des autres actifs-État	2 271 665,35	56,42	2 271 721,77		55 559,42	55 559,42	2 216 162,35	
1049321	ANR IA et dotation non consommable-reprise au résultat des revenus de la	824 423,31	143 746,00	968 169,31		1 015,38	1 015,38	967 153,93	
104938	Reprise au résultat du financement des autres actifs-Autres	29 100,71	8 922,54	38 023,25				38 023,25	
10682	Réserves facultatives		8 521 186,54	8 521 186,54	25 686 244,98	9 925 266,52	35 611 511,50		27 090 324,96
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	20 177 688,48	20 445 101,43	40 622 789,91	92 172 907,10	20 574 300,31	112 747 207,41	21 802 144,57	93 926 562,07
110	Report à nouveau (solde créditeur)		5 682 306,75	5 682 306,75	91 342,26	8 458 490,61	8 549 832,87		2 867 526,12
119	Report à nouveau (solde débiteur)	2 824,46		2 824,46		2 824,46	2 824,46		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 11	2 824,46	5 682 306,75	5 685 131,21	91 342,26	8 461 315,07	8 552 657,33		2 867 526,12
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		4 254 681,79	4 254 681,79	4 254 681,79	901 318,73	5 156 000,52		901 318,73
129	Résultat de l'exercice (perte)	80 277,97	757 856,53	838 134,50		80 277,97	80 277,97	757 856,53	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 12	80 277,97	5 012 538,32	5 092 816,29	4 254 681,79	981 596,70	5 236 278,49	757 856,53	901 318,73
13412	Financements rattachés à des actifs déterminés -Régions		96 780,27	96 780,27	3 455 631,43	1 388 712,14	4 844 343,57		4 747 563,30
13414	Financements rattachés à des actifs déterminés -Communes et groupements de				7 054,04	7 297,24	14 351,28		14 351,28
13415	Financements rattachés à des actifs déterminés-Autres entités publiques dont		1 023 786,28	1 023 786,28	3 112 364,61	3 767 290,85	6 879 655,46		5 855 869,18
13416	Financements rattachés à des actifs déterminés -Union européenne		1 353,45	1 353,45	80 843,64	668 230,94	749 074,58		747 721,13
13417	Financements rattachés à des actifs déterminés -Autres organismes		19 342,42	19 342,42	745 571,43		745 571,43		726 229,01
13418	Financements rattachés à des actifs déterminés -Autres		5 639,78	5 639,78	466 951,22	28 908,78	495 860,00		490 220,22
13492	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Régions	2 079 105,65	203 768,86	2 282 874,51		15 633,80	15 633,80	2 267 240,71	
13494	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Communes et	6 169,80	1 859,45	8 029,25				8 029,25	
13495	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres entités	1 309 969,58	158 741,43	1 468 711,01				1 468 711,01	
13496	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Union européenne	80 819,08	60 898,44	141 717,52		1 353,45	1 353,45	140 364,07	
13497	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres organismes	276 770,50	28 132,83	304 903,33		19 342,42	19 342,42	285 560,91	
13498	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs-Autres	383 525,98	22 847,88	406 373,86		5 639,78	5 639,78	400 734,08	
138	Autres subventions d'investissement				74 675,82		74 675,82		74 675,82
1398	Reprise au résultat des financements liés à des activités de recherche et	74 675,82		74 675,82				74 675,82	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	4 211 036,41	1 623 151,09	5 834 187,50	7 943 092,19	5 902 409,40	13 845 501,59	4 645 315,85	12 656 629,94
1511	Provisions pour litiges					16 000,00	16 000,00		16 000,00
1518	Autres provisions pour risques		10 784,30	10 784,30	10 784,30	11 755,04	22 539,34		11 755,04
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		225 100,30	225 100,30	394 587,30	50 400,00	444 987,30		219 887,00
1582	Provisions pour CET		441 512,02	441 512,02	441 512,02	469 659,23	911 171,25		469 659,23
1583	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales		330 840,08	330 840,08	330 840,08	345 129,11	675 969,19		345 129,11
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 15		1 008 236,70	1 008 236,70	1 177 723,70	892 943,38	2 070 667,08		1 062 430,38
1851	SIGDU	1 790 931,87	5 086 501,67	6 877 433,54	1 790 931,87	5 086 501,67	6 877 433,54		
1852	CFA	70 885,71	3 657 880,56	3 728 766,27	70 885,71	3 657 880,56	3 728 766,27		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 18	1 861 817,58	8 744 382,23	10 606 199,81	1 861 817,58	8 744 382,23	10 606 199,81		

CLASSE 1								
	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
TOTAL CLASSE 1	26 333 644,90	42 515 716,52	68 849 361,42	107 501 564,62	45 556 947,09	153 058 511,71	27 205 316,95	111 414 467,24

CLASSE 2		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
2012	Frais de premier établissement	349 928,34		349 928,34			349 928,34		
203	Frais de recherche et de développement	9 605,00		9 605,00			9 605,00		
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	731 715,40	184 772,01	916 487,41		205 002,18	711 485,23		
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	110 438,77		110 438,77			110 438,77		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	1 201 687,51	184 772,01	1 386 459,52		205 002,18	1 181 457,34		
211556	Terrains bâtis -Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B)-Mis à	13 557 491,00		13 557 491,00			13 557 491,00		
21158	Terrains bâtis - Autres ensembles immobiliers	464 150,00		464 150,00			464 150,00		
212556	Agencements et aménagements de terrains bâtis-Ensembles immobiliers	188 693,30	6 623,58	195 316,88		3 311,79	192 005,09		
213156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	45 904 163,69		45 904 163,69			45 904 163,69		
213556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	10 073 967,97	1 376 326,58	11 450 294,55		25 117,05	11 425 177,50		
2138	Autres constructions	2 719 977,41		2 719 977,41			2 719 977,41		
214157	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Acquis	1 334 255,29	172 101,40	1 506 356,69			1 506 356,69		
215147	Installations complexes spécialisées Acquis sur sol d'autrui	2 374 504,03	296 439,46	2 670 943,49			2 670 943,49		
215347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui - Acquis	2 438 753,58		2 438 753,58			2 438 753,58		
21547	Matériel - Acquis	963 689,49	48 153,68	1 011 843,17		7 236,62	1 004 606,55		
21557	Outils - Acquis	470 095,63	5 783,63	475 879,26			475 879,26		
21567	Matériel d'enseignement - Acquis	698 013,19	77 201,55	775 214,74		3 541,86	771 672,88		
21577	Agencements et aménagements du matériel et outillage - Acquis	26 030,76		26 030,76			26 030,76		
216	Collections	11 706,68		11 706,68		6 210,00	5 496,68		
2172	Biens historiques et culturels mobiliers	450,00		450,00			450,00		
21827	Matériel de transport - Acquis	533 707,02	57 015,05	590 722,07		21 481,80	569 240,27		
218317	Matériel de bureau Acquis	139 231,91	9 057,30	148 289,21			148 289,21		
218327	Matériel informatique Acquis	7 648 835,09	1 032 435,55	8 681 270,64		476 681,73	8 204 588,91		
21847	Mobilier Acquis	2 011 172,68	841 430,17	2 852 602,85		9 900,56	2 842 702,29		
21887	Matériels divers Acquis	4 678 572,10	156 021,11	4 834 593,21		65 068,57	4 769 524,64		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	96 237 460,82	4 078 589,06	100 316 049,88		618 549,98	99 697 499,90		
2312	Agencements et aménagements de terrains		6 623,58	6 623,58		6 623,58			
2313	Constructions	3 704 839,87	5 454 899,89	9 159 739,76	336 336,75	1 778 884,36	7 044 518,65		
2314	Constructions sur sol d'autrui		44 175,00	44 175,00		12 654,00	31 521,00		
2315	Installations techniques, matériel et outillage	41 667,79	49 541,05	91 208,84		90 931,82	277,02		
2381	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 023 852,15	14 202,23	1 038 054,38		254 134,85	783 919,53		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	4 770 359,81	5 569 441,75	10 339 801,56	336 336,75	2 143 228,61	7 860 236,20		
2611	Actions	253 894,00		253 894,00			253 894,00		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	253 894,00		253 894,00			253 894,00		
2743	Prêts au personnel	1 950,00	4 350,00	6 300,00		3 342,00	2 958,00		
2751	Dépôts	76,99		76,99			76,99		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	2 026,99	4 350,00	6 376,99		3 342,00	3 034,99		
28012	Frais d'établissement		23 286,67	23 286,67	248 641,37	83 450,33		308 805,03	
2803	Frais d'études, de recherche et de développement		1 921,00	1 921,00	3 842,00	3 842,00		5 763,00	
280531	Logiciels acquis ou sous traités		205 002,17	205 002,17	558 288,61	51 376,86		404 663,30	

CLASSE 2								
	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
28058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,			66 898,63	9 693,55	76 592,18		76 592,18
2812556	Agencements et aménagements de terrains bâtis mis à disposition	303,59	303,59	154 947,35	19 118,22	174 065,57		173 761,98
2813156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux- Mis à disposition	1 155,12	1 155,12	17 871 499,76	1 550 819,33	19 422 319,09		19 421 163,97
2813556	Installations générales, agencements, aménagements des constructions -	15 053,69	15 053,69	1 858 997,79	541 442,83	2 400 440,62		2 385 386,93
28138	Amortissements Autres constructions	12 359,89	12 359,89	338 204,94	86 116,03	424 320,97		411 961,08
2814157	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux- acquis			628 573,94	85 724,23	714 298,17		714 298,17
2815147	Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui - acquises	55 683,45	55 683,45	1 972 378,19	138 474,08	2 110 852,27		2 055 168,82
2815347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui-acquises	314,67	314,67	2 125 836,33	113 240,66	2 239 076,99		2 238 762,32
281547	Matériel acquis	1 085,50	1 085,50	270 038,30	98 131,29	368 169,59		367 084,09
281557	Outillage acquis	11 313,22	11 313,22	373 159,89	39 784,53	412 944,42		401 631,20
281567	Matériel d'enseignement acquis	3 541,85	3 541,85	467 123,43	85 383,47	552 506,90		548 965,05
281577	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	932,00	932,00	24 262,55	1 864,00	26 126,55		25 194,55
281827	Matériel de transport acquis	11 769,47	11 769,47	454 338,54	41 072,43	495 410,97		483 641,50
2818317	Matériel de bureau acquis			132 117,29	3 361,05	135 478,34		135 478,34
2818327	Matériel informatique acquis	394 079,44	394 079,44	6 065 895,94	664 129,82	6 730 025,76		6 335 946,32
281847	Mobilieracquis	1 057,17	1 057,17	1 460 186,03	123 240,61	1 583 426,64		1 582 369,47
281887	Matériels divers acquis	13 114,35	13 114,35	4 302 895,30	149 317,34	4 452 212,64		4 439 098,29
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 28</i>	<i>751 973,25</i>	<i>751 973,25</i>	<i>39 378 126,18</i>	<i>3 889 582,66</i>	<i>43 267 708,84</i>		<i>42 515 735,59</i>
	TOTAL CLASSE 2	102 465 429,13	102 465 429,13	39 714 462,93	6 859 705,43	46 574 168,36	108 996 122,43	42 515 735,59

CLASSE 3									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
3551	Produits finis (ou groupe) A	1 736 027,70	1 604 796,24	3 340 823,94		1 736 027,70	1 736 027,70	1 604 796,24	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 35	1 736 027,70	1 604 796,24	3 340 823,94		1 736 027,70	1 736 027,70	1 604 796,24	
39551	Stock OUVRAGES		1 287 525,86	1 287 525,86	1 287 525,86	1 219 074,50	2 506 600,36		1 219 074,50
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 39		1 287 525,86	1 287 525,86	1 287 525,86	1 219 074,50	2 506 600,36		1 219 074,50
	TOTAL CLASSE 3	1 736 027,70	2 892 322,10	4 628 349,80	1 287 525,86	2 955 102,20	4 242 628,06	1 604 796,24	1 219 074,50

CLASSE 4		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
4011	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services		12 635 843,11	12 635 843,11	69,80	12 635 773,31	12 635 843,11		
4041	Fournisseurs - Achats d'immobilisations		7 846 697,29	7 846 697,29		7 846 697,29	7 846 697,29		
4047	Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie et oppositions		40 085,18	40 085,18	60 697,44	52 132,63	112 830,07		72 744,89
4081	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services		12 325 361,49	12 325 361,49	1 821 969,85	12 835 128,80	14 657 098,65		2 331 737,16
4084	Fournisseurs d'immobilisations - Achats d'immobilisations		8 431 460,69	8 431 460,69	100 360,93	8 399 672,82	8 500 033,75		68 573,06
4091	Fournisseurs - Avances versées sur commandes	18 805,47	6 924,17	25 729,64		23 929,64	23 929,64	1 800,00	
4098	Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		1 500,80	1 500,80		1 500,80	1 500,80		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 40	18 805,47	41 287 872,73	41 306 678,20	1 983 098,02	41 794 835,29	43 777 933,31	1 800,00	2 473 055,11
4111	Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	1 052 711,12	5 795 564,57	6 848 275,69		6 059 609,60	6 059 609,60	788 666,09	
412	Étudiants, élèves, stagiaires	10 402,92	3 309 104,96	3 319 507,88		3 299 733,69	3 299 733,69	19 774,19	
4181	Clients - Factures à établir	704 086,55	1 235 094,35	1 939 180,90		806 816,78	806 816,78	1 132 364,12	
4191	Clients - Avances reçues sur commande en cours		37 559,00	37 559,00	70 808,56	6 500,00	77 308,56		39 749,56
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 41	1 767 200,59	10 377 322,88	12 144 523,47	70 808,56	10 172 660,07	10 243 468,63	1 940 804,40	39 749,56
422	Oeuvres sociales		20 067,54	20 067,54		20 067,54	20 067,54		
4251	Personnel avances et acomptes - Frais de déplacements	721,00	46 047,67	46 768,67		42 350,67	42 350,67	4 418,00	
4282	Dettes provisionnées pour congés payés		345 295,03	345 295,03	345 295,03	332 733,03	678 028,06		332 733,03
4286	Autres charges à payer		1 685 938,17	1 685 938,17	1 685 938,17	1 474 653,57	3 160 591,74		1 474 653,57
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 42	721,00	2 097 348,41	2 098 069,41	2 031 233,20	1 869 804,81	3 901 038,01	4 418,00	1 807 386,60
4372	Contributions et retenues pour pensions				110 134,91		110 134,91		110 134,91
4374	Cotisations de retraite complémentaire		19 424,92	19 424,92		19 424,92	19 424,92		
4378	Divers		41 979,25	41 979,25		41 979,25	41 979,25		
4382	Charges sociales sur congés à payer		241 088,47	241 088,47	241 088,47	229 006,15	470 094,62		229 006,15
4386	Autres charges à payer		306 294,82	306 294,82	306 294,82	372 446,99	678 741,81		372 446,99
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 43		608 787,46	608 787,46	657 518,20	662 857,31	1 320 375,51		711 588,05
44111	Subventions d'investissement ETAT	260 000,00	425 000,00	685 000,00		685 000,00	685 000,00		
44112	Subventions d'investissement REGION	261 531,87	4 000,00	265 531,87		4 000,00	4 000,00	261 531,87	
44114	Subventions d'investissement COMMUNES ET FGROUPEMENTS DE		7 297,24	7 297,24		7 297,24	7 297,24		
44117	Subventions d'investissement AUTRES	59 421,12	1 588 083,08	1 647 504,20		1 608 083,08	1 608 083,08	39 421,12	
441711	ETAT ET ANR ANTERIEURES 2020 Subventions de fonctionnement	61 359,47	85 270 831,65	85 332 191,12		85 273 875,78	85 273 875,78	58 315,34	
441712	ANR-IA -Subventions de fonctionnement	48 046,00	78 516,39	126 562,39		126 562,39	126 562,39		
441713	ANR HORS IA A COMPTER 2020-Subventions de fonctionnement	20 819,00	365 446,81	386 265,81		386 265,81	386 265,81		
44172	Subventions de fonctionnement REGION	794 663,16	625 692,27	1 420 355,43		842 607,51	842 607,51	577 747,92	
44173	Subventions de fonctionnement DEPARTEMENT	5 355,92	4 500,00	9 855,92		8 500,00	8 500,00	1 355,92	
44174	Subventions de fonctionnement COMMUNES ET GROUPEMENTS DE	44 650,00	123 856,00	168 506,00		168 506,00	168 506,00		
44176	Subventions de fonctionnement UNION EUROPEENNE	2 000,00	287 241,14	289 241,14		218 204,50	218 204,50	71 036,64	
44177	Subventions de fonctionnement AUTRES	138 373,42	1 314 029,97	1 452 403,39		1 211 078,33	1 211 078,33	241 325,06	
441911	Avances sur subventions ETAT		217 501,60	217 501,60	5 811 586,64	584 366,82	6 395 953,46		6 178 451,86
441912	Avances sur subventions REGION		200 310,37	200 310,37	4 063 249,76	530 136,39	4 593 386,15		4 393 075,78
441913	Avances sur subventions DEPARTEMENT				13 200,00		13 200,00		13 200,00
441914	Avances sur subventions COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES		5 000,00	5 000,00	127 025,48	64 818,00	191 843,48		186 843,48

CLASSE 4									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
441915	Avances sur subventions ANR		20 819,00	20 819,00	782 604,66	311 935,34	1 094 540,00		1 073 721,00
441916	Avances sur subventions UNION EUROPEENNE		132 067,86	132 067,86	1 992 463,15	117 550,79	2 110 013,94		1 977 946,08
441917	Avances sur subventions AUTRES		253 777,03	253 777,03	2 718 026,85	1 814 165,57	4 532 192,42		4 278 415,39
441918	Avances sur subventions PUBLICATIONS		45 138,75	45 138,75	175 724,25	31 309,32	207 033,57		161 894,82
441919	Reversement avances reçues - Annulation titre avance		125 412,90	125 412,90	75 000,00	50 412,90	125 412,90		
4419321	Avances sur revenus de la dotation ANR IA		211 835,48	211 835,48	798 861,91		798 861,91		587 026,43
443421	BOURSES AMI		360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00		
443422	BOURSES ERASMUS +	134 123,80	127 472,74	261 596,54	15 437,94	120 035,44	135 473,38	126 123,16	
443423	BOURSES ERASMUS 2020-1-FR01-KA107-0793322 - 31/08/2023	29 920,00	34 904,00	64 824,00		34 904,00	34 904,00	29 920,00	
443424	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00		
443425	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG	10 550,00	24 000,00	34 550,00		34 550,00	34 550,00		
443426	BOURSES ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307 - 01/08/22 au		216 860,00	216 860,00		173 488,00	173 488,00	43 372,00	
443427	BOURSES ERASMUS 2019-1-FR01-KA107-061333 - FIN LE 31/07/2022	9 030,00		9 030,00				9 030,00	
443429	BOURSES ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599 - 01/09/21 au	59 552,00	116 600,00	176 152,00		93 280,00	93 280,00	82 872,00	
44521	TVA due intra-communautaire 5.5 %		8 545,80	8 545,80		8 545,80	8 545,80		
44525	TVA due intra-communautaire 10%		116,53	116,53		116,53	116,53		
44526	TVA due intra-communautaire 20%		11 344,62	11 344,62		11 344,62	11 344,62		
44527	TVA extra-communautaire 5.5 %		575,53	575,53		575,53	575,53		
44528	TVA extra-communautaire 10 %		57,64	57,64		57,64	57,64		
44529	TVA extra-communautaire 20 %		1 297,43	1 297,43		1 297,43	1 297,43		
44551	TVA à décaisser		103 254,00	103 254,00		103 254,00	103 254,00		
44562	TVA déductible sur immobilisations		365 344,58	365 344,58		365 344,58	365 344,58		
44566	TVA déductible sur autres biens et services		448 182,09	448 182,09		448 182,09	448 182,09		
44567	Crédit de T.V.A. à reporter		707 414,00	707 414,00		707 296,00	707 296,00	118,00	
44571	TVA collectée		215 499,22	215 499,22		215 499,22	215 499,22		
44583	Remboursement de TVA demandé	160 864,00	604 042,00	764 906,00		276 747,00	276 747,00	488 159,00	
44584	TVA récupérée d'avance	13 374,75	2 863,95	16 238,70		5 092,93	5 092,93	11 145,77	
44585	TVA à régulariser		20 047,57	20 047,57		20 047,57	20 047,57		
44586	TVA sur factures non parvenues	49 055,10	812 449,63	861 504,73	0,80	790 256,04	790 256,84	71 247,89	
44587	TVA sur facturation à établir		13 768,26	13 768,26	13 768,26	16 152,73	29 920,99		16 152,73
4478	Divers autres impôts, taxes et versements assimilés		1 197 010,18	1 197 010,18		1 197 010,18	1 197 010,18		
4486	Autres charges à payer		337 708,00	337 708,00	186 796,00	253 863,00	440 659,00		102 951,00
4487	Produits à recevoir	10 923 207,63	17 084 965,75	28 008 173,38		10 923 207,63	10 923 207,63	17 084 965,75	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 44	13 085 897,24	114 135 681,06	127 221 578,30	16 773 745,70	110 219 823,73	126 993 569,43	19 197 687,44	18 969 678,57
4631	Autres comptes débiteurs - Titres de recettes, demandes de reversement,	29 864,53	147 505,96	177 370,49		139 646,46	139 646,46	37 724,03	
4632	Demande de reversement - RAFF	918,10	9 983,41	10 901,51		9 014,29	9 014,29	1 887,22	
4636	Annulation DP sur Ex. antérieur	222,50		222,50		222,50	222,50		
4663	Virements à réimputer	185,08	31 836,15	32 021,23	6 437,09	31 583,63	38 020,72		5 999,49
4664	Excédents de versement à rembourser		42 553,22	42 553,22	6 319,27	41 506,90	47 826,17		5 272,95
46711	BOURSES AMI		312 480,00	312 480,00	649 123,00	363 200,00	1 012 323,00		699 843,00

CLASSE 4		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
46712	BOURSES ERASMUS +	10 729,00	68 336,00	79 065,00	155 210,00	35 956,80	191 166,80		112 101,80
46713	BOURSES ERASMUS 2020-1-FR01-KA107-0793322 - 31/08/2023		51 459,00	51 459,00	114 720,00	27 150,00	141 870,00		90 411,00
46714	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ		10 500,00	10 500,00	3 000,00	15 000,00	18 000,00		7 500,00
46715	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG		21 350,00	21 350,00	13 550,00	24 000,00	37 550,00		16 200,00
46716	BOURSES ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307					216 860,00	216 860,00		216 860,00
46717	BOURSES ERASMUS + 2019-1-FR01-KA107-061333 -01/08/2019 A 31/07/2022		1 636,00	1 636,00	4 972,00	3 464,00	8 436,00		6 800,00
46719	BOURSES ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599		193 528,00	193 528,00	297 760,00	118 219,00	415 979,00		222 451,00
46733	conventions de mandats (hors dispositifs d'intervention) ζ Mandataires				10 000,00		10 000,00		10 000,00
4674	Taxe d'apprentissage		56 332,44	56 332,44		61 693,16	61 693,16		5 360,72
46761	Opérations pour comptes de tiers - RAFP		9 767,57	9 767,57		9 767,57	9 767,57		
4678	Autres		4,97	4,97		4,97	4,97		
4679	Autres comptes débiteurs ou créditeurs ζ Avances				5 044,45	1 000,00	6 044,45		6 044,45
4687	Produits à recevoir		5 304,70	5 304,70				5 304,70	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 46	41 919,21	962 577,42	1 004 496,63	1 266 135,81	1 098 289,28	2 364 425,09	44 915,95	1 404 844,41
47110	Droits d'inscription APOGEE - DI		1 755 748,48	1 755 748,48	6 488,00	1 755 334,48	1 761 822,48		6 074,00
47111	Test of English for International Communication - TOEIC		3 645,00	3 645,00		3 725,00	3 725,00		80,00
47112	Inscription au département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		787 308,33	787 308,33	2 780,00	789 088,33	791 868,33		4 560,00
47113	Japanese Language Proficiency Test - JLPT		4 760,00	4 760,00	405,00	4 535,00	4 940,00		180,00
47114	Licence en Information et communication à l'Université Galatasaray		37 374,00	37 374,00	18 890,00	18 484,00	37 374,00		
47115	Ventes d'ouvrages et publications - PUB & AUSONIUS		5 674,56	5 674,56	340,84	5 946,76	6 287,60		613,04
47116	Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur & Certificat		220,00	220,00	50,00	170,00	220,00		
47117	Cotisations des activités du personnel		3 110,00	3 110,00	30,00	3 080,00	3 110,00		
47118	Cartes Aquipass		1 530,00	1 530,00	20,00	1 620,00	1 640,00		110,00
47119	Autres recettes perçues					22 320,00	22 320,00		22 320,00
471321	DEFLE		270,00	270,00	270,00		270,00		
471511	Régie de recettes de l'UFR Langues et Civilisations		10,00	10,00		10,00	10,00		
471512	Régie de recettes de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication -		280,00	280,00	10,00	270,00	280,00		
471513	Régie de recettes de l'UMR AUSONIUS		9 130,58	9 130,58		9 130,58	9 130,58		
471514	Régie de recettes du Département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		18 510,00	18 510,00	9 255,00	9 255,00	18 510,00		
471515	Régie de recettes de l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités - ED		41 393,00	41 393,00		41 393,00	41 393,00		
471516	Régie de recettes de la Formation Tout au Long de la Vie - FTLV		103 923,00	103 923,00	1 500,30	102 422,70	103 923,00		
471517	Régie de recettes de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		243,00	243,00		243,00	243,00		
471518	Régie de recettes de l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux		27 483,30	27 483,30	413,00	27 070,30	27 483,30		
471519	Régie de recettes du Pôle Production Imprimée - PPI		13 681,23	13 681,23	181,87	13 499,36	13 681,23		
471520	Régie de recettes des Presses Universitaires de Bordeaux - PUB		4 157,59	4 157,59		4 157,59	4 157,59		
471521	Régie de recettes du Service Commun de Documentation - SCD		121,50	121,50		121,50	121,50		
471522	Régie de recettes de la Scolarité centrale - SC		179 823,67	179 823,67	11 456,00	168 367,67	179 823,67		
471523	Régie de recettes de l'antenne d'Agén de l'UFR Langues et Civilisations - AGEN		340,00	340,00		340,00	340,00		
471524	Régie de recettes du Centre de Langues de Bordeaux Montaigne - CLBM		179 556,34	179 556,34	4 345,00	175 476,34	179 821,34		265,00
471525	Régie de recettes temporaire		7 368,65	7 368,65	2 001,90	5 396,75	7 398,65		30,00

CLASSE 4									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
47182	Indemnités Journalières de Sécurité Sociale - IJSS		82 366,33	82 366,33	10 070,26	79 596,19	89 666,45		7 300,12
47183	Inscriptions aux colloques		69 722,62	69 722,62	2 870,22	66 852,40	69 722,62		
47184	Formation continue		1 508 766,77	1 508 766,77	445 329,03	1 213 164,93	1 658 493,96		149 727,19
47185	Frais de gestion		2 698,33	2 698,33		2 698,33	2 698,33		
47188	Autres recettes à régulariser		76 588 773,23	76 588 773,23	358 190,06	77 042 293,30	77 400 483,36		811 710,13
4721	Dépenses payées avant ordonnancement	3 572,19	170 681 774,32	170 685 346,51		170 683 722,40	170 683 722,40	1 624,11	
472510	Régie d'avance de l'UFR Humanités		2 394,00	2 394,00		2 394,00	2 394,00		
472511	Régie d'avance de l'UFR Langues et Civilisations		1 569,62	1 569,62		1 569,62	1 569,62		
472512	Régie d'avance de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication - STC		3 747,56	3 747,56		3 747,56	3 747,56		
472513	Régie d'avance de l'UMR AUSONIUS		940,80	940,80		940,80	940,80		
472514	Régie d'avance de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		1 809,75	1 809,75		1 809,75	1 809,75		
472515	Régie d'avances temporaire - Fouilles		9 430,76	9 430,76		9 430,76	9 430,76		
472516	Régie d'avances temporaire		3 852,02	3 852,02		3 852,02	3 852,02		
47280	Paiement ROP - Marché voyageur	10,60	433 511,73	433 522,33		433 522,33	433 522,33		
47282	ECARTS NEGATIFS DE CHANGE	11,14		11,14		11,14	11,14		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 47	3 593,93	252 577 020,07	252 580 614,00	874 896,48	252 707 062,89	253 581 959,37	1 624,11	1 002 969,48
486	Charges constatées d'avance	120 760,50	73 321,16	194 081,66		120 760,50	120 760,50	73 321,16	
487	Produits constatés d'avance		649 811,47	649 811,47	509 656,89	667 002,44	1 176 659,33		526 847,86
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 48	120 760,50	723 132,63	843 893,13	509 656,89	787 762,94	1 297 419,83	73 321,16	526 847,86
4911	Clients divers	422 404,39	503 020,24	925 424,63	909 547,78	485 133,68	1 394 681,46		469 256,83
4912	Étudiants	1 601,27	2 161,13	3 762,40	3 762,40	3 146,73	6 909,13		3 146,73
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 49	424 005,66	505 181,37	929 187,03	913 310,18	488 280,41	1 401 590,59		472 403,56
	TOTAL CLASSE 4	15 462 903,60	423 274 924,03	438 737 827,63	25 080 403,04	419 801 376,73	444 881 779,77	21 264 571,06	27 408 523,20

CLASSE 5									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
5112	Chèques à encaisser		538 135,52	538 135,52		537 322,08	537 322,08	813,44	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement		2 285 024,61	2 285 024,61		2 285 024,61	2 285 024,61		
5117	Valeurs impayées	1 869,36	403,00	2 272,36		1 136,00	1 136,00	1 136,36	
5151	Compte au Trésor	27 596 512,38	100 068 547,14	127 665 059,52		104 190 212,41	104 190 212,41	23 474 847,11	
5159	Règlements en cours de traitement		110 851 300,60	110 851 300,60	24 173,15	110 828 451,45	110 852 624,60		1 324,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 51	27 598 381,74	213 743 410,87	241 341 792,61	24 173,15	217 842 146,55	217 866 319,70	23 476 796,91	1 324,00
531	Caisse	3 523,03	29 915,53	33 438,56		28 951,44	28 951,44	4 487,12	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 53	3 523,03	29 915,53	33 438,56		28 951,44	28 951,44	4 487,12	
54310	Régie d'avance de l'UFR Humanités	2 000,00	2 097,12	4 097,12		2 097,12	2 097,12	2 000,00	
54311	Régie d'avance de l'UFR Langues et Civilisations	3 000,00	1 569,62	4 569,62		1 569,62	1 569,62	3 000,00	
54312	Régie d'avance de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication - STC	1 500,00	125,92	1 625,92		125,92	125,92	1 500,00	
54313	Régie d'avance de l'UMR AUSONIUS		69,00	69,00		69,00	69,00		
54314	Régie d'avance de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA	500,00	1 809,74	2 309,74		1 809,74	1 809,74	500,00	
54315	Régie d'avances temporaire - Fouilles	700,00	12 118,21	12 818,21		12 818,21	12 818,21		
54316	Régie d'avances temporaire		3 384,00	3 384,00		3 384,00	3 384,00		
54511	Régie de recettes de l'UFR Langues et Civilisations		10,00	10,00		10,00	10,00		
54512	Régie de recettes de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication -		335,00	335,00		335,00	335,00		
54513	Régie de recettes de l'UMR AUSONIUS		10 413,99	10 413,99		10 413,99	10 413,99		
54514	Régie de recettes du Département d'Etudes Français Langue Etrangère - DEFLE		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00		
54515	Régie de recettes de l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités - ED		43 331,80	43 331,80		43 331,80	43 331,80		
54516	Régie de recettes de la Formation Tout au Long de la Vie - FTLV	150,00	103 860,85	104 010,85		103 860,85	103 860,85	150,00	
54517	Régie de recettes de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine - IJBA		243,00	243,00		243,00	243,00		
54518	Régie de recettes de l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux		27 004,30	27 004,30		27 004,30	27 004,30		
54519	Régie de recettes du Pôle Production Imprimée - PPI	15,00	13 498,46	13 513,46		13 829,64	13 829,64		316,18
54520	Régie de recettes des Presses Universitaires de Bordeaux - PUB	30,00	4 157,59	4 187,59		4 207,59	4 207,59		20,00
54521	Régie de recettes du Service Commun de Documentation - SCD		121,50	121,50		121,50	121,50		
54522	Régie de recettes de la Scolarité centrale - SC		162 781,67	162 781,67		162 781,67	162 781,67		
54523	Régie de recettes de l'antenne d'Agén de l'UFR Langues et Civilisations - AGEN		340,00	340,00		340,00	340,00		
54524	Régie de recettes du Centre de Langues de Bordeaux Montaigne - CLBM		163 455,00	163 455,00		163 535,00	163 535,00		80,00
54525	Régie de recettes temporaire		6 383,50	6 383,50		6 383,50	6 383,50		
548	Avances pour menues dépenses	324,50	7 212,26	7 536,76		7 236,76	7 236,76	300,00	
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 54	8 219,50	569 622,53	577 842,03		570 808,21	570 808,21	7 450,00	416,18
585	Virements internes de fonds		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 58		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00		
	TOTAL CLASSE 5	27 610 124,27	214 358 948,93	241 969 073,20	24 173,15	218 457 906,20	218 482 079,35	23 488 734,03	1 740,18

CLASSE 6									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
60611	Électricité		685 785,05	685 785,05		685 785,05	685 785,05		
60612	Carburants et lubrifiants		27 600,77	27 600,77		27 600,77	27 600,77		
60613	Gaz		1 074 099,85	1 074 099,85		1 074 099,85	1 074 099,85		
60614	Chauffage sur réseau		2 310,69	2 310,69		2 310,69	2 310,69		
60617	Eau		23 074,94	23 074,94		23 074,94	23 074,94		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		397 064,88	397 064,88		397 064,88	397 064,88		
6064	Fournitures administratives		149 127,43	149 127,43		149 127,43	149 127,43		
6065	Linge, vêtements de travail		7 866,24	7 866,24		7 866,24	7 866,24		
6067	Fournitures et matériels d'enseignement et de recherche non immobilisés		123 771,13	123 771,13		123 771,13	123 771,13		
6068	Autres matières et fournitures non stockées		109 316,63	109 316,63		109 316,63	109 316,63		
608	Frais accessoires d'achat		5 613,15	5 613,15		5 613,15	5 613,15		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 60</i>		2 605 630,76	2 605 630,76		2 605 630,76	2 605 630,76		
611	Sous-traitance générale		70 163,48	70 163,48		70 163,48	70 163,48		
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)		50 825,76	50 825,76		50 825,76	50 825,76		
61355	Locations Installations techniques, matériel et outillage		58 342,47	58 342,47		58 342,47	58 342,47		
61358	Locations Autres immobilisations corporelles		104 437,12	104 437,12		104 437,12	104 437,12		
61521	Entretien et réparation Terrains		1 014,60	1 014,60		1 014,60	1 014,60		
61522	Entretien et réparation Agencements et aménagements de terrains		219 605,54	219 605,54		219 605,54	219 605,54		
61523	Entretien et réparation Constructions		237 144,60	237 144,60		237 144,60	237 144,60		
61524	Entretien et réparation CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		5 541,24	5 541,24		5 541,24	5 541,24		
61555	Entretien et réparation Installations techniques, matériel et outillage		56 440,25	56 440,25		56 440,25	56 440,25		
61558	Entretien et réparation Autres immobilisations corporelles		54 646,48	54 646,48		54 646,48	54 646,48		
61561	Maintenance Terrains		4 205,25	4 205,25		4 205,25	4 205,25		
61563	Maintenance Constructions		10 556,40	10 556,40		10 556,40	10 556,40		
61564	Maintenance Constructions sur sol d'autrui		2 592,86	2 592,86		2 592,86	2 592,86		
61565	Maintenance Installations techniques, matériel et outillage		353 613,80	353 613,80		353 613,80	353 613,80		
61568	Maintenance Autres immobilisations corporelles		569 109,49	569 109,49		569 109,49	569 109,49		
6161	Multirisques		108 540,53	108 540,53		108 540,53	108 540,53		
6163	Assurance transport		6,48	6,48		6,48	6,48		
6168	Autres assurances		27 788,84	27 788,84		27 788,84	27 788,84		
617	Etudes et recherches		284 487,68	284 487,68		284 487,68	284 487,68		
6183	Documentation technique et pédagogique		875 897,41	875 897,41		875 897,41	875 897,41		
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences		374 440,20	374 440,20		374 440,20	374 440,20		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		0,10	0,10		0,10	0,10		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 61</i>		3 469 400,58	3 469 400,58		3 469 400,58	3 469 400,58		
6211	Personnel intérimaire		4 678,94	4 678,94		4 678,94	4 678,94		
62142	Personnel prêté à l'établissement		113 409,53	113 409,53		113 409,53	113 409,53		
6226	Honoraires		56 964,23	56 964,23		56 964,23	56 964,23		
6227	Frais d'actes et de contentieux		806,74	806,74		806,74	806,74		
6228	Divers		144 730,84	144 730,84		144 730,84	144 730,84		

CLASSE 6									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
6231	Annonces et insertions		33 790,48	33 790,48		33 790,48	33 790,48		
6233	Foires et expositions		17 839,20	17 839,20		17 839,20	17 839,20		
6234	Cadeaux		63 032,79	63 032,79		63 032,79	63 032,79		
6236	Catalogues et imprimés		33 619,45	33 619,45		33 619,45	33 619,45		
6237	Publications		291 255,34	291 255,34		291 255,34	291 255,34		
6238	Divers		467 063,69	467 063,69		467 063,69	467 063,69		
6241	Transports sur achats		10 488,10	10 488,10		10 488,10	10 488,10		
6245	Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques		16 032,33	16 032,33		16 032,33	16 032,33		
6247	Transports collectifs du personnel		3 616,72	3 616,72		3 616,72	3 616,72		
6248	Divers		34 983,56	34 983,56		34 983,56	34 983,56		
6251	Voyages et déplacements du personnel		370 121,65	370 121,65		370 121,65	370 121,65		
6254	Frais d'inscription aux colloques		28 362,01	28 362,01		28 362,01	28 362,01		
6255	Frais de déménagement		66 678,12	66 678,12		66 678,12	66 678,12		
62561	Missions - Personnels UBM		411 714,01	411 714,01		411 714,01	411 714,01		
62562	Missions - Etudiants		231 049,31	231 049,31		231 049,31	231 049,31		
62563	Missions - Personnalités extérieurs		320 975,40	320 975,40		320 975,40	320 975,40		
6257	Réceptions		318 679,28	318 679,28		318 679,28	318 679,28		
6258	Divers		13 945,20	13 945,20		13 945,20	13 945,20		
626	Frais postaux et frais de télécommunications		140 083,75	140 083,75		140 083,75	140 083,75		
6278	Autres frais et commissions		12 978,06	12 978,06		12 978,06	12 978,06		
6281	Concours divers		784 984,12	784 984,12		784 984,12	784 984,12		
6283	Formation continue du personnel de l'établissement		215 022,60	215 022,60		215 022,60	215 022,60		
6285	Prestations extérieures de gardiennage		334 241,89	334 241,89		334 241,89	334 241,89		
6286	Prestation extérieure de nettoyage		723 545,61	723 545,61		723 545,61	723 545,61		
6287	Prestations extérieures d'informatique		198 764,54	198 764,54		198 764,54	198 764,54		
62885	Facturation des payes à façon		48 753,52	48 753,52		48 753,52	48 753,52		
62888	Autres - divers		1 764 108,95	1 764 108,95		1 764 108,95	1 764 108,95		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 62</i>		<i>7 276 319,96</i>	<i>7 276 319,96</i>		<i>7 276 319,96</i>	<i>7 276 319,96</i>		
6331	Versement de transport		857 383,17	857 383,17		857 383,17	857 383,17		
6332	Allocation logement		214 238,26	214 238,26		214 238,26	214 238,26		
6338	Autres		68,59	68,59		68,59	68,59		
6373	Contribution FIPHP		450 787,56	450 787,56		450 787,56	450 787,56		
6378	Taxes diverses		2 833 844,88	2 833 844,88		2 833 844,88	2 833 844,88		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 63</i>		<i>4 356 322,46</i>	<i>4 356 322,46</i>		<i>4 356 322,46</i>	<i>4 356 322,46</i>		
64111	Rémunérations principales		40 514 742,48	40 514 742,48		40 514 742,48	40 514 742,48		
641121	Rémunérations accessoires indexées		4 210 727,07	4 210 727,07		4 210 727,07	4 210 727,07		
641122	Rémunérations accessoires non indexées		337 313,52	337 313,52		337 313,52	337 313,52		
6412	Congés payés du personnel		390 700,03	390 700,03		390 700,03	390 700,03		
64131	Primes et gratifications indexées		574 745,88	574 745,88		574 745,88	574 745,88		
64142	Indemnités compensatoires à hausse de CSG		312 227,58	312 227,58		312 227,58	312 227,58		

CLASSE 6									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
64143	Indemnités et avantages indexés		11,49	11,49		11,49	11,49		
64144	Indemnités et avantages non indexés		4 651 245,50	4 651 245,50		4 651 245,50	4 651 245,50		
6415	Supplément familial		274 164,88	274 164,88		274 164,88	274 164,88		
64191	Abattement indemnitaire dans le cadre du transfert primes / points (art. 148 LFI)		255 902,69	255 902,69		255 902,69	255 902,69		
64192	Indus sur rémunérations - Exercice courant		107 952,91	107 952,91		107 952,91	107 952,91		
64198	IJSS		29 372,47	29 372,47		29 372,47	29 372,47		
6451	Cotisations d'assurance maladie		4 727 457,70	4 727 457,70		4 727 457,70	4 727 457,70		
645311	Pensions civiles (cotisations pour le cas pensions)		23 113 299,40	23 113 299,40		23 113 299,40	23 113 299,40		
64532	CNRACL		23 103,37	23 103,37		23 103,37	23 103,37		
64534	CNAV		1 227 458,57	1 227 458,57		1 227 458,57	1 227 458,57		
645351	RAFP		311 013,49	311 013,49		311 013,49	311 013,49		
645352	IRCANTEC		496 471,08	496 471,08		496 471,08	496 471,08		
6454	Cotisations à Pôle emploi		482 349,49	482 349,49		482 349,49	482 349,49		
6455	Charges sociales sur congés à payer		241 088,47	241 088,47		241 088,47	241 088,47		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		2 279 015,13	2 279 015,13		2 279 015,13	2 279 015,13		
6471	Prestations directes		202 348,25	202 348,25		202 348,25	202 348,25		
6474	Œuvres sociales		24 717,54	24 717,54		24 717,54	24 717,54		
6475	Médecine du travail, pharmacie		39 200,00	39 200,00		39 200,00	39 200,00		
648	Autres charges de personnel		188 695,09	188 695,09		188 695,09	188 695,09		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 64		85 015 324,08	85 015 324,08		85 015 324,08	85 015 324,08		
6511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels		371 807,12	371 807,12		371 807,12	371 807,12		
6516	Droits d'auteurs et de reproduction		48 369,28	48 369,28		48 369,28	48 369,28		
6541	pertes sur créances irrécouvrables non valeur		7 238,89	7 238,89		7 238,89	7 238,89		
656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (hors immobilisations financières)		13 830,28	13 830,28		13 830,28	13 830,28		
65731	Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux ménages		418 412,38	418 412,38		418 412,38	418 412,38		
65734	Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux autres entités		1 182 944,30	1 182 944,30		1 182 944,30	1 182 944,30		
6578	Autres charges spécifiques		819 827,00	819 827,00		819 827,00	819 827,00		
65811	Pénalités sur contrats ou conventions		1 459,17	1 459,17		1 459,17	1 459,17		
65812	Pénalités, amendes fiscales ou pénales		2 465,00	2 465,00		2 465,00	2 465,00		
6583	Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices		175 100,21	175 100,21		175 100,21	175 100,21		
6586	Pertes de change sur opérations de fonctionnement		711,68	711,68		711,68	711,68		
6588	Autres charges diverses		22 812,97	22 812,97		22 812,97	22 812,97		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 65		3 064 978,28	3 064 978,28		3 064 978,28	3 064 978,28		
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		3 889 582,66	3 889 582,66		3 889 582,66	3 889 582,66		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et		892 943,38	892 943,38		892 943,38	892 943,38		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières)		1 707 354,91	1 707 354,91		1 707 354,91	1 707 354,91		
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 68		6 489 880,95	6 489 880,95		6 489 880,95	6 489 880,95		
	TOTAL CLASSE 6		112 277 857,07	112 277 857,07		112 277 857,07	112 277 857,07		

CLASSE 7									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
706211	Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Etudiants nationaux ou		1 857 523,67	1 857 523,67		1 857 523,67	1 857 523,67		
706213	Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Etudiants internationaux		818 827,00	818 827,00		818 827,00	818 827,00		
70622	Droits des diplômes propres à chaque établissement		1 175 753,33	1 175 753,33		1 175 753,33	1 175 753,33		
70623	Redevances		63 100,00	63 100,00		63 100,00	63 100,00		
70624	Prestations de formation continue		845 602,08	845 602,08		845 602,08	845 602,08		
70625	Validation des acquis de l'expérience		67 691,68	67 691,68		67 691,68	67 691,68		
70626	Formation en apprentissage		2 050 204,39	2 050 204,39		2 050 204,39	2 050 204,39		
70661	Colloques		69 498,27	69 498,27		69 498,27	69 498,27		
70662	Prestations de recherche		68 877,53	68 877,53		68 877,53	68 877,53		
70663	Mesures et expertises		45 024,00	45 024,00		45 024,00	45 024,00		
70664	Vente de publications		300 763,92	300 763,92		300 763,92	300 763,92		
70682	Autres prestations de services		95 390,29	95 390,29		95 390,29	95 390,29		
7083	Locations diverses		24 903,56	24 903,56		24 903,56	24 903,56		
7084	Mise à disposition de personnel facturée		312 078,48	312 078,48		312 078,48	312 078,48		
7085	Ports et frais accessoires facturés aux clients		112,00	112,00		112,00	112,00		
7088	Autres produits d'activités annexes		1 965 149,60	1 965 149,60		1 965 149,60	1 965 149,60		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</i>		<i>9 760 499,80</i>	<i>9 760 499,80</i>		<i>9 760 499,80</i>	<i>9 760 499,80</i>		
71355	Produits finis		3 340 823,94	3 340 823,94		3 340 823,94	3 340 823,94		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 71</i>		<i>3 340 823,94</i>	<i>3 340 823,94</i>		<i>3 340 823,94</i>	<i>3 340 823,94</i>		
741111	Subvention pour charges de service public (SCSP) Tutelle principale		85 175 489,02	85 175 489,02		85 175 489,02	85 175 489,02		
74118	Autres subventions		4 667 800,00	4 667 800,00		4 667 800,00	4 667 800,00		
74128	Autres ministères - Autres subventions		214 129,16	214 129,16		214 129,16	214 129,16		
741311	ANR IA et revenus de la dotation non consommable		882 434,49	882 434,49		882 434,49	882 434,49		
741312	ANR hors IA		831 998,36	831 998,36		831 998,36	831 998,36		
741322	Frais de formation ASP au titre des contrats aidés		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00		
7442	Région		2 000 750,42	2 000 750,42		2 000 750,42	2 000 750,42		
7443	Département		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00		
7444	Communes et groupements de communes		136 834,34	136 834,34		136 834,34	136 834,34		
7446	Union européenne		2 199 207,26	2 199 207,26		2 199 207,26	2 199 207,26		
7447	Organismes internationaux		127 915,71	127 915,71		127 915,71	127 915,71		
7448	Autres entités publiques dont organismes publics		1 563 369,59	1 563 369,59		1 563 369,59	1 563 369,59		
746	Dons, legs, mécénat		304 483,00	304 483,00		304 483,00	304 483,00		
7481	Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe		61 693,16	61 693,16		61 693,16	61 693,16		
7488	Autres		541 978,25	541 978,25		541 978,25	541 978,25		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</i>		<i>98 720 082,76</i>	<i>98 720 082,76</i>		<i>98 720 082,76</i>	<i>98 720 082,76</i>		
7516	Droits d'auteur et de reproduction		11 700,88	11 700,88		11 700,88	11 700,88		
7571	Taxes affectées		754 085,30	754 085,30		754 085,30	754 085,30		
7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des		1 182,11	1 182,11		1 182,11	1 182,11		
7584	Contentieux		29 262,04	29 262,04		29 262,04	29 262,04		
7586	Gains de change sur opération de fonctionnement		17,50	17,50		17,50	17,50		

CLASSE 7									
		DEBIT			CREDIT			SOLDE	
		BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
7588	Autres produits divers		20 051,31	20 051,31		20 051,31	20 051,31		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</i>		816 299,14	816 299,14		816 299,14	816 299,14		
766	Gains de change sur opérations financières		219,63	219,63		219,63	219,63		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 76</i>		219,63	219,63		219,63	219,63		
7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		2 155 365,00	2 155 365,00		2 155 365,00	2 155 365,00		
78151	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement		235 884,60	235 884,60		235 884,60	235 884,60		
7817	Reprises sur dépréciation des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de		2 549 182,48	2 549 182,48		2 549 182,48	2 549 182,48		
	<i>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</i>		4 940 432,08	4 940 432,08		4 940 432,08	4 940 432,08		
	TOTAL CLASSE 7		117 578 357,35	117 578 357,35		117 578 357,35	117 578 357,35		

CLASSE 8								
	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	BILAN D'ENTREE	EXERCICE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
890 Bilan d'ouverture	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
SOUS-TOTAL CHAPITRE 89	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
TOTAL CLASSE 8	146 894 835,83		146 894 835,83	146 894 835,83		146 894 835,83		
TOTAL GENERAL	320 502 965,43	923 487 252,07	1 243 990 217,50	320 502 965,43	923 487 252,07	1 243 990 217,50	182 559 540,71	182 559 540,71